TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	l
SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES CARTES	
LISTE DES GRAPHIQUES	
INTRODUCTION GENERALE	
1. CONTEXTE	
2. DEFINITION DU SDAU	
3. OBJECTIFS DU SDAU	
4. MÉTHODOLOGIE	
4.1LA PHASE PREPARATOIRE	
4.2 PHASE DE COLLECTE DES DONNEES	
4.2.1 La recherche documentaire	
4.2.2 Les enquêtes terrain	
PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE GAOUA	
CHAPITRE 1: STRUCTURATION SPATIALE DE LA COMMUNE	7
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	
1.2. EVOLUTION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE	
1.2.1 Evolution administrative	
1.2.2 Organisation administrative	
1.2.2.2 Les villages rattachés	
<u> </u>	
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES	12
2.2 PEDOLOGIE	
2.3 CLIMAT	
2.4 HYDROGRAPHIE	14
2.5 VEGETATION	16
2.6 FAUNE	16
CHAPITRE 3: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	18
3.1. L'ETAT ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION	18
3.1.1. Evolution de la population	
3.1.2 Répartition de la population selon le milieu de résidence	
3.2 DYNAMIQUE DE LA POPULATION	
3.2.1 Natalité, fécondité et mortalité	
3.2.2 Mouvements migratoires	19
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PERIMETRE DU SDAU	20
CHAPITRE 1 : CARCATERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES	24
1.1 RELIEF ET GEOMORPHOLOGIE	
1.2 GEOLOGIE	
1.3 MINES	
1. L.	

1.5. HYDROGRAPHIE	
1.6. VEGETATION	
1.7 OCCUPATION DES TERRES DE LA VILLE DE GAOUA	
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	35
2.1 DYNAMIQUE DE LA POPULATION	35
2.1.1. Evolution démographique de la population	35
2.1.2. Structure par âge et par sexe de la population	
2. 2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION	37
2. 3. CATEGORIES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES	
2. 3.1. Niveau d'instruction des chefs de ménage	38
2. 3.2. Population active	
2.3.3 Taille des ménages	
2. 3.4 Statut de résidence du chef de ménage	39
CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN	41
3.1. EVOLUTION DU TISSU URBAIN	41
3.2. MORPHOLOGIE DU TISSU URBAIN	
3.2.1. Organisation et structuration du tissu urbain	
3.2.2 La typologie du tissu urbain	
3.2.2.1 Le noyau ancien	
3.2.2.2 Les nouveaux lotissements	
3.2.2.3 Le tissu spontané	
3.2.2.4. Le tissu d'habitat rural	
3.3. TYPOLOGIE DE L'HABITAT	
3.3.1 Habitat traditionnel	
3.3.2 Habitat moderne	
3.3.3 Habitat mixte	
3.4. DENSITES DE L'HABITAT	
CHAPITRE 4 : LA PROBLEMATIQUE FONCIERE	50
4.1 LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	
4.2. MODE DE GESTION FONCIERE	
4.2.1. Le système de gestion traditionnel	
4.2.2. Le système de gestion moderne	
4.2.3. Modes d'acquisition et d'occupation des terres	
4.3. LES ACTEURS DE LA CHAINE FONCIERE	
4.3.1. Les acteurs institutionnels	
4.3.1.2. La commune	
4.3.1.3. Les acteurs institutionnels privés	
4.3.2. Les acteurs non institutionnels	
4.3.2.1. Les coutumiers	
4.3.2.2. Les intermédiaires fonciers (ou « démarcheurs »)	
4.3.2.3. Les personnes physiques	
4.4. LES PROBLEMES LIES AU FONCIER DANS LA VILLE DE GAOUA	
4.4.1. Les conflits fonciers	
4.4.2. Les causes réelles des problèmes liés au foncier à Gaoua	
4.4.2.1. Les causes liées à l'aménagement	
4.4.2.2 Les causes liées à la gestion du foncier	
4.5. LA PROBLEMATIQUE DE L'HABITAT SPONTANE	
CHAPITRE 5 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES	£0
CHAPITRE 5 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES	טס 60

5.1.1. L'agriculture	60
4.1.2. L'élevage	60
5.2 LE SECTEUR SECONDAIRE	62
5.2.1. L'industrie	62
5.2.2. L'artisanat	62
5.2.3. Les activités extractives	62
5.3 LE SECTEUR TERTIAIRE	63
5.3.1 Le commerce	63
5.3.2 Le transport	63
5.3.3. Le tourisme et l'hôtellerie	65
5.3.4. Les institutions financières et d'assurance	66
CHAPITRE 6 : LES EQUIPEMENTS	
6.1. EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE	67
6.1.1 La voirie et la mobilité urbaine	
6.1.1.1 La voirie	
6.1.1.2 La mobilité urbaine	70
6.1.2 Les réseaux divers	71
6.1.2.1 Alimentation en eau	
6.1.2.2 Alimentation en électricité	
6.1.2.3 Télécommunications	76
6.1.3 Assainissement	
6.1.3.1 Le drainage des eaux pluviales	
6.1.3.2 Déchets solides	78
6.1.3.3 Déchets liquides	
6.2. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	
6.2.1 Equipements administratifs	
6.2.2 Equipements scolaires et de formation	
6.2.2.1 Préscolaire	
6.2.2.2 Enseignements primaires	
6.2.2.3 Enseignement secondaire	
6.2.2.4 Alphabétisation	
6.2.2.5 Ecoles de formation	
6.2.3 Equipements de santé	
6.2.4 Equipements culturels, de loisirs et sportifs	
6.2.5 Equipements touristiques et d'accueils	
6.2.6 Equipements cultuels et espaces verts	
6.2.7 Les équipements de défense et de sécurité	
6.2.8 Equipements marchands	98
CHAPITRE 7: GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES	
7.1. LA GOUVERNANCE LOCALE	
7.1.1. La déconcentration	
7.1.2. La décentralisation	
7.1.3 Organisation et fonctionnement de la mairie	
7.2. LES FINANCES LOCALES	
7.2.1. Analyse de la structure budgétaire	
7.2.2 Analyse de l'évolution du budget	
7.2.3. Analyse de la stabilité et de la viabilité financière	
7.2.4. La capacité d'autofinancement	104
CHAPITRE 8 : BILAN DE L'ETUDE DIAGNOSTIC	105
8 1 LES DONNEES PHYSIOLIES	105

8.2 LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES	106
8.3 LE TISSU URBAIN	106
8.4 LA PROBLEMATIQUE FONCIERE	107
8.5 LES ACTIVITES ECONOMIQUE	
8.6 LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES	
8.7 LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES	
8.8 LA GOUVERNANCE URBAINE ET LES FINANCES LOCALES	
8.9 SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC	
8.10 LES FONCTIONS URBAINES	114
TROISIEME PARTIE: PERSPECTIVE, DEFIS ET ORIENTATIONS	115
CHAPITRE 1: LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE	
1.1 LES PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE	
1.2 LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES	
1.3 LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SPATIAL	
1.4 PERSPECTIVES ECONOMIQUES GLOBALES	
1.4.1 La vision de la SCADD	
1.4.2 La vision du SNAT	
1.5 PERSPECTIVES ECONOMIQUES SECTORIELLES	
1.5.1 Le secteur primaire	
1.5.2 Le secteur secondaire	
1.5.3 Le secteur tertiaire	
1.6. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES	
1.6.1 Equipements scolaires	
1.6.2 Equipements de santé	
1.6.3 Equipements marchands	
1.6.5 Equipements touristiques et d'accueils	
1.6.6 Equipements de défense et de sécurité	
1.6.7 Equipements administratifs	
1.6.8 Equipements culturels, sportifs et de loisirs	
1.7 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES	
1.7.1 Les infrastructures de communication	
1.7.1.1 L'aménagement de la voirie	
1.7.2 Les réseaux divers	
1.7.2.1 Perspective en matière d'AEP	
1.7.2.2 Réseau d'évacuation des eaux de pluie	
1.7.2.3 Perspectives en matière d'assainissement eaux usées et excrétas	
1.7.2.4 Perspectives en matière de gestion des déchets solides	
1.7.2.5 Perspectives en matière d'énergie	127
1.7.2.6 Perspectives en matière de télécommunication	
1.8 PERSPECTIVE EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET FINANCE LOCALE	128
CHAPITRE 2 : LES DEFIS DU SDAU ET LES ORIENTATIONS RETENUES	
2.1 LES DEFIS DU SDAU	
2.1.1 L'intégration des collines dans la dynamique urbaine	
2.1.2 L'instauration de la culture marchande dans la dynamique économique	
2.1.3 La valorisation du potentiel touristique	
2.2 LES ORIENTATIONS RETENUES	130
QUATRIEME PARTIE : LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LA MISE EN OEUVRE	
CHAPITRE 1 : LE PARTI D'AMENAGEMENT	
1.1 PRINCIPES D'AMENAGEMENT	
1.2 LE SCHEMA DE STRUCTURE	132

1.2.1 La structure générale	
1.2.2 L'organisation de la voirie	
1.3 LE SCHEMA D'AMENAGEMENT	
1.3.1 La programmation des équipements	
1.3.1.1 Les équipements d'infrastructures	
1.3.1.2 Les équipements structurants	
1.3.2 Le zonage	143
1.3.2.1 Les zones d'habitation	
1.3.2.1.1 Les zones d'habitation à restructurer	
1.3.2.1.2 La zone à densifier et à équiper	
1.3.2.1.3 Les zones d'urbanisation future	
1.3.2.1.4 Les zones de promotion immobilière	
1.3.2.2 Les zones d'activités	
1.3.2.2.1 La zone artisanale	
1.3.2.2.2 La zone commerciale à restructurer	
1.3.2.2.3 Les zones administratives	
1.3.2.2.4 Les zones universitaire et de formation	
1.3.2.2.5 Les zones maraîchères	
1.3.2.2.6 Les zones agropastorales à créer	
1.3.2.2.7 La zone industrielle à créer	
1.3.2.2.8 La zone d'Activités Diverses (ZAD)	
1.3.2.3 Les zones de préservations	
1.3.2.4 Les zones de contraintes	
1.3.3 Phasage	
1.3.4 Programme d'investissement du SDAU	
1.3.4.1 Programme d'investissement global (PIG)	
1.3.4.2 Programme d'investissement prioritaire (PIP)	
CHAPITRE 2 : STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	170
2.1 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MISE ŒUVRE DU SDAU	
2.2 CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	
2.2.1 Le cadre juridique du SDAU	
2.2.2 Cadre institutionnel ou gouvernance du SDAU	
2.2.3 Le Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU	
2.3 MOBILISATION DES RESSOURCES	
2.3.1 Mobilisation du foncier	
2.3.2 Ressources humaines	
2.3.3 Mobilisation matérielles	
2.4 LE FINANCEMENT DU SDAU	
2.4.1 L'Etat	
2.4.2 La commune	
2.4.3 Les opérateurs économiques	
2.4.4 Les populations	
2.5 MODALITES D'EXECUTION DES OPERATIONS DU SDAU	
2.6 LE SUIVI ET L'EVALUATION	175
CINQUIEME PARTIE: LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	176
ANNEYES	225

SIGLES ET ABREVIATIONS

21-

22-

23-

24-

1- CAST : Comité d'Animation et de Suivi Technique ;

2- CEG: Collège d'Enseignement Général; 3- CCUC: Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction; **4- CHR:** Centre Hospitalier Régional; **5- COTESCO :** Commission Technique de Suivi et de Contrôle ; **6- CRUC :** Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction ; **7- CSPS :** Centre de Santé et de Promotion Sociale ; 8- DREP: Direction Régionale de l'Economie et de la Planification; **9-** FIFA : Fédération Internationale de Football Association 10-**INSD**: Institut National de la Statistique et de la Démographie ; 11-MHU: Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme; 12-**ONEA:** Office National de l'Eau et de l'Assainissement; 13-**ONATEL:** Office Nationale de Télécommunication: 14-**PAM**: Plan d'Ajustement Municipal; **15-PEP:** programme d'Entretien Prioritaire; 16-**PIP:** Programme d'Investissement Prioritaire; 17-**PCD**: Plan de Développement Communal; 18-PCD AEPA: Plan Communal de Développement sectoriel en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement; 19-**PAHDU**: Plan d'Action pour l'Habitat et le Développement Urbain; 20-**PEP:** Programme d'Entretien Prioritaire;

PIG: Programme d'Investissement Global

PME: Petites et Moyennes Entreprises;

PMI: Petites et Moyennes Industries;

PIP: Programme d'Investissement Prioritaire;

VI

25-POS: Plan d'Occupation des Sols; 26-PRD: Pôles Régionaux de Développement; 27-**PSA**: Plan Stratégique d'Assainissement; RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat; 28-29-**SDAGE**: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau 30-**SDAU**: Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme; SIF: système d'Information Foncière; 31-32-**SONABEL**: Société Nationale Burkinabé d'Electricité; 33-**SNAT**: Schéma National d'aménagement; 34-VRD: Voirie et réseaux Divers;

VREO: Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest.

35-

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1: Repartition de la population par secteurs	8
TABLEAU N° 2: REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTEURS SELON LE GROUPE D'AGE	9
Tableau N°3: Estimation de la population de 1996 a 2010	18
TABLEAU N° 4: REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	18
TABLEAU N°5: REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET TRANCHE D'AGE	36
Tableau N°6 : Repartition spatiale de la population de la ville de Gaoua	37
Tableau n°7: Effectifs moyens par menage selon le sexe du CM	
Tableau $N^\circ 8$: Evolution des effectifs du cheptel dans le Poni de 2006 a 2010	61
Tableau N°9: Situation des compagnies et nature des transports	64
Tableau N° $10:$ Statistiques des accidents de la circulation dans la ville de Gaoua pour la	
PERIODE DU 1ER JANVIER 2012 AU 15 OCTOBRE 2012	
Tableau N°11 : Evolution du nombre d'abonnes au telephone fixe (2006 a 2011)	76
Tableau N°12 : La frequence des enlevements des ordures menageres	
Tableau N°13: Les modes d'evacuation des ordures menageres	
Tableau N $^\circ$ 1 4 : la Repartition des menages selon le mode d'evacuation des eaux usees	
TABLEAU N°15: LA REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE DE VIDANGE DES WC	82
Tableau $N^{\circ}16$: Effectifs par sexe des enfants du centre d'eveil et d'education prescolaire i	
Gaoua	
Tableau N° 17: Ecoles primaires de la commune	
Tableau N°18: Effectifs par sexe des eleves	
Tableau N°19: Repartition des eleves par cycle d'enseignement	
TABLEAU N°20: SITUATION DES ECOLES PRIMAIRES DANS LA VILLE DE GAOUA ET ENVIRONS	
TABLEAU N°21: LES ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE DANS LA VILLE DE GAOUA	88
Tableau N°22: Effectif des eleves des etablissements secondaires de Gaoua en fin d'annee	
2006/2007	
Tableau N°23 : Situation des formations sanitaires dans la ville de Gaoua	
Tableau N°24: Effectif du personnel paramedical	
Tableau N° 25: Repartition des sites d'hebergement a Gaoua et leur localisation	
Tableau N° 26: Recettes de fonctionnement	
Tableau N° 27: Depenses de fonctionnement	
Tableau N°28 : Evolution de la capacite d'autofinancement de la commune	
Tableau N° 29 : Forces et faiblesses du milieu physique	
Tableau N° 30: Forces et faiblesses demographiques	
TABLEAU N° 31: FORCES ET FAIBLESSES DU TISSU URBAIN	
TABLEAU N° 32: FORCES ET FAIBLESSES DE LA PROBLEMATIQUE FONCIERE	
Tableau N° 33: Forces et faiblesses du secteur primaire	
TABLEAU N° 34: FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR SECONDAIRE	
TABLEAU N° 35: FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR TERTIAIRE	
Tableau N° 36: Forces et faiblesses des institutions financieres	
TABLEAU N°37: FORCES ET FAIBLESSES DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES	
TABLEAU N°38: FORCES ET FAIBLESSES DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES	
TABLEAU N°39: FORCES ET FAIBLESSES DE LA GOUVERNANCE URBAINE ET DES FINANCES LOCALES	
TABLEAU N°40: FORCES ET FAIBLESSES DE LA SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC	
TABLEAU N°41: PROJECTION DE LA POPULATION SELON L'HYPOTHESE BASSE (2,5%)	
TABLEAU N° 42: PROJECTION DE LA POPULATION SELON L'HYPOTHESE MOYENNE (3,1%)	118

TABLEAU N° 43: PROJECTION DE LA POPULATION SELON L'HYPOTHESE FORTE (4%)	118
$Table au\ N°44: Programmation\ des\ espaces\ a\ amenager\ \ selon\ l'hypothese\ volontariste\ de\ 4\% and the programmation\ des\ espaces\ a\ amenager\ selon\ l'hypothese\ volontariste\ de\ 4\% and the programmation\ des\ espaces\ a\ amenager\ selon\ l'hypothese\ volontariste\ de\ 4\% and the programmation\ des\ espaces\ a\ amenager\ selon\ l'hypothese\ volontariste\ de\ 4\% and the programmation\ des\ espaces\ a\ amenager\ selon\ l'hypothese\ volontariste\ de\ 4\% and the programmation\ de\ programmation$	
JUSQU'EN 2030	
Tableau N° 45 : Besoin en equipements prescolaires	
Tableau N°46 : Besoin en equipements primaires	139
Tableau $N^{\circ}47$: Evolution du nombre d'eleves dans la region du Sud-ouest de 2006 a 2012,	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL, POST PRIMAIRE ET SECONDAIRE	
Tableau N°48 : Besoin en equipements secondaires	
$Tableau\ N^{\circ}49: Besoin\ en\ equipements\ sanitaires\ du\ premier\ echelon\ a\ l'horizon\ du\ SDAU\\ 1$	141
$Tableau\ N°50: Besoin\ en\ equipements\ sanitaires\ de\ niveau\ superieur\ a\ l'horizon\ du\ SDAU\ 100000000000000000000000000000000$	142
Tableau n°51 : Phasage des programmes	
$ \begin{tabular}{ll} Tableau $N^\circ 52:$ Programme d'investissement global (PIG) - Horizon 2030 \\ \end{tabular} $	
TABLEAU N°53 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP) – HORIZON 2030	162
LISTE DES CARTES	
CARTE N°1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE GAOUA	11
CARTE N°2 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE GAOUA	
CARTE N°3: FORMATION VEGETALES	17
CARTE N° 4: LIMITE DE LA VILLE JUSQU'EN 2030	23
CARTE N°5 : PROFIL GEOLOGIQUE DE LA VILLE DE GAOUA	25
CARTE N°6: TYPOLOGIE DES SOLS DE LA VILLE DE GAOUA	27
CARTE N°7: RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA VILLE DE GAOUA	29
CARTE N°8 : COUVERT VEGETAL DE LA VILLE DE GAOUA	32
CARTE N°9: OCCUPATION DES TERRES DE LA VILLE DE GAOUA EN 2002	34
CARTE N°10: EVOLUTION DES LOTISSEMENTS DANS LA VILLE DE GAOUA	42
CARTE N°11 : DENSITE PAR SECTEUR A GAOUA	49
CARTE N°12 : VOIRIE URBAINE DE GAOUA	69
CARTE N°13 : RESEAU D'EAU DE GAOUA	74
CARTE N°14: EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS DE GAOUA	85
CARTE N°15 : EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES DE LA VILLE DE GAOUA	93
CARTE N°16: EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS DE LA VILLE DE GAOUA	97
CARTE N° 17: EQUIPEMENTS MARCHANDS DE LA VILLE DE GAOUA	99
CARTE N°18: SCHEMA DE STRUCTURE PROJETE	
CARTE N°19: SCHEMA D'AMENAGEMENT HORIZON 2030	147
LISTE DES GRAPHIQUES	
GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE DANS LA COMMUNE DE GAOUA DE 2000 A 2005	13
GRAPHIQUE N°2: PYRAMIDE DES AGES DE LA VILLE DE GAOUA	
GRAPHIQUE N°3: REPARTITION DES MENAGES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM	38
GRAPHIQUE N°4: REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT	40

INTRODUCTION GENERALE 1. CONTEXTE

L'élaboration du Schéma Directeur d'aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Gaoua, prévu dans le plan d'action de l'année 2011 du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, est une composante du projet Pôles Régionaux de Développement - Appui au développement décentralisé (PRD).

Le PRD est un programme initié par le gouvernement du Burkina Faso en vue d'appuyer les communes urbaines chefs-lieux de Région dans l'accomplissement de leurs attributions aux termes du code général des collectivités territoriales. Ce programme financé par l'Agence Internationale de Développement (IDA), doit couvrir les six (6) principales villes que sont Gaoua, Bobo Dioulasso, Kaya, Koudougou, Ouagadougou et Ouahigouya. Il doit s'étendre ensuite à l'ensemble des treize (13) chefs-lieux de Régions. Le Burkina Faso a obtenu un crédit "crédit n° 4311 - BUR" de l'Agence Internationale de Développement (IDA) pour le financement dudit projet, une partie de ce fond sera utilisée pour assurer les études d'élaboration du SDAU.

Les études des SDAU se situent dans un contexte marqué par une volonté politique d'aménagement du territoire et une mise en œuvre de la politique de décentralisation visant l'autonomie de gestion, la libéralisation des initiatives locales de développement, et le respect des textes en matière d'environnement.

De façon générale au Burkina Faso, les fonctions urbaines sont désarticulées et l'urbanisation se caractérise par l'étalement des villes et le phénomène de l'habitat spontané. L'équipement des villes est confronté à la faiblesse des ressources financières de l'Etat et aux faibles capacités contributives des populations urbaines. L'absence de stratégie de développement propre à chaque ville freine le développement harmonieux du territoire.

Le désengagement de l'Etat du domaine de la production immobilière et la non approbation des outils de planification élaborés, n'ont fait qu'empirer le développement anarchique des villes.

Le code de l'urbanisme et la politique d'aménagement du territoire imposent l'élaboration d'outils de planification urbaine pour freiner l'extension démesurée des villes. Ces outils doivent s'articuler sur les documents d'aménagement du territoire, tout en détaillant la partie urbaine.

La Politique nationale de l'habitat et du développement urbain adoptée par le Conseil des Ministres du 7 Mai 2008, constitue un élément indispensable pour la maîtrise des villes au Burkina Faso. En 2008, le premier outil pour sa mise en œuvre (plan d'actions pour l'habitat et le développement urbain) a été élaboré pour la période 2009 – 2018. L'un des objectifs de cette politique, est de faire des villes du Burkina Faso des pôles de

croissance et de développement. Dans ses axes stratégiques, la PNHDU a retenu entre autres :

- la planification et la maîtrise de la croissance des villes ;
- la promotion du logement décent pour tous ;
- la promotion de la bonne gouvernance urbaine.

2. DEFINITION DU SDAU

Selon la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) est l'instrument de planification à moyen et long termes qui fixe les orientations du développement des agglomérations urbaines.

Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

A ce titre, le SDAU constitue un outil efficace de travail pour la collectivité décentralisée (commune), les décideurs publics, intervenants privés et les partenaires au développement.

3. OBJECTIFS DU SDAU

Dans le code de l'urbanisme et de la construction, le SDAU et les POS ont été identifiés comme principaux outils de base et toute action de planification doit y faire référence.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure.

Il doit assurer l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

C'est donc un document de planification urbaine (contrôle de l'extension des villes et maîtrise du développement urbain).

Le SDAU se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Il doit aussi permettre la sécurité urbaine, à travers la sécurité foncière; la sécurisation des populations (zones d'habitat adéquates, satisfaction des besoins en matière de voirie, d'eau, d'électricité et d'assainissement); et la sécurisation des investissements (documents consensuels approuvés parles plus hautes autorités).

Le SDAU doit permettre la mobilisation des acteurs urbains autour de programmes cohérents consensuels pour l'intérêt des populations et des collectivités territoriales.

Ainsi les appuis de l'Etat et des partenaires techniques et financiers sont acquis pour le développement local. Le renforcement de capacités et la bonne mobilisation de ressources financières des communes, constituent des atouts pour la satisfaction des besoins fondamentaux des populations.

4. MÉTHODOLOGIE

La démarche d'étude a consisté en un processus participatif qui s'est traduit par une implication des acteurs locaux notamment dans la phase préparatoire et de collecte des données. La méthodologie mise en œuvre reposait sur la communication et la sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du présent SDAU. Elle se décline selon les trois phases suivantes :

- La phase préparatoire ;
- La phase de collecte des données ;
- La phase de rédaction et de validation des rapports.

Le démarrage du processus d'élaboration a été marqué par un atelier national de lancement organisé par la DGUTF les 11 et 12 novembre 2011 à Bobo-Dioulasso afin de susciter la mobilisation et la participation de tous les acteurs. Cet atelier a donné lieu au cadrage général des études.

4.1LA PHASE PREPARATOIRE

Elle a consisté en :

- <u>la prise de contact avec le maître d'ouvrage (DGUTF) et cadrage spécifique de l'étude :</u>
 Ces rencontres avaient pour objectifs d'harmoniser les points de vue sur les TRD,
 présenter le dispositif mis en place pour le suivi des études (le Comité d'Animation et de
 Suivi Technique des études d'élaboration des SDAU de douze (12) capitales régionales
 (CAST/SDAU-12). et procéder à la revue des experts exigés dans le cadre de la conduite
 de l'étude SDAU de Gaoua;
- *la prise contact avec les acteurs locaux :* Elle s'est traduite par des rencontres et des séances d'information et de sensibilisation des différents acteurs locaux de la commune ;

Ces rencontres ont permis de :

- ✓ Montrer la nécessité d'élaborer le SDAU en tant qu'outil de planification spatiale dans le court, moyen et long terme ;
- ✓ Informer les participants (élus locaux, partenaires de mise en œuvre, services techniques, les acteurs locaux) sur «le processus d'élaboration du SDAU ;
- ✓ Échanger sur la délimitation du périmètre du SDAU;

4.2 PHASE DE COLLECTE DES DONNEES

4.2.1 La recherche documentaire

Elle a consisté recueillir la documentation disponible sur la région, la province, la commune et la ville de Gaoua auprès des structures publiques et privées aussi bien à Ouagadougou qu'au niveau local. Ces documents sont composés de monographies, l'ancien SDAU de Gaoua (non validé), le PCD, le schéma provincial d'aménagement du territoire, les documents cartographiques sur la ville, etc.

Des bases de données ont également été exploitées dans le SIG sur ArcView.

4.2.2 Les enquêtes terrain

Dans le cadre des enquêtes terrain, deux outils de collecte de données ont été conçus :

- un questionnaire adressé aux ménages ;
- un guide d'entretien pour la collecte des données auprès des services techniques déconcentrés et décentralisés présents au niveau local.

L'unité de base considérée a été le ménage. Le nombre total des ménages de Gaoua a été estimé à **10 381** en 2011 sur la base du taux de croissance annuel moyen de 2,6% (Gaoua) entre 1996 et 2006. Notre échantillon a été constitué de 520 ménages enquêtés soit 5% de la taille totale des ménages.

L'enquête ménage s'est déroulée selon une méthode aléatoire en respectant les consignes suivantes :

- faire un pas de deux concessions et la concession suivante est enquêtée;
- enquêter trois (03) ménages maximum par concession afin de quadriller tous les secteurs de la ville.

Pour ce faire, huit (08) enquêteurs et un (01) superviseur ont été recrutés et formés pour les enquêtes dans les ménages de la ville.

Des entretiens ont essentiellement eu lieu avec les services techniques en complément de l'enquête ménage. Ils avaient pour but de collecter des informations sur les projets et politiques sectoriels au niveau de la ville.

Pour l'actualisation de la situation des équipements et la matérialisation des zones d'activités, des levés GPS ont été effectués.

4.3 LA REDACTION ET LA VALIDATION DU RAPPORT

Cette phase a concerné la production des rapports intermédiaires, provisoires et définitifs (écrits et graphiques). Les différents rapports ont l'objet d'examen et de validation par les instances ci-après :

- la Commission Technique de Suivi et de Contrôle (COTESCO) pour le rapport provisoire 1;
- la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) et la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC) pour le rapport provisoire 2;

Le présent rapport est le projet de rapport définitif.

PREMIERE PARTIE: LA COMMUNE DE GAOUA

CHAPITRE 1: STRUCTURATION SPATIALE DE LA COMMUNE

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Gaoua est située dans la région du Sud-ouest précisément dans la province du Poni (Cf. Carte n°1). Elle se positionne à la fois comme chef lieu de province et de région.

Affectueusement appelée "cité des collines", Gaoua doit son surnom à sa couverture territoriale sur une succession de collines et de dépressions.

Elle s'étend sur une superficie de 874 Km² (cf. contraintes et perspectives de développement de la commune), soit environ 11,63% de la superficie totale de la province du Poni. Elle est distante de Ouagadougou (capitale politique du Burkina) de 395 km, et de Bobo Dioulasso de 150 km (capitale économique du Burkina). Elle est limitée :

- à l'Est par la commune de Boussera;
- à l'Ouest par la commune de Lorépéni;
- au Nord par les communes de Bouroum Bouroum et Nako;
- au Sud par la commune de Midebdo;
- au Nord Est par la commune de Malba;
- au Sud Ouest par la commune de Périgban ;
- au Sud Est par la commune de Gomblora.

De part sa position géographique, la commune de Gaoua est un carrefour. Elle est située à environ 70 km de la frontière avec la Côte d'Ivoire (axe bitumé, Gaoua-Kampti-Frontière) et à 124 km de la frontière Ghanéenne (axe non bitumé Gaoua-Batié-Kpuéré).

1.2. EVOLUTION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.2.1 Evolution administrative

Avant l'adoption du Code général des Collectivités Territoriales qui a consacré la communalisation intégrale au Burkina Faso, la commune urbaine de Gaoua était constituée uniquement de l'agglomération urbaine et était découpée en secteurs.

Avec la loi N°055-2004/AN de décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, la commune de Gaoua couvre désormais l'entité départementale. Alors ce sont 56 villages administratifs qui sont rattachés à la commune urbaine.

Les domaines de compétences des collectivités territoriales sont précisés par les articles 79 et suivants du titre 1 de la loi n°055-2004/ précitée. Ces domaines de compétences sont les suivants :

- l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- le développement économique et la planification ;
- la santé et l'hygiène ;
- l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle et l'alphabétisation ;
- la culture, les sports et les loisirs ;
- la protection civile, l'assistance et les secours ;
- les pompes funèbres et les cimetières ;
- l'eau et l'électricité ;
- les marchés, les abattoirs et les foires.

Ainsi, le territoire communal de Gaoua comprend le noyau urbain constitué de huit (8) secteurs et cinquante six (56) villages.

1.2.2 Organisation administrative

La commune de Gaoua est composée de deux types d'entités spatiales que sont l'agglomération urbaine ou la ville de Gaoua et les villages rattachés qui ont un caractère rural.

1.2.2.1 L'agglomération urbaine

L'agglomération urbaine comprend huit (08) secteurs et est compris entre 03°12'23" et 03°08'58" de Longitude Ouest et entre 10°18'36" et 10°21'36" de Latitude Nord. Selon le RGPH 2006, la population urbaine est estimée à 25 104 habitants avec un taux d'accroissement de 2,6%.

TABLEAU N° 1: REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTEURS

COMMUNE URBAINE DE :	Nombre			Total
GAOUA	de			
	Ménages	Hommes	Femmes	
SECTEUR 1	722	1 608	1 589	3 197
SECTEUR 2	1 563	3 973	3 755	7 728
SECTEUR 3	1 138	2 627	2 469	5 096
SECTEUR 4	786	1 816	1 762	3 578
SECTEUR 5	376	830	911	1 741
SECTEUR 6	156	489	533	1 022
SECTEUR 7	256	752	860	1 612
SECTEUR 8	183	496	634	1 130
Total	5 180	12 591	12 513	25 104

Source: RGPH, 2006

1.2.2.2 Les villages rattachés

Au nombre de cinquante six (56), ces villages jouent un rôle important dans le fonctionnement de la commune.

TABLEAU N° 2: REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTEURS SELON LE GROUPE D'AGE

COMMUNE RURALE DE				
GAOUA	Nombre de Ménages	Hommes	Femmes	Total
001 BALANTIRA	161	398	520	918
002 BARKEPERENA	134	323	402	725
003 BONKO	98	261	270	531
004 BONKO-DAGBOLA	49	149	166	315
005 BONKO-PEROU	95	294	427	721
006 BOUKEO-BIRIFOR	60	138	166	304
007 BOULEO-LOBI	50	106	128	234
008 BOULENA	107	307	374	681
009 BOULI	159	334	393	727
010 BOULKPAN	19	51	63	114
011 BRAMBERA	101	275	375	650
012 DANHAL	87	205	212	417
013 DANHAL-KPANGARA	25	95	112	207
014 DANHAL-PERA	19	91	96	187
015 DIONSERA-LOBI	41	132	168	300
016 DIONSERA-BIRIFOR	54	102	122	224
017 DJIKANDO	336	738	494	1 232
018 DOUMBOU	226	586	689	1 275
019 DOUNKOURA	47	100	161	261
020 GBOLO	29	91	123	214
021 GONGOMBILI-KPOVERA	15	69	62	131
022 GONGOMBILI-GONGONE	32	120	153	273
023 GONGOMBILI-PABOULONA	37	95	140	235
024 GONGOMBILI-YEFARA	34	117	116	233
025 HELLO	107	266	339	605
026 HELLO-BONDO	91	256	355	611
027 HELLO-GBANKONO	30	61	93	154
028 KAMAHO	15	55	71	126
029 KILIMPIRA	52	159	205	364
030 KIMPI	135	410	552	962
031 KONKARA	40	131	184	315
032 KOUL-GANE	148	374	419	793
033 KOUL-BO	73	190	202	392
034 KOUL-CAMPEMENT	165	362	408	770
035 KOIL-PONE-GANE	38	129	141	270
036 KOUMBOURA	33	67	73	140
037 KPANTIONAO	23	68	111	179
038 KPAON	95	236	260	496
039 LAHOL	172	450	545	995
040 LANTAO	105	370	442	812
041 LOU	40	90	124	214
042 MINKIRO	29	57	91	148
043 MOMANE	53	122	153	275
044 NIAMPIRA	84	276	364	640

045 NIONIO	82	152	173	325
046 ORKOPOUO-VILLE	122	269	425	694
047 ORKOPOUO-GANE	132	249	341	590
048 OSSORO	134	392	507	899
049 SIBOULBIE	38	84	113	197
050 SIDOUMOUKAR	213	492	704	1 196
051 SILLALARA	50	129	151	280
052 SORGBOUBOURA	128	370	498	868
053 TAMIDIARA	111	322	354	676
054 TIENKOUERA	95	284	320	604
055 WELE-WELE	112	250	382	632
056 YOULBAKOU	46	134	164	298
Total	4 806	12 433	15 196	27 629

Source: RGPH, 2006

CHAPITRE 2: CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

2.1 RELIEF

Le relief de la commune de Gaoua est constitué de deux (2) principales entités :

-Une série de collines birrimiennes de direction Nord-Sud dont les plus grands sommets culminent à 465 et 488 mètres. Cette série qui occupe le centre de la commune commence au Nord-ouest de la ville de Gaoua et s'étend vers le Sud selon une forme pyramidale.

-Au Nord-ouest, au Sud Est et au Nord de la série des collines, la commune est occupée par une partie de la plaine dite de « Loropéni » dont l'altitude moyenne est de 300 mètres.

2.2 PEDOLOGIE

On rencontre trois (3) principaux types de sols dans la commune de Gaoua. Selon l'importance de l'occupation spatiale, on distingue par ordre de grandeur :

Les sols ferrugineux tropicaux lessivés à teneur en gravillon moyenne

Ce sont des sols sableux à sablo-argileux en superficie, argilo-sableux ou argileux et gravillonnaires en profondeur. Leur profondeur est comprise entre 40 et 100 cm. Ils occupent la plus grande superficie du territoire communal avec 547,08 Km², soit environ 62,59%. Ils ont une potentialité moyenne à bonne, ils sont aptes et propices à la culture des céréales.

Les sols bruns eutrophes

Ils sont argilo-sableux en surface et argileux en profondeur. Ils ont une profondeur supérieure à 100 cm avec un potentiel agricole élevé. Ils couvrent une superficie de 246,10 Km², soit 28,16% de la superficie totale de la commune.

Les sols gravillonnaires ou lithosols

Ce sont des sols de faible profondeur (inférieur à 40 cm). Ils ont une valeur agricole faible ou nulle, mais offrent des potentialités éventuelles de reboisement. Ils couvrent environ 80,82 Km², soit 9,25% du territoire communal.

2.3 CLIMAT

La commune de Gaoua appartient à la zone climatique soudanienne caractérisée par deux saisons bien marquées :

Une saison sèche (environ 6 mois) allant de mi-novembre à mi-mai. C'est à cette période que l'on enregistre les températures les plus basses de l'année (mi-novembre à février) et les températures les plus hautes (mars à mi-mai).

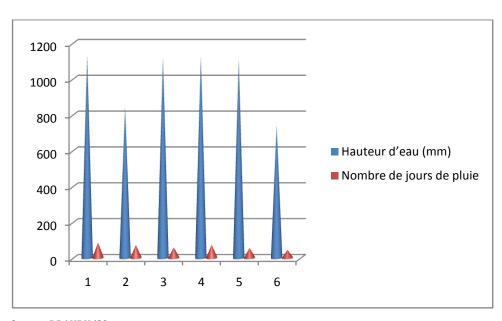
Une saison humide (environ 6 mois) ou pluvieuse, allant de mi-mai à mi-novembre, couramment appelée hivernage.

Les températures diurnes moyennes varient entre 24,9°C et 30,2°C.

La commune reçoit une pluviométrie relativement abondante. Au cours des six (6) dernières années, la hauteur des précipitations a varié de 742 mm en 45 jours à 1 133 mm en 86 jours.

La campagne 2005 a été la moins pluvieuse de la période considérée, la campagne 2000 a été la plus pluvieuse.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE DANS LA COMMUNE DE GAOUA DE 2000 A 2005



Source: DRAHRH/SO

2.4 HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique de la commune de Gaoua, est formé de deux (2) cours d'eau pérennes et d'une trame assez dense de cours d'eau secondaires intermittents (cf carte du réseau hydrographique).

- Le cours d'eau principal est celui du "PONI" auquel se joint le "Kpanga Pô" au Sud Ouest de Koumbara. La confluence de ces deux cours d'eau rejoint la "Bambassou" dans la province du Noumbiel pour se jeter dans le fleuve "MOUHOUN".

Le "PONI" traverse le territoire communal dans sa partie Nord, d'Ouest en Est jusqu'au centre, où il change de direction pour couler du Nord au Sud.

- Le second, le "Kpanga Pô" (principal affluent du "PONI"), coule dans le Sud de la commune d'ouest en Est.

La commune dispose de deux retenues d'eau situées respectivement dans le village de Bonko et à Djiléniora (secteur 8 de Gaoua), réalisées dans le cadre de l'exécution du projet routier Gaoua-Sidéradougou-Gaoua-Batié.

L'existence de ces cours d'eau sont à l'origine de la création des bas fond constituant un frein au développement des activités agro pastorales (maraîchage, culture de contre saison, abreuvement du bétail etc.) et à l'extension de la ville.

La zone non aedificandi d'une superficie d'environ 3,46 hectares, située au Nord de la ville ; se trouve dans un de bas-fonds.

CARTE N°2 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE GAOUA

2.5 VEGETATION

La végétation de la commune de Gaoua est composée de formations naturelles (savane et forêts galeries).

✓ La savane arborée

Située dans la partie Nord de la commune, elle est constituée d'arbres et d'arbustes disséminés à travers un tapis herbacé. Le couvert des ligneux est de 2 à 20%. Cette formation est très souvent dévastée par les feux de brousse tardifs.

✓ La savane boisée soudanaise

On la rencontre plus au Sud de la commune. Sa strate varie entre 5 et 12 mètres. Les espèces dominantes sont :

Parkia biglobosa (Néré), Butyrospermum parkii (Karité), Terminalia avicennioïdes, Pteleopsis subora, Combretum glutinosum, Sclérocarya birrea (Prunier sauvage), Guiera senengalensis.

✓ La savane boisée guinéenne

Sa strate varie entre 5 et 15 mètres avec un taux de recouvrement de ligneux de 20 à 70%. Elle comprend les espèces suivantes :

Parinari polyandra, Burkea africana, Terminalia glaucescens, Entanda africana, Lophira lanceolata, Nauclea latifolia.

2.6 FAUNE

Compte tenu de la pression anthropique de l'hinterland de Gaoua, les ressources fauniques ont connu une régression ces dernières années. De nos jours, on rencontre :

- -de petits mammifères (porc-épic, etc.);
- -une faune aviaire assez variée (tourterelles, francolin, sarcelles, grands calaos, pintades, perdrix, éperviers, etc.).

Malgré cette diversité, on assiste de plus en plus à une régression considérable des ressources fauniques ; non seulement du point de vue des effectifs mais surtout de la diversité des espèces. Cela s'explique par la très forte pression anthropique, à savoir :

- la persistance du braconnage;
- les feux de brousse;
- la dégradation de l'habitat des animaux (notamment par le défrichement et le surpâturage).

Pour éviter leur disparition, il serait nécessaire de prendre des mesures afin de les protéger contre les braconnages incontrôlés et les abattages sauvages.

CARTE N°3: FORMATION VEGETALES

CHAPITRE 3: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

3.1. L'ETAT ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION

L'analyse de l'état et de la structure de la population donne l'évolution de la population et la répartition de la population selon le milieu de résidence.

3.1.1. Evolution de la population

La population de la commune de Gaoua était en 1996 de 40 785 habitants dont 19 777 hommes et 21 008 femmes. En 2006, cette population est estimée à 52 733 habitants (25 024 hommes et 27 709 femmes) sur la base d'un taux d'accroissement annuel moyen de 2,6%.

TABLEAU N°3: ESTIMATION DE LA POPULATION DE 1996 A 2010

Année commune	1996	2006	Taux d'accroissement (%)	2007	2008	2009	2010	2011
Gaoua	40 785	52 733	2,6	54 157	55 619	57 121	58 663	59954

Source: Etudes et calculs de la DREP/SUO sur la base des résultats des recensements de 1996 et 2006.

3.1.2 Répartition de la population selon le milieu de résidence

La répartition spatiale de la population peut également être distinguée selon que les populations vivent en milieu urbain ou rural. Comme l'indique le tableau ci-dessous la population de la commune de Gaoua est en majorité rurale : 27 629 habitants (52,39%) contre une population urbaine de 25 104 habitants soit 47,61% de la population totale.

TABLEAU N° 4 : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.......

COMMUNE DE GAOUA	Ensemble	Masculin	Féminin	Nombre d'hommes pour 100 femmes	% de femmes
	52 733	25 024	27 709	90	52,5
URBAIN	25 104	12 591	12 513	101	49,8
RURAL	27 629	12 433	15 196	82	55,0

Source: INSD/RGPH 2006

3.2 DYNAMIQUE DE LA POPULATION

3.2.1 Natalité, fécondité et mortalité

En se référant aux RGPH de 1996 et de 2006, l'analyse de l'évolution du taux de croissance de la population indique une croissance démographique (4,3%) supérieure à

la moyenne nationale (3,1%). la population de la ville de Gaoua s'accroît plus vite que le reste de la commune.

En l'absence de données spécifiques pour la commune, en ce qui concerne la natalité, la fécondité et la mortalité, nous présentons à titre indicatif, celles portant sur l'ensemble de la province en 2006. Ainsi :

- le taux brut de natalité était de 44,5% contre 50,7% en 1996;
- le taux de fécondité général 195,7‰ contre 221,4‰ en 1996;
- le taux de mortalité (193,99‰) en 2006 indique une amélioration de la situation par rapport à 2003 (536,2‰).
- taux net de mortalité infantile est de 134‰,
- l'indice synthétique de fécondité était de 6,7 enfants au Poni contre 6,2 enfants pour la moyenne régionale.

A la lecture de ce qui précède, nous constatons que le taux de natalité est en baisse. Quant au taux de mortalité il a connu une baisse entre 1996 et 2006. En effet, de 221,4‰ en 1996, il est passé à 195,7‰, soit un gain de 25,7 points sur la période. Il reste toutefois élevé quand on le compare sur la même période, à la moyenne nationale qui était de 14,8‰ en 1996 contre 11,8‰ en 2006.

3.2.2 Mouvements migratoires

La commune, plus particulièrement la ville de Gaoua est un centre d'accueil. Elle reçoit essentiellement des migrations internes à la province. Ces migrants sont à la recherche de petits emplois rémunérateurs. Les migrations agricoles sont plutôt orientées vers les communes frontalières au Ghana et surtout à la Côte d'Ivoire où les disponibilités en terres fertiles sont encore fortes.

Vue comme zone de départ, l'émigration affecte surtout la frange jeune de la population (15-35 ans) dans la commune de Gaoua. Cette migration est généralement orientée vers les grands centres du pays (Ouaga, Bobo, Gaoua, etc.), vers le Ghana et la Côte d'Ivoire, particulièrement dans le cas des migrations internationales.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, une inversion des tendances migratoires est entrain de s'opérer au cours de ces dernières années.

En effet, on note de plus en plus un retour massif de Burkinabé dans la commune. Cette situation s'explique :

- d'une part, par l'éclatement d'un conflit foncier en fin 1999 entre ressortissants Burkinabé et Ivoiriens à Tabou (Côte d'Ivoire).
- d'autre part, par la crise politico-militaire de septembre 2002 en Côte d'Ivoire.

A titre indicatif, l'ensemble de la province du Poni a enregistré pour la crise de Tabou 10 408 rapatriés dont 1 623 hommes, 2 133 femmes et 6 652 enfants.

Pour la crise de septembre 2002, la commune de Gaoua à elle seule a reçu 2 929 rapatriés dont 737 hommes, 667 femmes et 1 525 enfants dont l'âge varie de 3 à 17 ans. A la même période, la commune avait reçu 16,6% de l'effectif total des rapatriés de la province.

DEUXIEME PARTIE: ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PERIMETRE DU SDAU

INTRODUCTION

Avec la communalisation intégrale du territoire national, les limites des communes sont désormais confondues à celle des départements. De ce fait le territoire communal inclut à la fois un espace urbain faisant partie intégrante d'un espace communal généralement plus vaste.

Au terme de la loi N°017-2006/AN portant code de d'urbanisme et de la construction au Burkina Faso, le SDAU institué comme premier outil de planification urbaine s'applique à l'agglomération urbaine de la commune. Ce qui implique en termes d'approche, la nécessité d'une délimitation d'un périmètre d'étude pour le SDAU.

Le périmètre du SDAU est l'espace sur la base duquel s'inscrivent les différentes analyses de l'étude SDAU. Ces limites peuvent évoluer, in fine, selon les projections retenues.

Toutes les terres contenues dans ce périmètre, seront soumises prioritairement à la règlementation en vigueur en matière d'urbanisme et accessoirement à celles en vigueur en matière de foncier rural.

Le périmètre du SDAU de la ville de Gaoua comprend huit les (8) secteurs et les deux (2) villages de Hello et Djikando. Il couvre une superficie de 45,606 km².

Les secteurs numérotés un (1) à huit (8), sont urbains ou semi urbains (une partie lotie se prolongeant par un village).

Le secteur central n° 5 et secteur n°3 sont les seuls, qui ne concernent aucun village périphérique.

Le secteur n°5 accueille le quartier « chefferie » qui est le premier établissement humain dans la ville.

Les six (6) autres secteurs semi-urbains, concernent les villages suivants :

```
le secteur n°1 couvre une partie du village de Djikando;
le secteur n°2 couvre une partie du village de Hello;
le secteur n°4 couvre le site d'orpaillage de Pourbi;
le secteur n°6 couvre Sampoli (qui n'est pas un village);
le secteur n°7 couvre entièrement Tonkar (qui n'est pas un village);
le secteur n°8 couvre Niobini (qui n'est pas un village).
```

A noter que les entités de Pourbi, Sampoli, Tonkar et Niobini, ne sont pas considérés comme villages.

Afin de permettre à la ville de jouer son rôle de moteur du développement socio économique de toute la commune, les études de SDAU doivent cerner les aspects d'intégration et de promotion de toutes les activités (urbaines et rurales).

Les huit (8) secteurs constituent déjà le périmètre urbain de Gaoua, l'extension urbaine dans les deux (2) villages ciblés s'explique par :

- leur proximité avec la ville ;
- le souci de maîtriser leur développement et leur introduction dans les tissus urbains (préservation des zones d'activités, programmation de l'habitat etc.);
- le souci de prendre en charge leurs besoins en matière d'équipements et d'infrastructures;
- la prise en compte des préoccupations exprimées par les acteurs notamment lors de la session de la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) et de la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC).

CARTE N° 4: LIMITE DE LA VILLE JUSQU'EN 2030

CHAPITRE 1: CARCATERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

1.1 RELIEF ET GEOMORPHOLOGIE

La ville de Gaoua présente un relief très accidenté. Elle est caractérisée par une succession de collines et de dépressions :

- une série de collines birrimiennes : de direction Nord -Sud dont les plus grands sommets culminent entre 465 et 488m et occupe la partie centrale de la ville en s'étendant du Nord au Sud;
- une dépression ou plaine de Loropéni, située dans la partie Nord, Nord-Ouest et Sud-est à une altitude moyenne de 300 m.

A la bordure Ouest de la ville qui culmine à 425 m succède une dépression d'altitude 275 m, soit une dénivelée de 150 m. Dans l'ensemble l'altitude moyenne est de 350 m et la ville est bâtie sur un substratum géologique constitué de migmatites et granites indifférenciés datant du Précambrien D (ante Birimien) et de meta volcanites neutres à basiques du Précambrien C (Birimien).

Ces différentes collines confèrent à la ville de Gaoua une vue majestueuse et pittoresque. Les modes d'occupation ont même donné des noms aux différentes collines :

- colline du pouvoir accueillant la majorité des structures administratives et le musée du Poni;
- colline de la santé, où se trouve le CHR et d'anciens services administratifs de santé;
- colline du savoir abritant les écoles secondaires et l'ENEP;
- colline sacrée à l'entrée de la ville, du côté Ouest.

Elles facilitent l'écoulement naturel des eaux de pluie, drainées vers le Poni et ses affluents alimentant les bas-fonds.

Au plan géomorphologique la majeure partie de la ville est occupée par un glacis fonctionnel couronné aux extrémités Est et Ouest de bas-fonds. Une bande de relief résiduel formant des crêtes et d'orientation Nord-Sud occupe la moitié Ouest de la ville.

1.2 GEOLOGIE

La ville de Gaoua repose sur trois principales structures géologiques. Schématiquement, cette structure géologique comprend :

- des faciès grenus basiques associés aux metavolcanites ;
- des faciès metavolcanites neutres à basiques (carte géologique du Burkina Faso 1/100 000);
- les migmatites et granites indifférenciés.

Les formations sont recouvertes sur presque la totalité de la ville par une cuirasse latéritique parfois indurée assez épaisse (1 à plusieurs mètres). Sur la partie Ouest (colline Ouest, route de Kampti) affleurent des roches vertes.

CARTE N°5 : PROFIL GEOLOGIQUE DE LA VILLE DE GAOUA

1.3 MINES

La ville Gaoua accueille un seul site d'orpaillage artisanal à Pourbi (au secteur 4) ; situé à environ 5 km de la ville. L'activité est pratiquée généralement par des populations venues d'ailleurs, car les habitants de rameau lobi ont pour « totem » l'or.

La société minière Wenworth installée au secteur 8, n'intervient que dans la commune de Batié

1.4 PEDOLOGIE

Le contexte pédologique varie selon la situation, avec effet sur les buttes cuirassées et les glacis de piedmont. On a à faire à une pédogénèse ferrugineuse avec lessivage induration tandis que dans les bas-fonds et plaines alluviales nous avons un alluvionnement avec hydromorphie. Les essais d'identification sont nécessaires pour confirmer ces faciès. La ville de Gaoua dispose de plusieurs matériaux de sols que l'on peut associer aux trois principaux types de sols que sont :

Les sols ferrugineux tropicaux lessivés à teneur en gravillon moyenne

Ils occupent la plus grande superficie de la ville (sols remaniés, d'érosion ? %). Leur profondeur est comprise entre 40 et 100 cm. Ils ont une potentialité moyenne, ils sont aptes et propices à la culture des céréales (mil, sorgho, coton) et du souchet. En terme d'aptitude, ces sols sont les mieux adaptés pour l'extraction des matériaux servant à la construction des habitations (briques, sable, argile) et à l'implantation de l'habitat.

Les sols bruns eutrophes sur roche basique ou neutre

Ils sont caractérisés par un humus à forte activité biologique et une bonne structure. Leur richesse minérale est élevée avec parfois des déficiences en phosphore et en azote. Ils ont une profondeur supérieure à 100 cm avec un potentiel agricole élevé. Ils couvrent une superficie de 291,21 km², soit 37,36% de la superficie totale de la commune.

Les sols peu évolués gravillonnaires d'érosion sur cuirasses ferrugineuses

Ce sont des sols (grumosolique, lessivés et appauvris? %) de faible profondeur (inférieur à 40 cm), qui ont une valeur agricole faible ou Nulle. Cependant, ils offrent des potentialités pour la culture du mil et de l'arachide. Ils sont plus favorables comme zones de parcours de bétail. Selon les études pédologiques menées par le Bureau National des Sols (BUNASOL) du Burkina Faso (Source : Atlas du Burkina Faso, juin 2006), ces sols sont plus favorables au parcours de bétail. Des pistes de bétail et des aires de pâturages pourraient donc y être aménagées pour les éleveurs.

CARTE N°6: TYPOLOGIE DES SOLS DE LA VILLE DE GAOUA

1.5. HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique de Gaoua est formé d'un (1) cours d'eau : le Poni et de quelques cours d'eau secondaires intermittents.

La ville de Gaoua est située dans le bassin du fleuve Mouhoun (ex Volta noire) et dans la vallée du PONI qui a donné son nom à la province.

En effet, le Poni est un affluent de ce fleuve ; prenant source au Nord du département de Loropéni, il se dirige vers le Sud Est, et s'agrandit aux hauteurs de « Tiassanao » en recevant le « Koo » venu de Soubéra. Au Sud de Loropéni, il prend le nom de Poni, et remonte vers le Nord Est où il reçoit les eaux de « l'oulangopo ». En se dirigeant vers le Sud Est, le Poni reçoit les eaux du « Déko » au Sud de Gaoua ; Il poursuit son cours vers la province du Noumbiel.

Ce cours d'eau qui serpente les collines, divise actuellement la ville en deux (2) parties. Il joue un rôle important dans cette ville : activités économiques (pêche, maraîchage), embellissement de la ville (tourisme), etc.

Avec la configuration topographique de la ville ces différents cours d'eau constituent des réceptacles naturels des eaux pluviales.

Dans la ville de Gaoua on rencontre deux (2) nappes souterraines à savoir celle des altérites et celle des fractures et fissures.

CARTE N°7: RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA VILLE DE GAOUA	

1.6. VEGETATION

Le couvert végétal de la ville de Gaoua se situe dans la zone phytogéographique sudsoudanienne. A l'instar de la commune, Gaoua est une ville très boisée. Sa végétation est composée de savane arborée à arbustive et boisée et de savane arbustive à arborée ainsi que de forêt galerie située généralement le long des cours d'eau.

- **La savane arborée** : elle est constituée d'arbres et d'arbustes disséminés à travers un tapis herbacé et constitue la formation végétale la plus dominante du périmètre. Le couvert des ligneux est de 20 à 70% du périmètre d'étude.
- La savane arbustive : elle est constituée d'espèces arborescentes dont le Faidherbia albida ou Acacia albida (Gommier), Combretum ou Kinkeliba, Guiera senegalensis (pommier rouge), Lannea microcarpa (Raisinier), Parkia biglobosa (Néré), Vitelaria paradoxa (Karité).
- La savane boisée de type soudanien: on la rencontre plus au Sud de la ville. Sa strate varie entre 5 et 12 mètres. Les espèces les plus dominantes sont le parkia biglosa (Néré), le Butyrospermum parkii (Karité), Combretum glutinosum, le Sclérocarya birrea (Prunier sauvage) etc....
- **La savane boisée guinéenne** : sa strate varie entre 5 et 15 mètres avec un taux de recouvrement de ligneux de 20 à 70%. Elle comprend des espèces comme le Parinari polyandra, le Burkea africana, le Terminalia glaucescens etc...
- **La forêt galerie** : elle est localisée le long des cours d'eau. Sa strate peut atteindre 30 mètres. Les espèces qui la composent sont entre autres le Berlinia grandifolia, l'Antiaris africana, la Cola cordifolia, les Lianes.

En plus des formations naturelles, s'ajoutent d'autres espèces composées : d'espèces exotiques (Delonix regia ou flamboyant), d'espèces d'alignement (Khaya senegalensis ou caïlcédrat), d'espèces reboisées pour servir de bois d'œuvre, de service et d'énergie (Eucalyptus camaldulensis ou Eucalyptus, Cassia siamea ou Cassia), d'espèces fruitières composées de manguiers, citronniers, d'orangers, d'anacardiers et de pomme cannelle. La végétation est clairsemée dans la ville de Gaoua et devient de plus en plus dense au fur et à mesure que l'on avance vers la périphérie.

Notons par ailleurs que ces formations végétales souffrent de plusieurs dommages dont les principaux sont les effets des feux de brousse, la mortalité due aux aléas climatiques, les défrichages anarchiques et la collecte de produits forestiers (Thiombiano 2005, Lykke et al. 2004, Thiombiano et al. 2003). Ces effets négatifs sont vite perceptibles au niveau des espèces ligneuses qui constituent la composante permanente des savanes du pays. Cet état de fait se caractérise par la baisse de densité et de la diversité floristique des ressources ligneuses dont dépend fortement la population locale (Thiombiano et al. 2002). Cette érosion de la phytodiversité s'accompagne d'une réduction des superficies

forestières, menaçant ainsi dangereusement la survie de certaines zones comme les aires protégées. Pourtant ces zones qui constituent de rares sites de conservation de biodiversité font de nos jours l'objet de vives convoitises de la part des populations riveraines. Il est donc impératif d'évaluer leurs potentialités afin de mieux adapter les stratégies de gestion adoptées.

CARTE N°8: COUVERT VEGETAL DE LA VILLE DE GAOUA

1.7 OCCUPATION DES TERRES DE LA VILLE DE GAOUA

La ville de Gaoua, au regard des caractéristiques des différents éléments de son milieu physique, montre une occupation des terres marquée par la présence majoritaires de contraintes importantes (Collines, Plan d'eau, Zone inondable). Les autres espaces sont ceux occupés par la végétation (Savane arborée et arbustive, forêt galerie), l'habitat rural et le tissu urbain reste discontinu dans sa forme.

CARTE 2002	N°9:	OCCUPA	ATION	DES '	TERRES	DE 1	LA V	ILLE	DE	GAOUA	EN

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

2.1 DYNAMIQUE DE LA POPULATION

2.1.1. Evolution démographique de la population

En 1996, la ville de Gaoua comptait 16 424 habitants. Les résultats du RGPH 2006 donnent une population de la ville estimée à 25 104 habitants. Ainsi de 1996 à 2006, soit en une décennie, cette population a connu une augmentation de son effectif de 8680 habitants. En se référant aux données des RGPH de 1985, de 1996 et de 2006, la population de la ville de Gaoua s'accroît plus vite que le reste de la commune. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen pour ce qui concerne spécifiquement la ville entre 1996 et 2006 est évalué à 2,6%. Ainsi avec ce taux la population de la ville est estimée en 2011 à 28541 habitants.

2.1.2. Structure par âge et par sexe de la population

Selon le rapport sur la croissance urbaine au Burkina Faso de l'INSD, la ville de Gaoua fait partie des 17 villes moyennes et à un effectif de population compris entre 10 000 et moins de 30 000 habitants.

Lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 1996, la ville de Gaoua comptait 16 424 habitants. Avec un taux d'accroissement de 2,6% calculé entre 1996 et 2006, cette population est estimée à 25 104 habitants au dernier recensement général de la population en 2006 dont 12 591 hommes soit 50,16 % contre 12 513 femmes soit 49,84 % avec une parité sensiblement égale dans la répartition en fonction du sexe.

La ville de Gaoua compte 8 secteurs. Selon les données du RGPH 1996 à 2006, la population de la ville de Gaoua est en croissance. Pour la période 2006-2030, il été supposée que la population évoluera au même taux et les changements dans les structures de populations sont négligeables. Cette croissance de la population nécessite une redéfinition de l'espace urbain associé à une satisfaction des besoins.

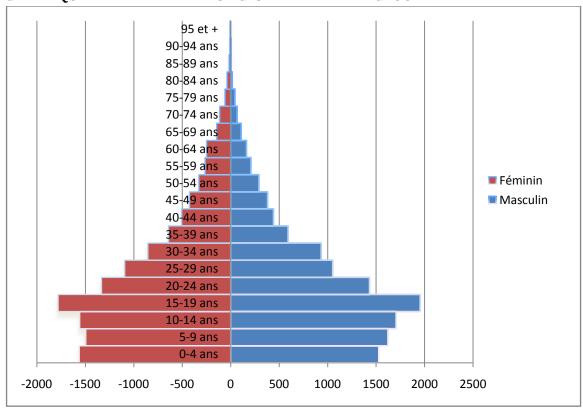
Au regard des effectifs par groupe d'âge, il ressort que la population de la ville de Gaoua se caractérise par sa jeunesse. Par tranche d'âge, celle de 0 à 14 ans ainsi que celle de 15 à 29 ans présentent des taux élevés qui sont respectivement de 37,74% et 34, 46%. Si l'on considère la tranche d'âge de 0 à 29 ans, elle représente 72,20% de la population de la ville. D'où un poids important de la frange jeune au sein de la population.

TABLEAU N°5: REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET TRANCHE D'AGE

VILLE DE : GAOUA	Nombre de	Hommes	Femmes	Total	% Femmes	0-14 ans	15-64 ans	65 ans	Age N.D.
	Ménages							ou +	
SECTEUR 1	722	1 608	1 589	3 197	49,70	1 021	2 087	79	10
SECTEUR 2	1 563	3 973	3 755	7 728	48,59	2 959	4 529	222	18
SECTEUR 3	1 138	2 627	2 469	5 096	48,45	1 849	3 173	54	20
SECTEUR 4	786	1 816	1 762	3 578	49,25	1 272	2 235	65	6
SECTEUR 5	376	830	911	1 741	52,33	585	1 090	60	6
SECTEUR 6	156	489	533	1 022	52,15	494	478	40	10
SECTEUR 7	256	752	860	1 612	53,35	796	774	38	4
SECTEUR 8	183	496	634	1 130	56,11	499	565	62	4
Total	5 180	12 591	12 513	25 104	49,84	9 475	14 931	620	78

Source : INSD, Résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat – 2006

GRAPHIQUE N°2: PYRAMIDE DES AGES DE LA VILLE DE GAOUA



Source: Données RGPH 2006

Aussi, l'importance de la population relativement jeune constitue une main d'œuvre pour la production des différents secteurs de l'économie urbaine. Mais cela traduit aussi, une augmentation des besoins en termes de demande éducative et de soins de santé qu'il faudrait prendre en compte dans le développement de la ville.

Au regard des résultats du RGPH 2006, le nombre de ménages dans la ville de Gaoua est de 5180, ce qui donne un nombre moyen de personne par ménage de 4,85 individus. En se basant sur la moyenne du pays en 2006 estimée à 5,98 individus par ménage, les ménages de la ville de Gaoua apparaissent comme étant ceux de taille relativement inférieure à la moyenne nationale.

2. 2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La répartition de la population de la ville de Gaoua suivant les 08 secteurs laisse entrevoir le poids démographique qui est le plus important de la commune. En effet, la ville de Gaoua représente à elle seule 47,61% de la population communale. En outre, l'examen des rapports de masculinité par milieu de résidence indique que le déficit d'homme est plus important en milieu rural (soit environ 82 hommes pour 100 femmes) qu'en milieu urbain (soit environ 101 hommes pour 100 femmes). Cette situation s'expliquerait principalement :

- d'une part par le fait du statut de capitale régionale que revêt la ville de Gaoua et donc de son influence sur son arrière: Gaoua reçoit ainsi de nombreux migrants (surtout des jeunes hommes), venant de son hinterland immédiat et lointain, à la recherche de petits emplois rémunérateurs;
- d'autre part en raison de la récente crise ivoirienne, on a constaté un retour massif de Burkinabé dans la commune particulièrement dans la ville de Gaoua. Lors de la crise de septembre 2002, la commune a accueilli 2 929 rapatriés dont une grande majorité restera dans la ville de Gaoua.

TABLEAU N°6: REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DE LA VILLE DE GAOUA

VILLE DE : GAOUA	Nombre de Ménages	Population Total
SECTEUR 1	722	3 197
SECTEUR 2	1 563	7 728
SECTEUR 3	1 138	5 096
SECTEUR 4	786	3 578
SECTEUR 5	376	1 741
SECTEUR 6	156	1 022
SECTEUR 7	256	1 612
SECTEUR 8	183	1 130
HELLO	107	1232
DJIKANDO	336	605
Total	5 623	26 941

Source: INSD, Résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat - 2006

Aussi, la répartition de la population de la commune de Gaoua montre que cette entité se caractérise par une forte concentration de la population dans le noyau urbain constitué des secteurs de la ville qui possèdent les effectifs les plus élevés, comparé à ceux des villages qui dans leur ensemble sont faiblement peuplés. Selon le RGPH 2006, le secteur n°02 est le plus peuplé avec 7 728 habitants. Le secteur le moins peuplé est le secteur n°06 dont la population est de 1 022 habitants. En effet, les secteurs concentrant plus de ménages, sont par ordre d'importance le secteur 2 (27,80%), le secteur 3 (20,2%), le secteur 4 (14%) et le secteur 1 (13%) des ménages. Les autres secteurs accueillent entre 2 et 6,6% des ménages. Cette situation pourrait s'expliquer par l'exode rural et les migrations. Par contre les secteurs les plus denses sont les suivant par ordre d'importance le secteur n°03, le secteur n°01, le secteur n°02.

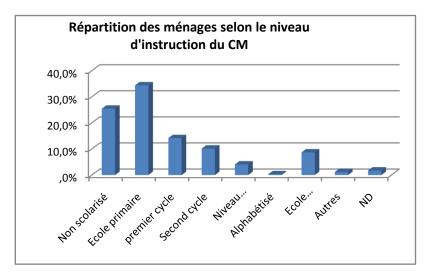
2. 3. CATEGORIES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES

2. 3.1. Niveau d'instruction des chefs de ménage

Le graphique ci-dessous présente la répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage. Selon les résultats de l'enquête ménage, 62,72% des chefs de ménage ont été à l'école. Leur niveau d'instruction se répartit comme suit : 34,4% pour le niveau primaire, 14,2% pour le premier cycle, 10,1% pour le second cycle et 4% pour le niveau universitaire.

Au sein des chefs de ménage ayant un niveau d'instruction, on remarque que ceux qui ont déclaré un niveau primaire sont relativement plus nombreux que ceux des autres niveaux. Les chefs de ménage ayant un niveau supérieur sont faiblement représentés. Seulement 0,3% des chefs de ménage sont alphabétisé.

GRAPHIQUE N°3: REPARTITION DES MENAGES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM



Source: Groupement « Badcom Consult CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

2. 3.2. Population active

Selon les données de l'enquête ménage, les ménages enquêtés ont un effectif total de 2093 personnes dont 986 hommes (47,11%) et 1107 femmes (52,89%). En fonction de la taille du ménage, les chefs de ménages hommes ont des ménages de grande taille en comparaison de ceux dirigés par les femmes. Le nombre de personnes actives identifiées dans les ménages est de 570 personnes soit 27,23% de l'effectif de l'échantillon enquêté.

2.3.3 Taille des ménages

Les ménages de la ville de Gaoua sont de taille variable. La taille des ménages est variable et peut aller d'une (01) personne à vingt (20) personnes. Les ménages de 4, 7 et 8 membres se distinguent avec des proportions respectives de 13%, 12, 1% et 10,4 %. Les ménages de plus de 10 membres relativement peu nombreux représentent 14, 7% de l'ensemble des ménages enquêtés. Tandis que selon les données du RGPH 2006 59,47% de la population ont entre 15 et 64 ans.

La taille moyenne est de 6 personnes pour les ménages enquêtés. Rappelons que la taille moyenne dans la région du Sud Ouest est de 6 personnes par ménage et 6,2 dans la province du Poni selon les données du RGPH 2006. Au regard de ces données, la taille des ménages enquêtés est identique a celle de la région, et légèrement inférieure a celle de la province du Poni. Aussi selon le RGPH 1996 la taille moyenne des ménages est de 5,65 ce qui est inferieur a la moyenne issue de l'enquête ménage.

La taille moyenne et le nombre de personnes actives reste identique quelque soit le sexe du chef de ménage.

TABLEAU N°7: EFFECTIFS MOYENS PAR MENAGE SELON LE SEXE DU CM

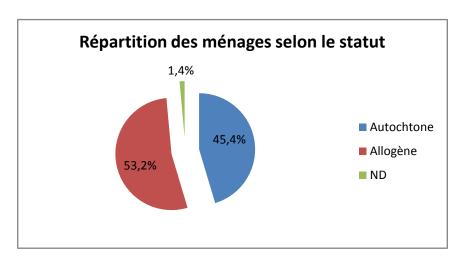
				Nombre de
Sexe du CM	Effectif		Effectif	personnes
	total	Effectif Hommes	Femmes	active
Masculin	6	3	3	2
Féminin	6	3	3	2

Source: Groupement « Badcom Consult CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

2. 3.4 Statut de résidence du chef de ménage

Les informations recueillies auprès des chefs de ménages permettent une différenciation du statut des chefs de ménage en autochtone et allogène. Il ressort des données de l'enquête ménage que 53,2% des chefs de ménage sont allogènes, et 45,4% des chefs de ménage sont des autochtones (Cf. graphique). On dénombre 1,4% des chefs de ménages dont le statut est indéterminé.

GRAPHIQUE N°4: REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT



Source : Groupement « Badcom Consult CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

CHAPITRE 3: LE TISSU URBAIN

3.1. EVOLUTION DU TISSU URBAIN

La trame urbaine actuelle est la résultante de différentes opérations de lotissement et de restructuration.

En effet, le lotissement initié par le colonisateur en 1957, a concerné le noyau ancien (chefferie) et les installations de l'administration coloniale.

L'habitat au secteur 2 a bénéficié d'un plan de restructuration en 2002, dont l'application pose toujours problème.

Les différentes opérations de lotissement depuis l'indépendance, datent de 1987, 2000, 2006 et 2008. La trame actuelle occupe une superficie de 510ha avec 4985 parcelles d'habitations.

CARTE N°10: EVOLUTION DES LOTISSEMENTS DANS LA VILLE DE GAOUA

3.2. MORPHOLOGIE DU TISSU URBAIN

3.2.1. Organisation et structuration du tissu urbain

Gaoua en tant que capitale régionale offre à sa population et à la population de sa zone d'influence, les services publics tels que l'administration, le commerce, l'artisanat, le transport. Ainsi la trame actuelle est organisée selon les zones suivantes :

• Zones d'habitat

Entre les différentes élévations de la ville, se trouvent les plaines localisées :

- au Nord, au niveau des secteurs 1, 2, 7;
- au centre au niveau de la chefferie, le centre commercial, la gare des minibus etc.;
- à l'ouest au niveau du secteur 6;
- à l'Est au secteur 8.

Ces plaines accueillent la majorité des zones d'habitat et le reste des équipements collectifs (marché, écoles, services, sièges ONG et projets etc.).

• Zones administratives :

La plupart des services déconcentrés de l'Etat sont représentés au niveau régional et provincial.

L'administration comprend les services publics tels que la santé, l'éducation, la culture, les sports et loisirs, l'agriculture, l'élevage, l'administration du territoire, la sécurité et la représentation politique.

Les principales zones abritant les services dans la ville sont localisées aux secteurs 3 ; 5, 4 et 8. Elles occupent une superficie d'environ 20.28 hectares.

Planche photographique n°1 Mairie de Gaoua



• Zones maraîchères

Les principales zones maraîchères sont situées, le long du cours d'eau « Poni », au Nord vers Hello, à l'Est, et au Sud-Est vers le secteur 8. Elles couvrent une superficie d'environ 72.06 hectares.

Zone artisanale

Il n'existe pas de zone attribuée à l'artisanat, en dehors du centre des femmes transformatrices de Karité. Les vanniers, potiers et sculpteurs sont installés au niveau du marché moderne.

• Zones commerciales

Le commerce s'organise dans la ville autour des magasins, des dépôts pharmaceutiques, le marché central (situé au secteur 5), etc. La zone d'occupation commerciale est estimée à 6.83 hectares.

• Armature verte urbaine

Selon les services des Domaines et la Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie, il existe à Gaoua ville :

- de nombreux espaces verts projetés lors des lotissements ne sont pas aménagés : il s'agit du lot 161 et du lot 183 (situés au secteur 3), du lot 41, du lot 95, de la section BP du lot 20, de la section AP du lot 5 et 7 (tous localisés au secteur 2), de la place de la femme, de la place de la nation, du square du marché, etc.;
- des bosquets : ce sont principalement le bosquet du citoyen au secteur 6 (Sampoli),
 le bosquet des femmes au secteur 6 (Gaoua Paré) et le bosquet des communautés au secteur 8 (Niobini);
- des lieux sacrés : dont le Tingane, la grotte sacrée de la Gendarmerie, le bois sacré de Tioblora ;
- une forêt communale constituée par une plantation de tecks sur l'axe Gaoua –
 Loropéni.

L'aménagement de ces espaces embellirait davantage la ville. Les vergers et espaces verts couvrent respectivement 16.59 hectares et 14.08 hectares.

Il faut noter que la particularité du tissu urbain de la ville de Gaoua réside dans l'existence d'une multitude de collines, surplombant des plaines par endroit. Il s'agit de :

- *la colline du pouvoir* accueillant l'essentiel des équipements administratifs tels que le Gouvernorat, le Haut commissariat, la Mairie, le palais de justice, la radio régionale, la DREP etc.;
- *la colline du savoir* abritant le lycée bafundji, le lycée privé des métiers Bernard, ENEP etc. ;

- *la colline de la santé* où se situent : le CHR, les logements des médecins, l'ex direction de la santé etc. ;
- la colline sacrée, à l'Ouest, entre le Poni et la route de Ouagadougou ;
- la colline séparant les secteurs 1 et 6, n'est pas aussi haute que les précédentes. Elle se trouve à l'Ouest de la RN12, venant de Pâ. Des services administratifs (DRIT, CAMEG, DRPN, DRS, CNSS etc.), hôtel, loterie et autres sont localisés au flanc de cette colline.

3.2.2 La typologie du tissu urbain

La ville de Gaoua s'étend actuellement sur une superficie d'environ 1 127.8 hectares, et les zones d'habitat occupent une grande proportion (70.06%). Ainsi, il se dégage trois types de tissu spatial dans le périmètre du SDAU :

- Le noyau ancien;
- Les nouveaux lotissements;
- Le tissu spontané.

3.2.2.1 Le noyau ancien

Le noyau ancien dominé par l'habitat de type traditionnel est constitué du sous tissu traditionnel (secteurs 2 et 5) et des lotissements antérieurs à 2000.

La ville de Gaoua, divisée en deux parties par le Poni, s'est développée sur la partie Est, autour des tissus occupés par les autochtones.

Le colonisateur a choisi la colline du pouvoir pour s'installer, avec les plus importantes structures administratives. Avec l'évolution urbaine, d'autres collines et plaines ont été occupées, toujours dans la continuité de l'existant.

3.2.2.2 Les nouveaux lotissements

Selon nos enquêtes ménages, elles concentrent 90,2% des ménages. Cette armature urbaine structurée est issue des opérations de lotissement de 1957, 1987, 2000, 2002, 2006 et 2008. Elles concernent les secteurs n° 1, 2, 3, 4, 5 et 7.

A noter que les lotissements effectués sur les deux (2) noyaux traditionnels (secteurs 2 et 5), connaissent des problèmes d'application ; à cause du refus des habitants à quitter le site ou de libérer l'emprise des voies. Ainsi, le parcellaire issu de l'opération de lotissement n'a pu être exécuté intégralement sur terrain.

Le manque de trame viaire adéquat (construction sur les voies), explique d'ailleurs l'insuffisance des infrastructures hydraulique dans le secteur 2.

On constate, dans ces zones que l'habitat de type moderne côtoie un habitat traditionnel dominant.

3.2.2.3 Le tissu spontané

Ce sont les zones d'habitat spontané rencontrées en périphérie immédiate des quartiers lotis. Il s'agit de tissus occupés sans titre de propriété, avec ou sans l'autorisation des autorités coutumières. Ces espaces sont généralement marqués par la présence de nombreux petits bâtiments d'une ou deux pièces, construits en matériaux locaux. Selon les résultats de l'enquête ménages 9,8% des enquêtés résident dans les zones d'habitat spontané.

Généralement, l'établissement humain dans les zones non loties se fait dans l'espoir d'obtenir une parcelle en zone aménagée, une fois le lotissement fait.

On rencontre ce type d'habitat dans la quasi-totalité des secteurs lotis, à l'exception des secteurs 3 et 5. En effet, l'habitat spontané est localisé dans les secteurs n°1 et n° 2, n° 4 n° 6 et n° 8, avec une forte proportion dans les secteurs n° 1 et 8.

Les tissus spontanés qui occupent une superficie d'environ 332.06 hectares se caractérise par :

- le manque de viabilisation (voirie, eau, électricité, assainissement etc.), car ces espaces n'ont fait l'objet d'aucun aménagement préalable ;
- la précarité des matériaux de construction, les maisons en banco ou pierre taillée, avec couvertures en paille ou tôle ;
- le manque de clôtures des maisons d'habitation;
- l'insécurité foncière, due à l'absence de titre de propriété. Les occupants ne disposent en effet pas de document officiel attestant un droit d'occuper. Dans certains cas, l'occupation est autorisée par les propriétaires coutumiers.

3.2.2.4. Le tissu d'habitat rural

Il est caractérisé par la présence de concessions de type traditionnel qui traduisent très souvent l'origine ethnique des membres du ménage. Cet habitat, de par son organisation spatiale tient souvent compte de la vocation essentiellement agricole de ses occupants. Il laisse en effet la place pour les champs de case et l'élevage autour des concessions.

Ces zones concernent les secteurs n°6, 7 et 8 constituant des villages rattachés à la ville (sampoli, tonkar et niobini).

3.3. TYPOLOGIE DE L'HABITAT

L'habitat en pays « Lobi » est un habitat dispersé, cependant les différentes opérations d'urbanisme (restructuration et lotissements) ont considérablement joué sur cette morphologie. Trois (3) types d'habitat se retrouvent dans le tissu urbain. Il s'agit de l'habitat traditionnel, l'habitat moderne et l'habitat semi moderne.

3.3.1 Habitat traditionnel

Il s'agit ici de toutes les concessions et équipements construits avec des matériaux et une technologie traditionnels. L'habitat traditionnel se caractérise par l'organisation dispersée des bâtiments, sans mur de clôture et la nature des matériaux. L'occupation de l'espace par les populations sans aménagement préalable, exprime le caractère dispersé de l'habitat « Lobi ».

Les matériaux utilisés sont le banco et les toitures en terre battue.

Ce type d'habitat très fréquent dans les tissus spontanés, se retrouve également dans le noyau ancien et dans les villages périphériques.

3.3.2 Habitat moderne

Il s'agit ici de toutes les concessions et équipements construits avec des matériaux dits définitifs et une technologie moderne. L'habitat moderne se retrouve généralement dans les zones loties majoritairement dans les secteurs 3 et 4.

On y trouve des maisons individuelles, des logements à plusieurs bâtiments et quelques immeubles. D'après nos enquêtes terrain, ces types représentent 67,83% des logements recensés. Aussi, 39% des logements sont construit en parpaing de ciment et 89% sont couverts en tôles. Les types de logements varient du F2 au F6.

Le projet de logements initié par la mairie, sur le site de l'ancien camp des fonctionnaires et les zones accueillant les équipements collectifs, peuvent être classés dans l'habitat moderne.

3.3.3 Habitat mixte

Cette typologie constitue le mélange des deux (2) premiers types d'habitat sur un même site. Les matériaux utilisés peuvent être du banco, du parpaing de ciment ou du semi dur (mélange des deux types de matériaux). Il traduit une forme de mutation de l'habitat de type traditionnel vers le type moderne, qui peut s'expliquer par une évolution socio économique du propriétaire ou à la sécurité foncière.

Ce type d'habitat se trouve dans les zones loies , mais majoriotairement dans le noyau ancien et dans les secteurs n° 1 et 2.

L'édification des logements exprime cette mutation, où les tacherons et entreprises ont réalisé 37.57% des logements, comme l'indique le résultat de l'enquête ménages. L'auto construction non assistée qui englobe le reste, représente 62.43%.

3.4. DENSITES DE L'HABITAT

La densité d'occupation trop faible dans l'ensemble, peut être nuancée par des observations suivantes :

- les derniers lotissements aux secteurs 1 et 4, ne sont pas encore occupés ;
- le secteur 5 est une zone très accidentée, avec beaucoup d'espaces non exploitables.

Pour ce qui concerne le niveau de mise en valeur des parcelles celles mises en valeur à 50 et 100%, représentent 53,1% de l'ensemble et celle dont le niveau de mise en valeur est inférieur à 50% représentent 46,3%.

Selon le RGPH 2006, le secteur n°02 est le plus peuplé avec 7 728 habitants. Le secteur le moins peuplé est le secteur n°06 dont la population est de 1 022 habitants. En effet, les secteurs concentrant plus de ménages, sont par ordre d'importance le secteur 2 (27,80%), le secteur 3 (20,2%), le secteur 4 (14%) et le secteur 1 (13%) des ménages. Les autres secteurs accueillent entre 2 et 6,6% des ménages.

En matière d'habitat, le constat se résume à de très faibles densités d'occupation et de populations dans ces secteurs urbains non lotis (6 et 8) et au secteur 6, partiellement loti.

CARTE N°11 : DENSITE PAR SECTEUR A GAOUA

CHAPITRE 4: LA PROBLEMATIQUE FONCIERE

4.1 LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

La question des terres au Burkina Faso reste assez complexe dans son fonctionnement dans la mesure où cohabitent un système traditionnel et un système moderne.

Ainsi, à l'indépendance la terre était régie par le régime foncier coutumier et le régime foncier moderne dit règlementaire. Mais dans la réalité, la majorité de la population était soumise au régime foncier coutumier.

Toutefois, ces deux régimes ont montré leurs limites face aux difficultés des populations à accéder à la terre pour se loger et pour l'exploiter (agriculture, élevage, etc.) d'où l'adoption de la RAF (Réorganisation Agraire et Foncière) en août 1984. Cette Loi a connu plusieurs relectures notamment en 1991, en 1996 et en 2012.

La RAF a donné lieu à un décret d'application en 1997 et l'évolution socio-politique a permis l'élaboration de textes sectoriels. Il faut préciser que la RAF vient d'être relue avec la loi n°034-2012 du 02 juillet 2012 et promulguée par *le Décret 2012-726/PRES du 06 septembre 2012.* Les décrets d'application sont en préparation et devront permettre d'apporter les éléments de précisions y relatifs. Cette loi repartit désormais le domaine foncier national en domaine foncier de l'Etat, domaine foncier des collectivités territoriales et domaine foncier des particuliers.

Toutefois pour tenir compte des revendications des populations et des réalités du pays, des textes sectoriels ont été adoptés. Il s'agit de :

- la loi N 005/97/ADP du 30 janvier1997, portant Code de l'Environnement au Burkina;
- la loi N 006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina;
- la loi $N^{\circ}002\text{-}2001/AN$ du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- la loi $N^{\circ}034\text{-}2002/AN$ du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme ;
- la loi N°023/AN du 8 mai 2003 portant Code Minier du Burkina;
- la loi N°0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural au Burkina.

A ce jour, les plus grandes difficultés de la RAF au niveau urbain tiennent à la non vulgarisation et à l'insuffisance de l'application de son contenu par l'administration et par les citoyens.

En effet depuis l'érection de Gaoua en commune, celle-ci a la compétence de la gestion des terres de son ressort conformément à la loi N° 0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Cette loi dispose en son article 80 que : « Les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat ».

Au niveau institutionnel il faut louer au plan national la création d'un Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. Sous les auspices de ce ministère furent adoptés :

- la loi N°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso ;
- la loi 057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant Promotion Immobilière au Burkina Faso;
- la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNHDU).

4.2. MODE DE GESTION FONCIERE

La gestion foncière locale révèle la coexistence de deux (02) systèmes. Un système traditionnel qui repose sur la coutume et l'oralité et un système moderne qui repose sur le droit écrit.

Il y'a interaction entre les deux (02) systèmes du fait que leurs acteurs respectifs se retrouvent dans la chaîne foncière. Cependant, ce dualisme cause des inconvénients dans l'organisation pour une cohérence dans l'utilisation des terres à Gaoua. Il constitue une source d'amalgame et de blocages. Ainsi, les litiges fonciers nés des acquisitions traditionnelles ne sont pas exclusivement régulés sous l'empire des coutumes à cause de leur oralité et imprécision.

Par ailleurs, à l'occasion des aménagements dont les lotissements, on constate une prééminence du droit traditionnel. Cela s'explique par le fait que l'opération se déroule généralement dans les zones d'habitation spontanée initialement concédées par les coutumiers. Les zones péri - urbaines sont des lieux de prééminence du droit coutumier.

4.2.1. Le système de gestion traditionnel

Dans la pratique des terroirs du Burkina, la terre présente un caractère sacré pour les populations. A Gaoua, le système foncier traditionnel est d'origine coutumière. Il est oral dans ses mécanismes et transactions. Il est en outre caractérisé par un droit d'appropriation collective.

Selon les données de la monographie de la Province du Poni, à Gaoua comme partout dans la province, la terre appartient au premier occupant ou à ses descendants. A ce titre une demande d'occupation de terre pour quelque usage que se soit, doit leur être adressée. Après avis favorable, le demandeur est conduit sur l'espace qui lui est attribué et les limites sont définies en sa présence ainsi qu'à celle de ses ayants-droits. Il peut y exercer l'activité décrite dans la demande. Cependant il lui est spécifié que les arbres de collecte (néré, karité, baobab, tamarinier et fromager) ne lui appartiennent pas mais demeurent la propriété de la famille donatrice. De ce fait, le demandeur et sa descendance sont tenus de respecter cette mesure sous peine d'expulsion. Le donateur admet difficilement que l'occupant procède à la réalisation de vergers. S'il s'agit d'élire résidence dans un village, l'autorisation est adressée au chef coutumier. Après un sacrifice d'usage (un poulet à immoler par exemple), il est admis dans la communauté. Dans la plupart des villages, les zones de culture accordées aux migrants font partie du domaine géré par le chef de terre (le chef de terre dans le domaine foncier, est la

personne habilitée à régler les litiges sur la base des lois traditionnelles qui régissent la société).

Si la terre appartient à un lignage autochtone, le migrant peut, sous l'accord du propriétaire, bénéficier de l'exploitation des produits de cueillette. L'installation de nouveaux migrants, s'effectue dans la quasi-totalité des cas, par l'intermédiaire d'anciens migrants installés depuis longtemps.

4.2.2. Le système de gestion moderne

Contrairement au système traditionnel, le système moderne est basé sur l'écrit et admet la propriété privée c'est-à-dire l'appropriation individuelle de la terre. Il repose essentiellement sur un ensemble de lois que sont :

- la Loi n°014/96/ADP du 26 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina, ensemble ses modificatifs;
- le décret n°97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina;
- la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina, ensemble ses modificatifs;
- la Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso.

Ce système a connu diverses phases au cours de son évolution. Après l'accession à l'indépendance, une continuité a prévalu sur le régime juridique des terres. Il faut rappeler que juste avant cette échéance de l'indépendance, la loi n°29-63-AN du 24 juillet 1960 autorisait le gouvernement à réserver pour l'Etat, une part des terres ayant fait l'objet d'aménagements spéciaux, et permettait également à l'Etat de se réserver le monopôle foncier sur les zones peu peuplées ou éloignées des agglomérations.

Les régimes politiques se sont succédés à la tête du pays sans y apporter de changements notoires jusqu'à l'avènement du Conseil National de la Révolution (CNR) en 1983.

Sous le CNR, la RAF vit le jour avec l'ordonnance n°84-050/CNR/PRES du 04 août 1984. Elle a mis fin à la propriété privée foncière dont l'instrument juridique est le titre foncier qu'elle remplace par le titre de jouissance. Cette RAF pouvait se justifier sous trois angles :

- au plan législatif : il était nécessaire de lever la confusion entretenue par la dualité du régime juridique des terres qui constituait le principal obstacle aux aménagements urbains jusqu'après l'indépendance du pays ;
- au plan économique et social : il s'agissait d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de faciliter aux populations l'accès au logement, d'où la nécessité d'un système agraire permettant une utilisation rationnelle des terres ;

- au plan politique : il fallait redéfinir la nouvelle relation entre l'homme et la terre, de sorte à faciliter aux masses populaires l'accès à la terre.

Après sept (07) années d'application difficile, différents acteurs ont admis que les textes de 1984 étaient inadaptés et ont préconisé une première relecture intervenue le 04 juin 1991 avec la réintroduction de la propriété privée quand bien même le Domaine Foncier National (DFN) reste de plein droit propriété de l'Etat. Le DFN est constitué de toutes les terres et des biens immeubles ou assimilés dans les limites du territoire national et de ceux acquis par l'Etat et les autres collectivités publiques à l'étranger. La première relecture résulte d'une influence des institutions internationales qui ont exigé que la propriété privée soit reconnue en la matière.

Cette relecture fut suivie en 1996 d'une modification intervenue en raison du renouveau démocratique¹. Le pays vit un contexte politique et juridique nouveau qu'est l'Etat de droit. Il s'en est suivi une restauration des titres fonciers dissous *(art. 245 de la loi 014/96/ADP)*. Conformément à cette disposition une indemnisation fut prévue au profit de ceux dont les immeubles ont fait l'objet d'attribution ou d'affectation. La même loi a procédé à une exclusion du politique dans les structures de gestion des terres.

Depuis la RAF est considérée comme le tronc de la législation foncière.

La gestion des terres urbaines de Gaoua, au plan moderne, s'effectue dans le cadre de la RAF. En effet depuis l'érection de Gaoua en commune, elle a la compétence de la gestion des terres de son ressort conformément à la *Loi n°0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004* portant *Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso.*

Le fonctionnement du système moderne de gestion des terres repose sur des structures et des titres.

- les structures de gestion des terres du DFN :
 - la commission communale d'attribution des terres : elle est chargée de l'attribution des terres urbaines réservées par le plan d'aménagement à l'habitation conformément à l'art.127 du décret 97-054/PRES/PM/MEF, aux demandeurs (personnes physiques ou morales) ;
 - la commission communale d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres : elle est chargée de vérifier que la mise en valeur des terres du DFN a été réalisée dans les délais et que les investissements sont conformes à la destination des terres. Cette commission peut aussi procéder à l'évaluation des biens immeubles objet de transaction;
 - la commission de retrait : elle est chargée de statuer sur les dossiers des attributions de terrains considérés comme non mis en valeur. A ce titre, elle peut prononcer le retrait ou accorder un délai supplémentaire de mise en valeur.
- les titres : Ce sont des instruments de gestion des terres du DFN. Certains ont un caractère temporaire et d'autres, un caractère permanent .ll existe six (06) titres

¹ Adoption de la constitution de la 4ème république le 02 juin 1991 et premières élections législatives de mai 1992

de jouissance et un titre de propriété qui peuvent être délivrés sur les terres du DFN.

- les titres de jouissance à caractère temporaire :
 - ➤ le permis d'occuper : C'est un titre de jouissance précaire et révocable délivré aux personnes physiques et morales désirant installer une activité lucrative sur une terre du DFN qui en raison de sa nature ou des circonstances ne peut être attribuée pour une longue durée ;
 - ▶ le bail : C'est un contrat de courte ou de longue durée par lequel un droit de jouissance sur une terre du DFN est conféré à une personne physique ou morale publique ou privée. Il précise la durée et les conditions d'occupation et de jouissance.
- les titres de jouissance à caractère permanent :
 - l'arrêté d'affectation : Il est permanent et délivré aux services publics pour l'occupation des terres du DFN en vue de l'accomplissement de leurs missions;
 - ➤ l'arrêté de mise à disposition : Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres du DFN aux fins d'y exercer des activités non lucratives ;
 - ➤ le Permis Urbain d'Habiter (PUH): Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines réservées à l'habitation. Il confère à son titulaire un droit de superficie ;
 - ➤ le permis d'exploiter : Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales à des fins d'exploitation lucrative. Il confère un droit de superficie qui doit être publié au Bureau de la Publicité Foncière.
- le titre de propriété : Il est matérialisé par le titre foncier. Ce dernier assure à son titulaire une garantie sans égard c'est-à-dire un droit absolu sur la terre. Il confère les droits les plus complets sur la terre.

4.2.3. Modes d'acquisition et d'occupation des terres

La situation du type d'occupation par les ménages se présente comme suit :

propriétaires : 54.9 %;Copropriétaires : 1.2 %;

• Locataires : 36.7%;

• Logé gratuitement : 4.6°/°.

Les enquêtes ménages ont fait apparaître que, depuis les années 1999, le nombre de locataires est l'objet d'une croissance continue, passant de 10.4% en 1999 à 61.6% en 2011. C'est une croissance remarquable qui, à la fois, traduit l'évolution démographique rapide par les naissances et par le phénomène de l'émigration interne et met en relief l'augmentation de la demande de services sociaux de base.

Les titres de propriété et de jouissance détenus par les ménages se présentent comme suit :

• Permis Urbain d'Habiter : 48.5%;

• Titre foncier: 11.9%;

• Attestation d'attribution : 35.1%;

• Autre: 4.1°/°.

Dans la ville de Gaoua environ 60,4% de ménages sont détenteurs de titres définitifs. S'agissant du mode d'acquisition des parcelles par les ménages, les enquêtes montrent la répartition suivante:

• attribution : 23.71%;

acquisition par mutation (achat): 40.72°/°;

héritage: 30.93°/°;

don: 3.1%;autre: 1.03%;

• non déterminé : 0.5°/°.

Les outils de planification élaborés pour maîtriser le développement de la ville, ne sont généralement pas approuvés, ce qui aggrave la spéculation foncière dans le périurbain.

4.3. LES ACTEURS DE LA CHAINE FONCIERE

Dans un passé récent, la gestion des terres était exclusivement du ressors de l'Etat. Les principaux acteurs de la chaîne foncière de Gaoua se composent des acteurs institutionnels et des acteurs non institutionnels.

4.3.1. Les acteurs institutionnels

4.3.1.1. L'administration déconcentrée

Elle se compose de divers services dont :

- la recette des domaines et de la publicité foncière. C'est le service des domaines qui intervient au cours du processus d'acquisition, d'évaluation et de retrait des parcelles. C'est le service qui vient en appui à la commune pour la gestion juridique des terrains, et du suivi de leur évolution. Il apporte aussi un appuiconseil à la commune dans l'élaboration de son budget. Enfin c'est un représentant de ce service qui préside la commission d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres et fait office de rapporteur pour la commission d'attribution;
- la préfecture : le préfet est l'autorité représentant l'Etat au niveau de la commune et Président de droit du Tribunal Départemental. La préfecture intervient lors du règlement des litiges fonciers. La conciliation est toujours privilégiée conformément à la Loi n°010 / 93 / ADP du 17 mai 1993 portant Organisation Judiciaire du Burkina Faso;

- le service départemental de l'environnement et du développement durable : il est chargé de veiller sur les espaces verts et d'assurer une exploitation rationnelle des forêts ;
- la zone d'appui technique (ZAT). C'est le service départemental de l'agriculture, sa mission est d'apporter un appui technique aux producteurs agricoles ;
- la zone d'appui en technique d'élevage (ZATE) : c'est le service départemental de l'élevage. Sa mission est d'apporter un appui technique aux éleveurs.

4.3.1.2. La commune

L'administration décentralisée, ici représentée par la Mairie de Gaoua, constitue l'actrice principale de la gestion foncière locale. Cette compétence lui est reconnue par la Loi n°0055-2004 /AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso à son article 80. Ainsi, de droit la commune participe à l'aménagement et à la gestion du domaine foncier transféré. Le Maire est le président statutaire de la commission d'attribution des terres destinées à l'habitation et de la commission de retrait des terres.

Le service domanial de la mairie est chargé des formalités relatives aux transactions foncières et au recouvrement des recettes domaniales. Celles-ci sont constituées en majorité sur la taxe de résidence règlementée par la Loi 50-98 AN du 20 novembre 1998et sur la taxe de jouissance règlementée par la Loi 20-96 ADP du 10 juillet 1996. Comme attributions générales du service domanial, c'est de renseigner les citoyens sur la situation de leurs parcelles (statuts, taxes y afférentes, servitude, etc.) et de représenter le Maire pour toute question foncière (lors de l'élaboration des procès verbaux de palabre, de l'évaluation de mise en valeur, de la vérification des PUH, etc.).

Le conseil municipal est assisté par la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) pour toutes les actions d'urbanisme et de construction dans le ressort territorial (art.12 de la Loi n°017-2006 du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina). Ainsi, l'avis de cette commission est obligatoirement requis pour toutes les questions d'urbanisme et de construction.

4.3.1.3. Les acteurs institutionnels privés

Ils ne résident pas à Gaoua mais y interviennent sur le foncier à partir d'autres localités (principalement de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso). Ce sont les architectes, les urbanistes, les géomètres, les avocats, les notaires, les experts immobiliers, etc.

4.3.2. Les acteurs non institutionnels

4.3.2.1. Les coutumiers

Les coutumiers sont consultés à l'occasion des opérations d'aménagement urbain. Ce rôle est davantage confirmé dans le règlement des différends.

Ils constituent encore de nos jours les principaux acteurs de la création des quartiers non lotis, en autorisant l'installation des populations sur leurs terres. Ils sont également fortement impliqués dans l'émergence des grands domaines bornés et perceptibles en zone péri – urbaine.

L'ensemble de ces pratiques, avec celles des intermédiaires fonciers (couramment dénommés « démarcheurs »), constitue un des facteurs d'extension de la ville.

4.3.2.2. Les intermédiaires fonciers (ou « démarcheurs »)

Ce sont des courtiers informels, véritables facilitateurs des démarches entre demandeurs de terre dans les zones non loties et les coutumiers. Cette pratique est soutenue par les propriétaires coutumiers soucieux de ne pas perdre la totalité de leur patrimoine foncier face à la progression des aménagements urbains. Ils sont ainsi encouragés à vendre leur terre.

Ces intermédiaires interviennent également en zones loties lors des ventes ou location de parcelles nues ou mises en valeur.

Cette activité connaît cependant des pratiques peu recommandables de certains intermédiaires qui profitent de l'ignorance et de l'augmentation des besoins en logement pour abuser des demandeurs et des propriétaires terriens. C'est une des causes de la spéculation foncière se traduisant par la vente de terres à plusieurs acquéreurs, le surenchérissement du prix des parcelles et des formalités foncières.

4.3.2.3. Les personnes physiques

Ce sont les principaux bénéficiaires des terres. Elles sollicitent la terre pour deux (02) motifs :

- pour se loger, dans ce cas elles peuvent en être attributaires ou en acheter;
- pour l'exploiter en zone lotie (à des fins commerciales, industrielles, artisanales, culturelles, éducatifs, sanitaires, etc.) et en zone non lotie (à des fins agricoles, pastorales, etc.).

4.4. LES PROBLEMES LIES AU FONCIER DANS LA VILLE DE GAOUA

4.4.1. Les conflits fonciers

Les conflits fonciers à Gaoua sont multiples et de plusieurs ordres. On retrouve :

- des conflits issus des exigences des familles historiquement détentrices des droits d'usage ou d'usufruit sur les terres du domaine foncier communal et à une résistance des règles du droit coutumier;
- des conflits liés à des attributions de complaisance
- des conflits nés de doubles ou multiples attributions ;

- des conflits résultant d'une mauvaise identification de parcelles du fait d'insuffisances en matière de lecture des plans;
- des conflits liés au non-respect par les attributaires des délais de paiement de la taxe de jouissance et de mise en valeur.

Comme on peut le constater, les conflits fonciers en milieu urbain résultent le plus souvent de l'inexistence de texte clairs ou de l'absence d'application stricte des textes en vigueur. Pour leur résolution, ceux qui n'impliquent pas de droits coutumiers ou non écrits demeurent de la compétence des tribunaux, civil pour les litiges fonciers, administratif pour ceux relatifs aux procédures domaniales en matière d'occupations avec ou sans titre.

Dans la pratique, les parties aux litiges sont systématiquement portées à faire leurs recours auprès de la Mairie dont la commission de résolution des litiges, faute de moyens et d'instructions adéquats, n'est pas opérationnelle comme indiqué ci-dessus. La Mairie se résout donc à mettre en place une démarche de règlement à l'amiable quand cela est possible, à travers la médiation pour une tentative de conciliation, en faisant souvent appel à l'intervention du droit coutumier. Les tribunaux civil ou administratif, demeurent un ultime recours.

4.4.2. Les causes réelles des problèmes liés au foncier à Gaoua

Elles se répartissent en causes liées à l'aménagement et en causes liées à la gestion du foncier.

4.4.2.1. Les causes liées à l'aménagement

A ce titre, on peut relever:

- o l'absence de limites fiables, source de conflits institutionnels latents ;
- o l'absence de limites fiables entre la commune de Gaoua et les communes limitrophes, source de conflits inter institutionnel latent ;
- o les aménagements sans concertation suffisante avec les populations, notamment les propriétaires terriens, une situation à même de retarder ou de compromettre la mise en œuvre des dits aménagements.

4.4.2.2 Les causes liées à la gestion du foncier

Ici, on peut noter:

- o l'importance des transactions informelles dans les zones suburbaines par certains acteurs fonciers qui compliquent les aménagements
- le manque de transparence dans les attributions ou de fiabilité dans les documents fonciers favorisant des attributions fictives ou des attributions doubles;

- o la corruption généralisée des acteurs fonciers ;
- o l'importance des parcelles non mises en valeur du fait d'attribution de complaisance et de la non viabilisation des aménagements ;
- o l'importance des inhumations de corps dans les parcelles à usage d'habitation liées aux pesanteurs sociaux culturel et à l'insécurité dans les cimetières qui ne sont ni immatriculés ni clôturés ;
- l'attribution de grandes superficies aux services publics et aux privés qui conduit à l'étalement urbain;
- o les occupations illégales des abords des dépendances du domaine public contribuent à l'encombrement des voies dans la ville ;
- o le mauvais recouvrement de la taxe de jouissance amplifiant la faiblesse des ressources fiscales communales ;
- o le nombre élevé des changements de destination des terres.

4.5. LA PROBLEMATIQUE DE L'HABITAT SPONTANE

L'habitat spontané reste un problème à résoudre au niveau de la commune. Il se développe à la périphérie de la zone lotie.

Ce développement de l'habitat spontané est la conséquence de l'action des nombreux spéculateurs qui jouent sur la pénurie de terrains en négociant de nombreux lopins de terres dans la zone en vue d'obtenir plusieurs parcelles lors de l'opération de restructuration et les revendre à prix fort. Le développement de l'habitat spontané est également favorisé par la politique de restructuration appliquée jusque là qui a consisté à recenser les occupants des zones à restructurer et les maintenir sur le site en régularisant leur situation foncière par la délivrance de titre d'occupation.

Le développement de l'habitat spontané, outre sa dimension spéculative, constitue un handicap sérieux pour les aménagements en particulier les lotissements dans la mesure où celle-ci intervient désormais sur des espaces déjà densément occupés par endroit. Ces occupations s'effectuent sur des surfaces généralement inférieures à 200 m² pour des parcelles attendues d'au moins 300 m².

CHAPITRE 5 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les informations recueillies lors de l'enquête ménage ont permis de classer les chefs de ménage en fonction de l'activité principale. Les chefs de ménage enquêtés ont comme activité principale le commerce (27,2%), l'agriculture (14,2%) et l'emploi comme ouvrier (11,6%). D'autres activités sont pratiquées mais regroupent peu de chefs de ménage. Il s'agit de l'emploi en tant que profession libérale (5,8%), d'éleveurs (5,2%), d'artisans (2,3%).

Plus de la moitié des chefs de ménage (53%) de la ville de Gaoua exercent principalement dans les 3 secteurs d'activités qui sont : l'agriculture, le commerce et les emplois d'ouvriers. Les autres activités occupent très peu de chefs de ménage.

5.1. LE SECTEUR PRIMAIRE

Les activités du secteur primaire sont peu développées dans la ville de Gaoua et concernent principalement l'agriculture et l'élevage. L'essentiel des activités est pratiqué dans le secteur péri-urbain.

5.1.1. L'agriculture

L'agriculture est développée dans les villages périurbains avec des techniques et moyens de productions traditionnels essentiellement basée sur les cultures céréalières. C'est une agriculture de type extensif caractérisée par l'utilisation de techniques et moyens traditionnels de production. Le niveau d'équipement reste faible malgré l'introduction de la culture attelée. Peu de producteurs pratiquent la culture attelée et appliquent les méthodes modernes de culture issues de l'application des thèmes techniques vulgarisés par les services techniques de l'agriculture. Selon les données de l'enquête ménage l'agriculture occupe 14,2% des ménages.

La production agricole est organisée autour d'une main d'œuvre constituée majoritairement par les actifs des ménages. L'entraide communautaire est assez développée dans la commune, surtout au moment des récoltes où le travail est considérable.

Les principales spéculations sont :

- Les cultures vivrières (sorgho, maïs, mil, riz, niébé, voandzou);
- Les tubercules (igname, manioc, patate);
- Les cultures de rente (coton, arachide, soja).

Les cultures de contre saison sont en introduction à la faveur de la petite irrigation.

4.1.2. L'élevage

L'élevage est composé principalement de bovins (taurins et zébus), caprins, ovins, porcins et volaille (pintades, poules, dindons, canards). Elle sert de support aux activités agricoles et occupe 5,2% des ménages selon l'enquête ménage. Le secteur bénéficie de

conditions favorables pour son développement notamment la présence des ressources fourragères et des plans d'eau permanents. Toutefois il est peu productif du fait essentiellement de son caractère extensif et de l'insuffisance des infrastructures et équipements.

On distingue deux systèmes : l'élevage traditionnel et l'élevage moderne.

- L'élevage traditionnel sédentaire est pratiqué par les populations autochtones agriculteurs. Ce système d'élevage de taurins, de petits ruminants et de volailles est intégré à l'agriculture. On distingue également l'élevage traditionnel transhumant, pratiqué par les migrants peuhls. Il se caractérise par une descente de gros troupeaux de bœufs en fin hivernage dans les zones où les pâturages abondent. La tendance à la sédentarisation existe chez certains éleveurs, mais elle est temporaire, compte tenu de la forte humidité en hivernage et du manque de sécurité foncière. La part des petits ruminants dans ce système est négligeable. Cet élevage est confronté aux maladies et à la destruction des pâturages par les feux de brousse.

Le gros bétail est généralement utilisé comme source de revenus et ou de prestige tandis que les autres types d'animaux sont couramment utilisés dans les pratiques socioculturelles mais surtout vendus pour satisfaire les besoins familiaux.

L'élevage du gros bétail est généralement pratiqué par les chefs de ménage ou de concessions. Les jeunes et les femmes se consacrent surtout à l'élevage de la volaille et à celui des petits ruminants.

L'alimentation du bétail est essentiellement assurée par le pâturage naturel qui est abondant et les résidus de récoltes.

- L'élevage moderne est peu développé et concerne surtout les animaux de trait et les porcs. Ce système nécessite beaucoup plus de moyens techniques, financiers et un suivi vétérinaire approprié.

A l'absence de données sur la ville et sur la commune les effectifs du cheptel tires de la monographie de la province du Poni, donne les résultats suivants. La province dispose d'un potentiel productif important et diversifié. Au regard du tableau ci-dessous on constate dans l'ensemble que les effectifs du cheptel ont connu une évolution linéaire de 2004-2005 à 2009-2010. La production est de l'ordre de 3.055.014,33 têtes par an avec une croissance annuelle moyenne de 2,72%.

TABLEAU N°8: EVOLUTION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL DANS LE PONI DE 2006 A 2010

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Volaille
2006	152 249	75 920	178 260	76 108	0	720 945
2007	155 293	78 197	183 607	77 630	0	742 573
2008	158 398	80 542	189 115	79 182	0	764 850
2009	164 796	237 937	200 631	82 380	0	811 428
2010	161 569	91 201	194 791	80 767	1	815 712

Source: DRRA/SUO

5.2 LE SECTEUR SECONDAIRE

5.2.1. L'industrie

L'activité industrielle est inexistante à Gaoua. Il existe cependant quelques unités de transformation de produits alimentaires et d'une unité de fabrication de savon.

5.2.2. L'artisanat

L'artisanat constitue un important potentiel du fait de la variété des produits et de la bonne maîtrise des techniques de fabrication par les populations, surtout les femmes. Ce secteur occupe 2,3% des ménages selon les données de l'enquête.

On distingue:

- l'artisanat d'art et de production : produisant des biens d'usage courant (la poterie, la vannerie, la menuiserie et la forge). Les villages périurbains constituent les principales zones de production et de sources d'approvisionnement de ces produits artisanaux ;
- l'artisanat de service fournit des services d'entretien, de réparation, de construction métallique et de maçonnerie.

Les femmes excellent dans la poterie et la vannerie tandis que pour les hommes il s'agit de la sculpture et du tissage. La poterie de Gaoua, pratique traditionnelle ancienne, bénéficie d'une bonne réputation à travers la province, la région et le pays.

Les poteries sont ancrées dans la culture des populations autochtones. Elles sont présentes dans toutes les cours « Lobi » et jouent plusieurs fonctions, à savoir : la décoration, les fétiches, la préparation de la bière de mil locale « Taan » etc.

Le secteur éprouve de difficultés au nombre desquelles on peut citer :

- les difficultés d'approvisionnement en matière première, d'écoulement de la production, d'accès aux marchés publics et l'inorganisation du secteur ;
- l'absence de site d'exposition/vente, la faiblesse de la qualification professionnelle de certains artisans ;
- le manque de promotion des produits du secteur.

5.2.3. Les activités extractives

L'orpaillage est présent dans le secteur périurbain, cependant, la ville sert toujours de lieu de traitement des produits extraits des placers. Des minerais sont transportés dans les secteurs de la ville pour extraction, à cause de la disponibilité d'eau pour les laver. Des maisons entières sont transformées en « ateliers » d'extraction d'or dans la ville de Gaoua. L'utilisation des produits toxiques comme le cyanure dans les zones d'habitation, constitue une véritable menace pour la santé humaine et animale. Les conséquences de ces pratiques sur le cadre de vie sont aussi très néfastes. La société minière Wenworth installée au secteur 8, n'intervient que dans la commune de Batié, où l'exploitation minière est très développée.

5.3 LE SECTEUR TERTIAIRE

5.3.1 Le commerce

L'activité commerciale à Gaoua occupe 27,2% des chefs de ménages enquêtés et est dominée principalement par les mossis, dafing et dioula du fait que les autochtones n'ont pas une grande tradition marchande. Le circuit commercial est en général entre les mains des privés et est surtout dominé par le secteur informel. L'essentiel des échanges commerciaux ont lieu dans le marché de Gaoua.

De par son importance et sa position carrefour, il attire des commerçants des communes voisines, ceux de la région, du pays et des pays frontaliers. Parmi ces commerçants on distingue des grossistes, des demi-grossistes, des détaillants et des étalagistes.

Les marchandises proposées sont des produits manufacturés locaux ou importés, agricoles, pastoraux, artisanaux, miniers (or) etc.

Il importe de mentionner que le marché revêt d'abord un sens mystique avant celui de site d'échanges et de transaction de produits. Avec le bitumage de la voie Pâ- Diébougou-Gaoua (RN12), on observe de plus en plus une mutation du secteur, notamment en termes de développement du commerce ambulatoire par des jeunes commerçants venant sporadiquement de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou pour la vente de leurs produits.

5.3.2 Le transport

Le transport urbain, interurbain et international est assuré par plusieurs sociétés et compagnies de transport. Le transport de marchandises est assuré par des semi-remorques. En ce qui concerne le transport des passagers, la commune de Gaoua est desservie par les compagnies de transport ci-après: TSR, SOGEBAF, STAF et les transporteurs individuels. Au niveau des transporteurs individuels, les moyens utilisés sont les cars, minibus et taxis brousses. Ces différents moyens de transport permettent la circulation des personnes et l'acheminement des marchandises à l'intérieur de la commune, comme à l'extérieur vers les grands centres et aussi en direction des pays voisins.

Les principaux axes empruntés sont : Gaoua-Ouaga, Gaoua-Bobo Dioulasso, Gaoua-Batié et Gaoua-Kampti.

Le transport urbain dans la ville de Gaoua est très peu développé. Il est constitué essentiellement de véhicules particuliers et les moyens de transport à deux roues. Le parc de taxis est quasi inexistant. Quelques particuliers assurent le transport des personnes entre la ville et la gare routière et vice versa. C'est un secteur peu développé et inorganisé.

Dans la ville de Gaoua, la voirie est constituée de tronçons de routes bitumées estimés à une dizaine de km et des routes à praticabilité intermittentes. On note également la présence d'un aérodrome avec une piste de 1 350 m de longueur.

Seule la ville de Gaoua possède une gare routière moderne, fonctionnelle au secteur 7. Cette infrastructure moderne a été réalisée grâce à l'appui financier du FODECOL, elle permet à la commune de mieux gérer le trafic et d'en tirer des ressources financières.

Le développement du secteur des transports doit se faire à travers la réglementation, l'amélioration du parc automobile, le développement, l'entretien et la réhabilitation du réseau routier.

TABLEAU N°9: SITUATION DES COMPAGNIES ET NATURE DES TRANSPORTS

Compagnie de	Type de	Destination	Nombre de véhicule
transport	transport		
Transport Ouédraogo	Marchandises	Ouagadougou	2 camions de 30 tonnes
Innoussa			
Transport de la paix	Marchandises	Ouagadougou- Bobo- Sud-Ouest	2 camions de 20 tonnes
Guiro Transport	Marchandises et personnes	Hors du Sud-Ouest	1 car de 70 places
Transport Gaoua matin	Marchandises	Sud-Ouest	1 camion de 10 tonnes
Sié Transport	Marchandises et personnes	Côte D'Ivoire	2 cars de 70 places
Société Koudougou et Frères	Marchandises et personnes	Hors du Sud-Ouest	2 cars de 67 places
Transport Maïga et Frères	Marchandises et personnes	Ouagadougou	1 car de 29 places
Société Aourêma et Frères(STAF)	Marchandises et personnes	Ouagadougou	2 cars de 70 places
Société TSR	Marchandises et personnes	Ouagadougou	
Société Transmif	Marchandises et personnes	Sud-Ouest	
SITHO	Marchandises et personnes	Côte D'Ivoire	1 car de 68 places
Transport Bamogho et	Marchandises et	Ouagadougou	6 car de 70 places
Frères	personnes		
Transport Sana	Marchandises e	Ouagadougou et	5 cars de 70 places
Rasmané	personnes	Bobo	

Source : Groupement « Badcom Consult CAU HK » Etudes SDAU 2012

5.3.3. Le tourisme et l'hôtellerie

En matière de tourisme, de par son relief et de ses grandes richesses culturelles, Gaoua a un potentiel touristique. Le tourisme n'est véritablement important qu'à l'échelle provinciale. Les principaux sites touristiques du Poni se résument :

- au musée provincial (le plus grand musée du pays Lobi);
- aux grottes et galeries ;
- à la colline de Tambili;
- au Tingane;
- aux ruines de Loropéni;
- au sanctuaire des rois Gans d'Obiré à Loropéni;
- au village Djéka, Tamleli pour ses sculptures ;
- à la grande maison de Da Bindouté à Gbomblora;
- à l'habitat « lobi »
- aux Collines à la Tranchée à Kampti.

En outre, Gaoua dispose d'une grande richesse culturelle, valorisée à travers le Festival de Tir à l'Arc (FESTARC) et le carrefour de la mode traditionnelle (CAMOT). Certains sites touristiques ont un rayonnement national, régional et même international. Les flux touristiques et les ressources générées par l'activité ne sont pas bien maîtrisés.

Les villages conservateurs des traditions sont : Hello, Holly, Kimpi, Balantira, Tambili, Sidoumoukar ; avec leurs fétiches géants, le gué de l'initiation à tobo, le mont sacré de koyo, la maison des fétiches de Gbomblora.

Malheureusement le secteur du tourisme est très inorganisé et les sites sont faiblement valorisés.

Quant à l'hôtellerie, Gaoua ne compte que trois (03) hôtels : le Halla Hôtel, l'hôtel Poni et le Motel à la gare.

En dehors de ces infrastructures, il existe des possibilités d'hébergement au niveau de certains services déconcentrés de la région tels que :

- La DRITH/SO (Communément appelée Base Canadienne): 16 lits
- ENEP: 400 lits

Il faut également noter la présence du foyer "Bimboyiri" qui offre des possibilités d'hébergement.

En somme, les équipements d'hébergement et de restauration dont dispose la commune sont insuffisants et vétustes. Pourtant, les potentialités pour le développement de l'hôtellerie sont immenses. On peut citer la proximité des sites touristiques, la position carrefour située à l'intersection de deux routes nationales ; reliant trois pays (Burkina, Ghana, Côte d'Ivoire), le bitumage de la RN 11, la position de capitale régionale. Il est de ressources pour impulser une dynamique économique.

5.3.4. Les institutions financières et d'assurance

Gaoua abrite plusieurs institutions financières et d'assurance qui sont :

- l'agence de la Banque Internationale du Burkina (BIB);
- la Caisse Populaire de Gaoua qui est une représentation de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Sud Ouest (URCP/SO);
- la Caisse Nationale d'Epargne (CNE);
- la Financière du Burkina (FIB);
- La Société Nationale d'Assurance (SONAR);
- L'Union des Assurances du Burkina (UAB);
- La SOBECA.

En outre on note la présence de la Société Burkinabé d'Equipement (SBE) qui intervient ponctuellement en matière d'octroi de crédits préférentiels d'appui à l'équipement.

CHAPITRE 6: LES EQUIPEMENTS

6.1. EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

6.1.1 La voirie et la mobilité urbaine

6.1.1.1 La voirie

Les voies primaires de la ville de Gaoua sont celles reliant la ville aux autres centres urbains voisins. Les voies secondaires sont celles reliant deux ou plusieurs secteurs de la ville et débouchant sur une route nationale et les voies tertiaires sont celles desservant les unités d'habitation à l'intérieur des secteurs. Elles sont les plus nombreuses. Ainsi, on distingue :

✓ La voirie primaire

Elle est composée des axes routiers qui relient la ville de Gaoua à d'autres villes du Burkina ou des pays voisins.

Les routes nationales sur le territoire communal, permettent de rejoindre les pays frontaliers du Burkina (Ghana et de la Côte d'Ivoire) et d'assurer le trafic d'échanges ou de transit avec les autres localités. Il s'agit de :

- la RN n°11 : non bitumée en grande partie, elle va de Kpéré à Gaoua en traversant la commune d'Est en Ouest via Gaoua ville et permet de rejoindre le Ghana ;
- la RN n°12 : voie bitumée, elle traverse la commune du Nord au Sud à partir de Pâ permet de rejoindre la frontière de la Côte d'Ivoire en passant par Gaoua ville.

Ces différentes ont fait l'objet d'aménagements en partie. Cela a permit à la ville de bénéficier d'une dizaine de kilomètre de voies bitumées.

Les tronçons de routes bitumées dans la ville sont estimés à une dizaine de km. La ville occupe une position centrale dans la commune, à l'intersection des deux (2) routes nationales (RN11 et RN12). Les principales voies sont :

- le tronçon de la RN12, traversant la ville du Nord au Sud et intégralement bitumé;
- le tronçon de la RN11, traversant la ville d'Ouest en Est ; dont la partie bitumée se situe entre la RN12 et le rond point de la mairie (devant le centre médical);
- le tronçon de la RR27, au Nord Est de la ville est en latérite.

Les routes classées (nationales, régionale) traversent la ville, du Nord au Sud et d'Ouest en Est. Les parties revêtues de bitume sur les deux (2) nationales à l'intérieur de la ville, mesurent environ dix (10) kilomètres. Ce tronçon bitumé dessert en partie les secteurs

n° 1, 2, 3, 4, 5 et 7. Il assure l'accès aux structures sanitaires, au marché, à la mairie et aux services administratifs.

Les nationales se rencontrent au centre ville et sont reliées. Ce réseau primaire est complété par des voies secondaires au Nord et des voies tertiaires dans la partie Sud de la ville. A noter que la partie Ouest de la ville est reliée à l'ancienne ville par le tronçon, constituant le point de rencontre des deux (2) nationales. Après le Poni, les routes nationales continuent vers les directions de Loropéni et de la Côte d'Ivoire.

✓ La voirie secondaire et tertiaire

Elles représentent les rues qui desservent les secteurs et les concessions dans la ville. Ce sont des routes à praticabilité intermittente, due au relief et au manque d'aménagement.

La particularité du relief accidenté de la ville ne facilite pas les aménagements routiers. Ainsi l'essentiel du réseau praticable se localise dans les quartiers centraux. Quant aux secteurs et quartiers périphériques, bien que lotis, ils sont difficilement accessibles faute de voies. Grâce à l'appui de la coopération allemande, à travers le Fond d'Investissement pour les Collectivités Décentralisées (FICOD), la commune a bénéficié de quelques kilomètres de voies principalement réalisées en ville.

Il s'agit:

- de la voie HIMO n°35 : environ 2,2 km, elle relie le lycée municipal à Gbakono pour un coût de réalisation de 38 038 748 F CFA ;
- de la voie HIMO n°102 : environ 3,2 km, elle relie Gbakono à la RN n°11 et a coûté 45 059 782 F CFA;
- de la voie HIMO n°127 : longue de 0,3 km, elle relie la RN n°12 au lycée municipal en traversant la zone de Gaoua bas fond. La réalisation d'un important ouvrage de franchissement sur ce tronçon a permis de désenclaver fortement les secteurs n°01 et 02. Cette voie a coûté 51 263 776 F CFA;
- de la voie HIMO n°228 : environ 1,6 km, elle relie Tielkan au lycée municipal pour un montant de 54 898 776 F CFA.

De nouveaux projets de voies sont en voie d'être réalisés dans la commune par le FICOD. Il s'agit particulièrement de la piste partant du secteur n°04 de Gaoua à Ourby.

Ces dernières assurent la desserte des équipements collectifs et l'accès aux parcelles, souvent dans des conditions très difficiles.

Toutes les autres voies urbaines sont en latérite, à l'exception d'une partie de la route de Batié et de la totalité de la route de Ouagadougou. Elles sont généralement dégradées, à cause de l'érosion hydrique.

La concentration des activités et des populations dans les secteurs centraux occasionne une forte mobilité dans le centre ville. Les nouveaux lotissements et le développement de la ville sur le village de Sampoli, entrainent des déplacements pour accéder aux zones d'activités.

L'offre de voirie ne permet pas de satisfaire cette mobilité dans de meilleures conditions.

CARTE N°12 : VOIRIE URBAINE DE GAOUA

6.1.1.2 La mobilité urbaine

Le trafic dans la ville de Gaoua est influencé par la navette des minibus et dina qui assure le transport interurbain.

Concernant, les déplacements intra urbain, ils sont dominés par la marche à pied, les deux roues et les tricycles. Il convient de noter que l'utilisation de ces moyens est à l'origine de beaucoup d'accidents dans la ville.

Le tableau ci-dessous montre que les accidents les plus fréquents s'observent principalement au niveau des deux roues. De manière générale, les causes de ces accidents sont dues surtout à la méconnaissance des règles de circulation, à l'incivisme, à l'absence de feux tricolores etc.

TABLEAU N° 10: STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION DANS LA VILLE DE GAOUA POUR LA PERIODE DU 1ER IANVIER 2012 AU 15 OCTOBRE 2012.

Numéro	Véhicule mis en cause	Nombre(s)	Infractions récurrentes		
d'ordre					
01	04 roues contre 04 roues	01	Excès de vitesse, non respect des		
			panneaux de SIGnalisation,		
			stationnement défectueux		
02	04 roues contre 02 roues	10	Dépassement défectueux, excès de		
			vitesse, conduite sans phare		
03	04 roues contre piéton	02	Imprudence		
04	04 roues contre autres	07	Conduite en état d'ivresse, chute		
	(animaux, charrettes, etc.)		libre		
05	02 roues contre 02 roues	27	Non respect des règles de priorité,		
			des panneaux de SIGnalisation,		
			excès de vitesse, etc.		
06	02 roues contre piéton	08	Imprudence et excès de vitesse		
07	02 roues contre autres	03	Excès de vitesse		
	(animaux et charrettes)				
08	Tricycles contre 02 roues	01	Non maîtrise, conduite sans permis		
			de conduire et imprudence		
09	Tricycle contre piéton	01	Imprudence		
10	04 roues contre 04 roues contre	01	Excès de vitesse, imprudence		
	02 roues				
	Total =	61			

Source: CCP/ Gaoua 2012

✓ Les lieux accidentogènes

Les endroits critiques où les accidents sont les plus fréquents sont :

- L'axe reliant Coris Banque (RN12) au marché;
- Autour du marché central (non respect des panneaux de SIGnalisation);
- Sur la RN11 (excès de vitesse);
- Au carrefour du Centre Médical.

Seuls les endroits ci-dessous bénéficient d'éclairage public ; ce qui renforce la sécurité routière. Ils se localisent :

- ✓ autour du marché central;
- ✓ Le boulevard « 36 bavards »;
- √ le carrefour Zabda jusqu'au jardin (RN11);
- ✓ le Carrefour du Centre Médical au carrefour de l'hôpital;
- ✓ le Carrefour transmif jusqu'au camp fonctionnaire.

6.1.2 Les réseaux divers

6.1.2.1 Alimentation en eau

L'alimentation en eau de consommation des populations de la commune de Gaoua est principalement assurée par les modes d'approvisionnement suivants :

- les puits et les forages équipés de pompes à motricité humaine que l'on retrouve simultanément à Gaoua ville et dans la partie rurale de la commune
- le réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) qui n'alimente que l'aire urbaine de la commune.

✓ Le réseau d'AEP de l'Office National des Eaux et de l'Assainissement (ONEA)

Réalisé et géré par l'Office National des Eaux et de l'Assainissement (ONEA), le réseau d'adduction d'eau potable alimente uniquement Gaoua - ville. La ressource, d'origine souterraine, provient actuellement de huit (08) forages de débit variable entre 05 et 14 m³/h. Il s'agit des forages n° 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Le forage n° 3 a été abandonné juste après son aménagement, et l'eau du n°1 est impropre à la consommation.

Les débits cumulés des huit forages fonctionnels sont d'environ 70 m3/ h pour 16 heures de pompage par jour.

Le réseau d'adduction d'eau géré par l'ONEA, comprend un château alimenté par ces forages, des bornes fontaines.

L'eau issue des forages est refoulée vers le château d'eau d'une capacité de 250 m³ située sur la colline du secteur 5, où elle subit un traitement au chlore, avant d'être renvoyée dans le réseau par système gravitaire.

Des canalisations en PVC de diamètre 160 assurent l'acheminement de l'eau, des forages vers le château. Toutes ces eaux se retrouvent dans un tuyau en PVC de diamètre 225, à l'entrée du château.

La desserte est assurée par des canalisations en PVC de diamètres 63, 90 et 110. Le réseau d'eau d'une longueur totale de 41 156 ml est constitué d'un réseau primaire de 19 872 ml (conduites de diamètre 225 mm, 160 m et 110 mm) et d'un réseau secondaire et tertiaire de 21 284 ml desservant principalement la partie agglomérée de la ville (conduites de diamètre 90 mm et 63 mm).

La desserte se fait à travers 846 branchements privés, dont 735 actifs et 36 bornes fontaines (dont 1BF non fonctionnelle).

Les bornes fontaines sont situées sur les grandes sections (PVC110 et 160), et leur répartition par secteur est indiquée sur le plan d'adduction d'eau de l'ONEA.

Le deuxième château d'eau, situé dans l'enceinte du CHR, est exclusivement réservé aux besoins de l'hôpital.

Le coût du branchement qui était de 102 150 FCFA en 2005 a été ramené à 50 000 FCFA (en prix promotionnel). Cette baisse du coût du branchement est à l'origine de l'accroissement du nombre d'abonnés depuis 2006.

Le mètre cube d'eau qui est vendu aux bornes fontaines à 198 FCFA/m3, est revendue aux populations à 05 FCFA le seau de 20 litres, 10 FCFA la bassine de 40 litres et 60 FCFA le fût de 220 litres.

Il est important de SIGnaler que la couverture en réseau d'eau est insuffisante dans le secteur 2 (au Nord de la ville), à cause du non application du projet de lotissement élaboré sur la zone. En effet, les constructions obstruent les voies de desserte, empêchant la viabilisation du secteur.

D'une capacité de 70 m3/h, ces forages seront connectés au réseau existant dans un proche avenir.

✓ Autres sources d'approvisionnement

Plusieurs sources d'approvisionnement en eau sont utilisées dans les villages. Il s'agit notamment des forages productifs, des puits pérennes et des eaux de surface temporaires. La typologie des points d'eau montre que les sources d'approvisionnement en eau pérenne représentent 85% dont des forages productifs (75%) et des puits pérennes (10%).

Les résultats tirés de la mise à jour de l'INOH indiquent que 85% des ouvrages productifs existants dans les villages sont fonctionnels malgré l'âge avancé des pompes.

Il existe deux (02) types d'ouvrages : les puits traditionnels plus répandus et les puits buses (ou puits modernes). Le nombre global de puits busé répertoriés dans la commune est de 50 dont 30 puits alimentés par des sources permanentes.

Les données recensées au niveau de l'enquête ménage consacrée à l'approvisionnement en eau sont :

- 42,8% des ménages disposent de l'eau courante (réseau ONEA);
- 35% des ménages s'approvisionnent aux bornes fontaines ;
- Les forages sont utilisés par 8,4% des ménages ;
- 3,2% des ménages s'approvisionnent aux puits.

La distance à parcourir pour avoir accès à une borne fontaine est acceptable pour 64,4% des ménages; soit 33,06% (pour 100m au plus) et 30,58% (pour 200m au plus). Néanmoins, 23,14% et 11,57%, font respectivement 500 ou un kilomètre pour accéder à une borne fontaine.

D'une manière générale, les populations de la commune de Gaoua sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement en eau potable, liées à l'insuffisance des infrastructures et au manque de moyens financiers.

Globalement le taux d'accès de la commune est de 61%, donc en deçà de la moyenne régionale. Cette situation cache des disparités car si l'on descend à l'échelle « quartier », ce taux est de 37%.

Sur la base des normes (une borne fontaine pour 300 habitants et un branchement privé pour 10 personnes) et de l'estimation de la population urbaine, on constate un déficit en matière de bornes fontaines et de branchements privés. Les chiffres obtenus sont largement en deçà des normes.

Avec une population de 32778 habitants dans la ville, il fallait 135 bornes fontaines et environ 4 043 branchements privés en 2011.

Les taux d'accès à l'eau potable dans la ville de Gaoua sont de 20.83% et 26.67%, respectivement pour les branchements privés et les bornes fontaines.

Comme pour la commune, le taux d'accès des ménages à l'eau potable est en deçà des normes.

L'extension urbaine et l'accroissement démographique ne feront qu'aggraver le déficit dans la satisfaction des besoins en eau courante, en témoignent les coupures d'eau souvent constatées dans certains secteurs de la ville (notamment entre février et mai correspondant aux périodes sèches et chaudes). Pendant ces périodes, le ravitaillement se fait par rotation entre les secteurs.

CARTE N°13 : RESEAU D'EAU DE GAOUA

6.1.2.2 Alimentation en électricité

A l'instar de toutes les communes urbaines du Burkina, l'énergie électrique est produite et distribuée dans la ville de Gaoua par la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL).

L'électricité, d'origine thermique, est produite à l'aide de 03 groupes d'une puissance totale de 1 720 KVA (repartie en 320 KVA, 650 KVA et 750 KVA). L'énergie produite est distribuée à partir de deux (2) transformateurs élévateurs (250 KVA et 650 KVA), de 24 postes de distribution. La capacité de production de la centrale, située sur la route de Batié, est de 1 070 kwh.

La distribution est assurée par un réseau de haute tension (17 000 ml) et un réseau de basse tension (33 000 ml).

Le réseau desservant 3 300 abonnés (HT et BT), couvre l'essentiel de la ville. La SONABEL assure la fourniture de l'électricité dans un rayon de 50m, au-delà des zones loties.

Cependant, la qualité de service reste en deçà des ententes; compte tenue de l'augmentation de la demande et de la capacité de production. Pendant la période de chaleur, les coupures d'électricité sont fréquentes. Cette situation influe négativement sur la distribution d'eau potable.

L'éclairage public installé sur le même réseau, est à la charge de la SONABEL. Ce service couvre uniquement le centre ville, l'hôpital, le haut commissariat et la route de Batié (centrale électrique). Le réseau d'éclairage public est d'une capacité de 79 foyers lumineux, avec une puissance globale de 12.12 kwh.

Cet état doit être amélioré, à cause des problèmes de sécurité, l'animation urbaine et de l'amélioration des activités économiques.

La synthèse de l'audit municipal de juillet 2011, donne un taux d'accès à l'électricité de 84, 43%.

Les résultats de l'enquête ménage en matière d'électrification dans la ville, sont les suivants :

- 82,1% des ménages ont accès au réseau de la SONABEL;
- 16,5% des ménages utilisent la lampe à pétrole;
- 0,9% des ménages ont leur groupe électrogène.

A SIGnaler que l'interconnexion électrique entre Diébougou et Gaoua, est en cours. La distance du réseau d'interconnexion est d'environ 73 km.

Le taux de couverture est estimé à environ 80% et concerne essentiellement les secteurs lotis. La sécurisation de la ville et la promotion des activités nocturnes nécessitent le développement de l'éclairage public.

6.1.2.3 Télécommunications

✓ Réseau téléphonique

L'ONATEL utilise une Unité de Raccordement A Distance (URAD) raccordée à la centrale numérique de Bobo Dioulasso. La capacité de l'URAD de Gaoua est de 2048 lignes extensibles, avec un nombre d'abonnés estimés en 2007 à 505, dont 104 télécentres. L'alimentation des postes se fait par câbles souterrains et autoportés.

Cette situation présente une bonne disponibilité de lignes et d'extension des installations. La couverture téléphonique est acceptable dans la ville, contrairement à la commune.

En effet, seulement 18% de la population sont abonnés au réseau téléphonique de l'ONATEL.

Dans la ville, les secteurs couverts par le réseau de téléphone fixe sont : 1, 2, 3, 4 et 5.

Les résultats de l'enquête ménage en la matière sont les suivants :

- 86,1% des ménages de la ville, disposent du téléphone fixe ;
- 93,6% de ces ménages possèdent le téléphone mobile.

TABLEAU N°11: EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES AU TELEPHONE FIXE (2006 A 2011)

Années	Nombre d'abonnés
2006	341
2007	370
2008	398
2009	426
2010	454
2011	540

Source: ONATEL, Ouagadougou, 2012

A noter que la synthèse de l'audit municipal de Gaoua en juillet 2011, indique 789 abonnés au téléphone.

Le service Internet, assuré par l'ONATEL, est peu développé dans la commune en raison de la faiblesse et de l'instabilité du débit. Il ne concerne que la partie urbaine et compte une cinquantaine d'abonnés par ligne téléphonique et un abonné par ligne spécialisé (Plan Burkina). Le nombre de cybercafés, qui était estimé à 04 il y a quelques années, est passé à un seul à ce jour.

✓ Les médias

La commune de Gaoua abrite deux (02) radios :

- Radio Evangile du Sud-ouest (RESO);
- Radio Régionale : installée depuis 1986, c'est un service déconcentré de la Radio Télévision du Burkina (RTB) au Sud- Ouest.

Il y a une représentation des éditions « Le pays » à Gaoua.

6.1.3 Assainissement

L'assainissement est un processus par lequel des moyens physiques, institutionnels et sociaux sont mis en œuvre dans différents domaines, tels que l'évacuation des eaux usées et de ruissellement, l'évacuation des déchets solides, des excréta et le traitement de tous les éléments afin de permettre aux personnes de vivre dans un environnement plus sain.

La situation de l'assainissement dans la commune de Gaoua est contrastée selon que l'on se trouve en zone urbaine ou en zone rurale. En effet, en ville, si on relève par endroit l'existence d'équipements d'assainissement, le milieu rural et les espaces non loties de Gaoua - ville, se distinguent par la quasi absence d'ouvrages d'assainissement.

L'analyse des questions d'assainissement dans la commune de Gaoua touche principalement trois (03) principaux domaines :

- l'évacuation des déchets solides ;
- l'évacuation des eaux usées et excréta;
- le drainage des eaux pluviales.

A noter que l'ONEA est entrain d'élaborer un plan stratégique d'assainissement pour la ville de Gaoua, en collaboration avec la mairie. L'appui technique et financier est assuré par la GIZ à travers la coopération Allemande.

6.1.3.1 Le drainage des eaux pluviales

Le réseau de drainage des eaux pluviales dans la ville de Gaoua comprend les collecteurs naturels et les ouvrages exécutés (caniveaux artificiels). La nature du relief est favorable à l'évacuation des eaux de pluie par drainage naturel.

Le Poni constitue le principal collecteur naturel dans la ville de Gaoua. Les collecteurs naturels secondaires se situent au secteur 2, et au Sud Est de la ville (traversant les secteurs 3 et 4).

Le réseau de caniveaux artificiels ne couvre qu'une partie de la ville, principalement le long des voies bitumées. Ainsi les tronçons de caniveaux aménagés dans la ville de Gaoua sont :

- Les caniveaux le long de la RN12, à la faveur de son bitumage. Ils mesurent environ une dizaine de kilomètre ;
- Les caniveaux le long de la RN11 et ceux aménagés dans le secteur 2. Ils ont été réalisés par le FICOD, mesurent environ 12 km.

Le réseau de drainage constitué de ces caniveaux et collecteurs ne joue pas pleinement son rôle, pour des raisons suivantes :

- Le non aménagement des collecteurs naturels ;
- Le sous dimensionnement des caniveaux ;
- Le manque d'entretien des caniveaux existants ;
- L'insuffisance de caniveaux aménagés.

Ainsi, le drainage des eaux de pluie en dehors de la ville devient problématique ; et les quartiers Oulbira et Youmpi et le secteur n°05 (zones en contre – bas de la ville) sont exposés aux problèmes d'inondation.

Les eaux pluviales de la ville de Gaoua sont, soit évacuées vers le Poni et ses affluents en majorité; ou vers les bas-fonds situés au nord et à l'est de la ville. Ces cours d'eau constituant donc l'exutoire des eaux de pluie, ne sont pas aménagés. Ce qui pose le problème de rétention de l'eau sur une longue période et la dégradation du cadre de vie.

6.1.3.2 Déchets solides

Nous regroupons sous le vocable "déchets solides", deux (02) types de déchets :

les ordures ménagères : ce sont des déchets solides issus des activités domestiques, des marchés, des gares, des services, etc. La principale caractéristique de ces ordures est qu'elles se composent pour une grande proportion de matières pouvant être transformée en composte. A Gaoua les ménages se débarrassent généralement de leurs ordures dans les environs immédiats de leurs concessions, d'où l'existence de dépotoirs sauvages dans la commune. Il existe à côté de la caisse populaire, au secteur 3, un dépôt d'ordures anarchique; causant beaucoup de nuisances aux riverains.

les déchets solides hospitaliers: les déchets solides hospitaliers, provenant des structures sanitaires, sont constitués en grande majorité d'emballages (papiers, cartons, sachets plastiques et verres) et de déchets biomédicaux (lames, pansements, compresses, coton, seringues, etc.). L'essentiel de ces déchets est détruit par incinération. A noter que ces incinérateurs ne respectent pas généralement les normes, en la matière.

Les lieux de dépôt des ordures ménagères sont :

```
- poubelles: 18,8%;
```

- seau: 24,3%;

fût découpé : 20,5% ;

- derrière les maisons d'habitation : 13,3% ;

- dans le caniveau : 2%;

- autres : 21,1%.

Il n'existe pas de décharge contrôlée dans la commune, répondant aux normes techniques d'aménagement de ce type d'équipement. Ainsi l'ensemble des ordures collectées dans la ville est évacué à l'extérieur des zones d'habitation, à environ 07 km, dans une zone d'excavations (ancienne carrière) servant de décharge publique. L'absence d'aménagement de cette décharge et surtout le fait d'être non protégé et à ciel ouvert pose un véritable problème environnemental. Principalement en milieu rural, une bonne partie de ces déchets est utilisée comme fumier dans les champs soit de façon brute ou après transformation en compost par la technique des fosses fumières.

La ville de Gaoua ne dispose pour l'instant pas d'un système organisé de ramassage de ces déchets solides. La pré collecte, la collecte, le transport et l'élimination ne sont pas encadrés. Toutes ces tâches sont généralement laissées à la charge des ménages.

Cependant il est important de noter qu'une expérience de ramassage des ordures ménagères a déjà été tentée par la mairie en collaboration avec l'association « Himporo », mais les résultats sont restés en deçà des attentes.

La mairie dispose d'une benne, qui assure le ramassage périodique des ordures ménagères de la ville. Elle a aussi en projet, l'aménagement de cinq (5) centres de transit des ordures ménagères (CTOM); et les sites sont déjà définis.

Les acteurs en charge de l'enlèvement des ordures ménagères, selon notre enquête sont :

- GIE ou association assurent l'évacuation de 2,3% des ordures ;
- Le service municipal en assure 1,4% (malgré ses prérogatives en matière d'environnement);
- Les membres des ménages se chargent de l'évacuation de 93,4% des ordures ménagères.

TABLEAU N°12: LA FREQUENCE DES ENLEVEMENTS DES ORDURES MENAGERES

N°	Fréquence d'enlèvement	Pourcentage (%)
1	Chaque jour	55.5
2	Chaque 2 jours	8.7
3	Chaque semaine	7.8
4	Autre	27.5

Source : Groupement « Badcom Consult CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

La quasi-totalité des ordures ménagères étant évacuée par les ménages eux même, la qualité des services d'enlèvement n'a aucun intérêt pour les populations.

TABLEAU N°13: LES MODES D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

N°	modes d'évacuation	Pourcentage (%)
1	Dans un récipient de stockage	26.3
2	Dans un dépotoir sauvage	22.3
3	Dans la rue	17.3
4	Dans la cour	12.1
5	Abonnement à un enlèvement	2.9
6	Dans un dépotoir contrôlé	0.3
7	Autre	18.79

Source: Groupement « Badcom Consult CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

Les ordures ménages sont déposées dans les cours et rues, par manque de moyens pour payer leur enlèvement ou pour des raisons non déterminées.

Dans la gestion des déchets solides au niveau de la ville de Gaoua, SIGnalons le projet d'implantation d'un incinérateur dans l'abattoir au secteur 6. Les études et le financement par FICOD sont bouclés, et la réalisation était prévue au mois de Mai 2012.

6.1.3.3 Déchets liquides

On distingue deux (02) types de déchets liquides : les eaux usées et les eaux vannes.

✓ Eaux usées

Ce sont les eaux usées domestiques et les eaux usées hospitalières :

• les eaux usées domestiques: il s'agit des eaux issues des activités domestiques telles que la vaisselle, la lessive, la cuisine et la douche. Dans la pratique aussi bien dans Gaoua - rural que urbain, ces eaux sont de façon générale répandues à

- même le sol dans les rues ou dans les concessions. Ces comportements sont source de pollution de l'air et éventuellement pollution de la nappe phréatique ;
- Les eaux usées hospitalières concernent les eaux provenant du CHR, du CM et du CSPS. Elles sont issues essentiellement du nettoyage et de la désinfection des salles de soins, du bloc opératoire, etc. Généralement rejetées dans la nature sans un traitement préalable ou évacuées dans des fosses sceptiques, elles font courir d'importants risques de maladies aux populations et de pollution de la nappe phréatique.

TABLEAU N° 14: LA REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

N°	DéSIGnation	Pourcentage (%)
1	Dans la rue	58.1
2	Dans un puits perdu	14.7
3	Dans la cour	13.3
4	Dans les caniveaux	4.9
5	Autre et non déterminé	8.96

Source : Groupement « Badcom Consult CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

L'enquête ménage réalisée en 2012 donnent les résultats suivants :

Dans 13% des ménages, les eaux usées et excréta sont évacués ensemble. Dans ce cas, le principal ouvrage utilisé est la fosse septique (73,3%). Dans le cas contraire (évacués séparément), les eaux usées sont rejetées :

- Dans la rue : 53,31%.

- Dans la cour : 23,99%;

Dans les puisards : 17,92% ;

- Dans les caniveaux : 10,98%;

- Dans les latrines : 8,67%.

Les puisards se trouvent dans la concession (49,5%) ou dans la rue (45,3%). Plus de la moitié des puisards (58,9%) sont couverts, et seulement 36,8% sont aménagés. Leur entretien n'est pas satisfaisant (35,8%).

Les autres problèmes recensés dans la gestion des eaux usées sont : la mauvaise odeur, la prolifération des cafards et mouches, l'insuffisance de latrines, le coût élevé etc.

Ces situations expliquent le faible niveau de satisfaction des ménages (34,7%) en matière de gestion des eaux usées, et posent des problèmes d'environnement, d'hygiène et de santé.

✓ Excrétas et eaux vannes

La gestion des excrétas et des eaux vannes dans la ville de Gaoua est assurée par un système d'assainissement de type individuel. Effectivement selon notre enquête ménage, plus de 67% des ménages disposent de latrines. Les latines traditionnelles représentent 34,7% et les latrines améliorées, 32,4%.

Le coût d'acquisition élevé des latrines modernes (latrines VIP, latrines munies de fosse septique, etc.) n'en facilite pas leur vulgarisation dans la commune.

Il ressort de l'enquête que 89,3% des ménages disposent d'un WC. Pour les ménages n'en disposant pas, les populations se soulagent directement dans la nature (78,4%). Cette dernière est la forme la plus répandue dans les villages faisant courir des risques énormes liés au péril fécal.

La répartition des ménages selon le type de WC est la suivante :

latrines améliorées : 52,1% ;

- latrines traditionnelles: 27,8%;

- fosses septiques: 17,5%;

- non déterminé : 2,6%.

L'essentiel des équipements socio - communautaires de la commune (marchés, écoles, centres de santé, mosquées, églises, temples, etc.), est équipé en latrines de type VIP. Pour certains l'absence d'entretien, le dysfonctionnement ou la rareté de vidange font que les installations restent souvent peu utilisées.

Du fait de l'inexistence de camion vidangeur dans la commune, la vidange des latrines et des fosses septiques se fait dans la majeure partie des cas à la main. La vidange par camion ne concerne qu'une faible proportion de la population. Les quelques familles et structures qui en font usage doivent faire appel à un véhicule en provenance de Bobo Dioulasso ou de Ouagadougou. Ce dernier ne se déplace qu'en fonction de l'importance de la demande. L'ensemble des boues de vidange (récupérées manuellement ou par camion) est généralement rejeté dans la nature loin des habitations (dans la décharge publique ou quelques fois dans les champs).

TABLEAU N°15: LA REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE DE VIDANGE DES WC

N°	DéSIGnation	Pourcentage (°/°)
1	Service d'enlèvement	47.9
2	En jetant dans la rue	13.3
3	En jetant dans un champ	4.5
4	Autre	30.4
5	Non déterminé	3.9

Source : Groupement « Badcom Consult CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

Le problème de péril fécal reste très préoccupant dans la commune, quant on sait qu'une bonne partie de la population utilise des latrines traditionnelles ou se soulage dans la nature. Ainsi avec l'infiltration de ces eaux usées, les nappes peuvent être exposées à des cas de pollution et faire courir de graves risques aux populations qui s'approvisionnent en eau de boisson dans les puits.

L'enquête relève que 84,4% des ménages disposent d'une douche. En cas d'absence de douche, 23,1% des ménages prennent leur douche dans la nature.

6.2. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Il s'agit des superstructures assurant multiples fonctions aux populations de la commune et de la ville de Gaoua.

6.2.1 Equipments administratifs

La ville de Gaoua en tant que capitale régionale, concentre l'essentielle des équipements administratifs et économiques de la zone et se positionne comme ville – moteur.

On dénombre environ trente cinq (35) services dans la commune de Gaoua. La plupart de ces infrastructures sont sous équipées et vétustes. Certains d'entre eux datent de l'époque coloniale.

Dans la ville de Gaoua, la plupart des services déconcentrés de l'Etat y sont représentés au niveau régional et provincial :

- le Gouvernorat de la Région du Sud-ouest;
- le Haut Commissariat de la Province du Poni;
- le Médiateur du Faso;
- l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation;
- l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- les Sports et Loisirs ;
- l'Economie et le Développement;
- les Infrastructures et le Transport;
- l'Environnement et le Cadre de Vie;
- la Santé:
- l'Action Sociale et la Solidarité Nationale ;
- la Promotion de la Femme :
- la Trésorerie Principale de Gaoua ;
- la Division Fiscale de Gaoua :
- le Contrôle Financier ;
- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- le Tribunal de Grande Instance;
- l'Armée Nationale (22e RIC);
- la Gendarmerie ;
- la Police Nationale (DRPN);
- la Garde de Sécurité Pénitentiaire ;

- la Radio Télévision du Burkina (RTB);
- le Centre Hospitalier Régional (CHR);
- la Météorologie;
- l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA);
- l'Office National des Télécommunications (ONATEL);
- la Société Nationale des Postes (SONAPOST);
- la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL).
- L'emploi et la jeunesse (ANPE);
- les Ressources Animales;
- l'Agriculture, de l'Hydrauliques et Ressources Halieutiques;
- le Travail et la Sécurité Sociale ;
- l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE);
- le CAMEG.

A ceux-ci s'ajoutent les services communaux, les sièges des projets et ONG ; comme GIZ, Plan Burkina, FICOD etc.

Avec le dernier lotissement, des espaces ont été réservés pour certaines structures administratives. Le gouvernorat a déjà construit ses bureaux et logements sur le nouvel site, au secteur 1.

CARTE N°14 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS DE GAOUA

6.2.2 Equipements scolaires et de formation

6.2.2.1 Préscolaire

Selon les données recueillies au niveau de la direction provinciale de l'action sociale, la commune de Gaoua ne dispose que d'un centre d'éveil et d'éducation préscolaire fonctionnel communément appelé garderie populaire.

L'école située au secteur 5, dispose également d'une cantine scolaire permettant une prise en charge des enfants.

Le deuxième centre d'éveil et d'éducation préscolaire est déjà construit, mais non encore fonctionnelle ; au secteur 3.

Ainsi, les deux (2) équipements consacrés à l'éducation de la petite enfance, se trouvent dans la ville de Gaoua.

Selon les données démographiques, la tranche de 01 à 06 ans, où se situe cette population scolarisable, représente 17,74% des effectifs globaux de la commune, il serait alors nécessaire de réaliser de nouveaux équipements préscolaires dans la ville.

TABLEAU N°16: EFFECTIFS PAR SEXE DES ENFANTS DU CENTRE D'EVEIL ET D'EDUCATION PRESCOLAIRE DE GAOUA

Années	Petite section		Moyenne section		Grande section			Total				
scolaires	G	F	Т	G	F	Т	G	F	T	G	F	Т
2006-2007	28	39	67	31	37	68	10	16	26	69	92	161

Source : DPASSN du Poni et monographie de la commune de Gaoua

6.2.2.2 Enseignements primaires

La commune de Gaoua compte au total 47 écoles primaires, 192 salles de classes et 213 enseignants. L'évolution des effectifs se présente comme suit dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 17: ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE

COMMUNE DE GAOUA								
Nombre	Nombre Nombre de Nombre Evolution des effectifs							
d'école	classe	d'enseignants	2005	2006	2007	2008	2009	2010
47	192	213	6623	6938	7159	7539	7892	8361

Source: DEP/DPEBA-SO, 2010

Le rapport garçons et filles au cours des cinq dernières années indique une augmentation des effectifs d'une année à l'autre et une réduction des écarts.

TABLEAU N°18: EFFECTIFS PAR SEXE DES ELEVES

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Garçons	3707	3809	3889	4056	4145	4352
Filles	2982	3129	3270	3483	3747	4009

Source : DEP/DEPBA-SO, 2010

Globalement, la commune de Gaoua a enregistré une augmentation du nombre d'élève par classe au cours des 5 dernières années.

TABLEAU N°19: REPARTITION DES ELEVES PAR CYCLE D'ENSEIGNEMENT

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CP1	1056	1340	1381	1478	1698	1803
CP2	1457	1077	1284	1269	1269	1588
CE1	1098	1421	1098	1341	1293	1210
CE2	1182	979	1303	1038	1249	1258
CM1	903	1062	927	1219	1040	1162
CM2	993	1059	1166	1194	1343	1340

Source: DEP/DPEBA-SO, 2010

Au niveau de l'enseignement primaire il ya des difficultés liées à la défectuosité des salles, l'insuffisance d'équipements, etc.

40% de ces écoles sont localisées à Gaoua-ville. Cependant 57,14% des villages (soit 32 villages sur les 56) ne disposent pas d'écoles. Cette situation révèle une répartition déséquilibrée (numérique et spatiale) des écoles sur l'aire communale. (PCD 2008).

Au niveau de l'enseignement de base, la ville de Gaoua compte neuf (9) écoles primaires.

TABLEAU N°20: SITUATION DES ECOLES PRIMAIRES DANS LA VILLE DE GAOUA ET ENVIRONS

Secteurs	Etablissements et statuts					
1	Ecole S1 : publique					
2	Ecole A et B : publique ;					
	Ecole Thuongba : privée					
3	Ecole C : publique					
	Ecole primaire du complexe scolaire Notre Dame					
	« Annonciation » : conventionnelle (publique et privée)					
4	Ecole S4 : publique					
	Ecole primaire Madeleine PERE : privée					
5	Ecole chefferie : publique					
6	Ecole Sampoli : publique					
7	Ecole Tonkar : publique					
8	Ecole Niobini : publique					
Total	11					

Source : Groupement « Badcom Consult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

6.2.2.3 Enseignement secondaire

La commune de Gaoua dispose de six (06) établissements secondaires, tous situés dans la ville. Le collège frère Bernard, transformé en lycée est le seul réservé à l'enseignement technique.

TABLEAU N°21: LES ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE DANS LA VILLE DE GAOUA

Secteurs	Etablissements et statuts				
2	Lycée municipal : public				
3	Complexe scolaire Notre Dame « Annonciation » : conventionnelle				
	(publique et privée)				
4	Lycée Bafundji : public				
	Lycée (métiers) Frère Bernard : privé				
	Ecole secondaire Madeleine PERE : privée				
5	Lycée technique régional (en construction) à Sampoli : public				
Total	6				

Source: Groupement « Badcom Consult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

A noter que l'école privée Madeleine PERE et le lycée des métiers Bernard, sont équipés d'internats. L'ensemble des établissements secondaires opérationnels, compte environ soixante dix classes (70). La répartition est la suivante :

- Lycée municipal : 15 classes ;
- Lycée Bafouji : 23 classes
- Collège communal : 4 classes ;
- Complexe scolaire Notre Dame « Annonciation » : 8 classes ;
- collège privé Thuongba : 9 classes ;
- Lycée privé Frère Bernard : 11 classes.

Les effectifs en fin d'année pour l'année scolaire 2010-2011 étaient de 3117 élèves pour le public et 1679 pour le privé soit un total de 4796 élèves.

La moyenne des effectifs par classe du public, estimée à environ 76 élèves, est supérieure à la norme nationale qui est de 60 élèves par classe pour le secondaire et de 70 pour le post primaire. D'où une surcharge des salles de classes du public.

TABLEAU N°22: EFFECTIF DES ELEVES DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DE GAOUA EN FIN D'ANNEE 2006/2007

Etablissement		Garçons	Filles	Total
Atelier frères Bernard	1	100	70	170
Collège privé Thuongba	1	152	118	270
Complexe scolaire notre dame	1	128	138	266
Lycée Municipal	1	576	266	838
Lycée Bafudji	1	935	382	1 317
Total	5	1 891	974	2 861

Source : Synthèse des rapports de rentrée 2006/2007

Les disparités entre garçons et filles résultent de la situation qui prévaut au niveau du primaire.

6.2.2.4 Alphabétisation

La commune de Gaoua dispose de 31 centres d'alphabétisation 2010-2011, dont 15 en Formation Complémentaire de Base (FCB) et 16 en Alphabétisation Initiale (AI). L'effectif total était de 606 auditeurs dont, 489 en AI et 117 en FCB dont 51,65% des inscrits sont des femmes. Le taux de succès est de 88, 81% pour les hommes en AI contre 81,31% pour les femmes. En FCB il est de 60,26% pour les hommes et 62,96% pour les femmes. Ce qui démontre tout l'intérêt accordé à cette formation.

6.2.2.5 Ecoles de formation

Au niveau des écoles de formation, on note, l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP) et l'Institut National de Formation en Travail Social. Elles sont toutes localisées dans la ville de Gaoua.

✓ Institut National de Formation en Travail Social (INFTS)

Trois (03) écoles de l'Institut National de Formation en Travail Social (INFTS) installé à Gaoua depuis septembre 1982 a pour vocation la formation des Adjoints Sociaux (AS), des Educateurs Sociaux (ES) et des Educateurs de Jeunes Enfants (EJE). A cela, il faut ajouter l'installation de l'école des cadres moyens en travail social. La durée de la formation est de deux (02) ans pour les AS, les ES et les EJE. Le recrutement se fait suivant deux (02) modes, le recrutement direct (concours direct et concours professionnel) organisé par le Ministère de la Fonction Publique et les inscriptions à titre privé.

Les effectifs sont sans cesse croissants, cependant l'école rencontre certaines difficultés qui entravent son fonctionnement. Il s'agit entre autre de l'insuffisance des salles de cours, de dortoirs pour les élèves et de logement pour le personnel administratif et du nombre insuffisant d'enseignants permanents, l'école ne dispose que de cadres permanents sur 32 vacataires.

✓ Ecole Nationale des Enseignants du primaire (ENEP)

Etablissement public à caractère administratif (EPA), l'ENEP de Gaoua a été créée par décret N°2002-083/PRES/PM/MEBA/MEF du 25 février 2002. Elle est la cinquième ENEP à être ouverte au Burkina Faso après celle de Loumbila, Bobo, Fada et Ouahigouya.

Conformément à son statut, l'ENEP à pour mission de former des instituteurs adjoints certifiés au profit du public et du privé. Elle contribue également à la formation permanente des enseignants. Avec une durée de formation de deux ans dés son ouverture, cette formation est maintenant d'une année compte tenu des nouvelles orientations du Ministère en charge de l'enseignement de base.

L'ENEP de Gaoua peut former par promotion environ 350 enseignants.

La formation dispensée dans les ENEP assure un équilibre entre la maîtrise des savoirs dispensés (formation théorique) et les compétences relatives à l'exercice du métier d'enseignant (formation pratique).

Avec cette nouvelle orientation, les deux (02) premiers trimestres de la formation sont consacrés à la pratique théorique et le troisième à la formation pratique à savoir le stage.

✓ Centre de formation de l'ANPE

Il existe dans la commune un centre régional de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) qui s'occupe de la formation professionnelle des jeunes. L'ANPE de la ville de Gaoua créée en 2005, accompagne les jeunes dans les domaines suivants : menuiserie, l'électronique et la maçonnerie. Au total 110 jeunes déscolarisés venant exclusivement de la commune de Gaoua ont été formés en partenariat avec quelques ONG locales notamment PLAN Burkina, Fonds Enfant et PROSAD.

✓ Centre de formation de l'Action Sociale

Le centre formation de l'action sociale encadre les jeunes filles en tissage, broderie et couture. Cependant il se pose un problème dans la mise en pratique des acquis de ces différents apprentissages du fait de l'insuffisance des moyens financiers pour leur installation.

Il se trouve dans l'enceinte de la Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, au secteur 5 de Gaoua.

✓ Maison de la femme

Comme dans toutes les provinces, les directions déconcentrées du Ministère de la Promotion de la Femme dispose d'une maison de la femme. Cette maison contribue à la formation des femmes et à la promotion de leurs activités socio professionnelles. Elle est située au secteur 1, sur la RN12.

La défectuosité et l'insuffisance du matériel constitue la principale difficulté.

On constate que les écoles primaires de la ville sont généralement publiques, et couvrent tous les secteurs urbains.

Cependant, les écoles secondaires sont inégalement réparties dans la ville, avec une concentration au secteur 4. Les secteurs n° 2, 3, 4 et 6 sont ceux accueillant les établissements secondaires ; et la majorité de ces écoles sont publiques (4 écoles sur 6).

La ville ne dispose pas d'établissement de l'enseignement supérieur. Cependant, elle accueille au moins quatre (4) écoles de formation.

Il ressort des enquêtes ménages, que 63,3% des ménages sont satisfaits des équipements scolaires. Les principaux problèmes restent la baisse du niveau des élèves, les effectifs pléthoriques, l'insuffisance d'enseignants et de locaux adaptés.

6.2.3 Equipements de santé

La ville de Gaoua compte quatre formations socio- sanitaires, à savoir :

- Centre Hospitalier Régional (CHR) du Sud-ouest au secteur 5;
- Un centre médical (CM) au secteur 4;
- Un CSPS urbain construit à Tonkar, avec l'appui financier de la ville de Fontenay le Comte ;
- Deux (02) infirmeries (à l'ENEP de Gaoua et au 22è RIC de Gaoua);
- Deux (2) cabinets privés pour les soins infirmiers et soins échographiques;

Ces formations sanitaires sont essentiellement localisées dans la ville de Gaoua, seuls quatre (4) villages sur les 56 disposent d'un CSPS (Bonko, Brambéra, Holly et Gongombili). En plus de ces structures de soins, il existe des structures de vente de médicaments. Ces structures sont au nombre de cinq (5), dont une pharmacie et 4 dépôts. Elles sont toutes privées et localisées dans la ville de Gaoua. Il s'agit :

- De la pharmacie du Poni ;
- Du dépôt Philippe Touré de Gaoua;
- Du dépôt de la mission catholique;
- Du dépôt de la mission protestante ;
- Du dépôt de l'espoir.

TABLEAU N°23: SITUATION DES FORMATIONS SANITAIRES DANS LA VILLE DE GAOUA

Formations sanitaires	Etat	Fonctionnalité	% de population à moins de 5 km	% de population de 5 à 10 km	% de population de 10 km et plus
CSPS de Tonkar	Bon	Fonctionnel	10	33	57
CM de Gaoua	Bon	Fonctionnel	74	7	19

Source : Plan de Développement Sanitaire du District de Gaoua 2006-2010

TABLEAU N°24: EFFECTIF DU PERSONNEL PARAMEDICAL

Nombre de formations	IDE	SFE/ME	IB	AA	AIS
sanitaires					
6	15	5	14	20	10

Source : Données district, 2011

IDE= Infirmier Diplômé d'Etat, **SFE/ME**= Sage Femme d'Etat/ Maïeuticien d'Etat, **AA**= Accoucheuse Auxiliaire, **AIS**= Agent Itinérant de la Santé

De même, selon les normes nationales le personnel type d'un CSPS est 2 infirmiers dont 1 infirmier breveté et 1 IDE, 1 AIS et 1 AA.

En termes d'effectif soignant, les CSPS des communes rurale et urbaine de Gaoua répondent aux normes fixées.

Cependant, le nombre de médecins par habitant de la zone (aire du district sanitaire de Gaoua) qui est d'un médecin pour 29 439 (en 2011), est en deçà de la norme (10 000 habitants selon l'OMS). Il se pose donc le problème d'insuffisance du nombre de médecins dans la ville et dans la commune.

On constate que la couverture en structures sanitaires est insuffisante dans la ville. Seulement, trois (3) secteurs sur huit (8) accueillent un équipement sanitaire. Les équipements existants se concentrent au Sud de la ville, à l'exception du CSPS de Tonkar (secteur 7) qui se trouve au Nord.

Selon les ratios du personnel par habitant de l'OMS :

- 1 médecin/10 000;
- 1pharmacien/20 000;
- 1 infirmier/5 000;
- 1 sage femme/maïeuticiens/5000.

Avec une population de 28 541 habitants en 2011, la couverture sanitaire de la ville de Gaoua n'est pas suffisante. Cette population rapportée au seul CSPS, donne un CSPS pour 28 541 habitants (Ce qui est au dessus de la norme nationale qui est de 10 000 habitants pour un CSPS). Cependant, le CMA et le CHR pourraient combler ce vide.

A l'exemption du District sanitaire où 2 médecins et un pharmacien exercent, le personnel paramédical (IDE, SFE/ME, IB, AA, AIS) se repartit dans les formations sanitaires publique.

Il ressort des enquêtes ménages, que 79,2% des ménages sont satisfaits des équipements socio sanitaires. Les principaux problèmes dans ce domaine sont : le mauvais accueil dans les structures, l'insuffisance et l'absence régulière du personnel soignant.

CARTE GAOUA	IPEMENTS I	DE SUPER	STRUCTUR	ES DE LA	VILLE DE

6.2.4 Equipements culturels, de loisirs et sportifs

Les résultats de nos enquêtes de terrain nous permettent de dire que la commune de Gaoua est faiblement dotée en équipements culturels et sportifs. Les équipements existants sont principalement situés dans la ville de Gaoua. Il s'agit :

- Du musée des civilisations de la Région du Sud Ouest au secteur 3 ;
- De la bibliothèque communale au secteur 3;
- De la Maison de la femme au secteur 2 ;
- Du terrain de football au secteur 4;
- Du plateau omnisports au secteur 2.

Le stade omnisports est en construction au secteur 7, sur une superficie de 2 ha.

Si les infrastructures culturelles sont en assez bon état, ceux dans le domaine du sport ne sont pas aménagés. Ce sont des terrains nus sans clôture, ni gradins.

Les équipements culturels et sportifs de la ville ne sont pas aménagés, et certains secteurs en sont dépourvus.

Par manque d'équipements, la plupart de ces infrastructures n'arrive pas à jouer pleinement leur rôle. La commune accueille quelques festivals culturels : le Festival de Tir à l'Arc (FESTARC), le Carrefour de la Mode Traditionnelle (CAMOT), etc.

La ville manque d'équipement d'envergure, à hauteur de son rayonnement culturel.

Le nouvel stade en construction et le projet d'aménagement du stade existant par la FIFA, permettront de rehausser le niveau des équipements sportifs dans la ville et dans la commune.

Il ressort des enquêtes ménages, que la majorité des ménages ne sont pas satisfaits des équipements sportifs et culturels (stade, centre culturel, maison des jeunes et cinéma). Les principaux défis restent l'aménagement, la salubrité, l'entretien, l'apport d'équipements et d'infrastructures adaptés.

6.2.5 Equipements touristiques et d'accueils

De part son relief et de ses grandes richesses culturelles, Gaoua a un potentiel touristique important dans la Province.

Quant à l'hôtellerie, Gaoua ne compte que trois(03) hôtels (le Halla Hôtel, l'hôtel Poni et le Motel), quelques auberges et des hébergements dans certains services.

Les équipements sont dans l'ensemble insuffisants et vétustes. La restauration constitue aussi un problème majeur dans la ville de Gaoua, car les structures existantes manquent de propreté et de professionnalisme.

En tant que ville frontalière et capitale régionale, une attention particulière doit être accordée à ces secteurs pourvoyeurs de ressources pour impulser une dynamique dans la région.

TABLEAU N° 25: REPARTITION DES SITES D'HEBERGEMENT A GAOUA ET LEUR LOCALISATION

Sites	Type de	Nombre	Nombre	Localisation	Observations
d'hébergement	chambres	de	de lits		
		chambres			
ENEP-GAOUA	Chambres	80	400	secteur 8	4Lits/ chambre
	ventilées				
Base	-Studio	10	10	secteur 5	1 lits/chambre
CANADIENNE	-Villas	03	06		(climatisée)
	de2chambr				2lits/Villa
	es				climatisée
Hôtel HALLA (2	-chambres	10	10	secteur 1	1lit/chambres
étoiles)	climatisées	12	12		climatisée
	-chambres				2lits/chambre
	Ventilées				ventilée
Bar SOBOUOR	-chambres	10	10		1lits/chambre
	de lit à 2				ventilée
	places				
Foyer	Chambres à	03	06	secteur 4	1lits/chambre
MADELEINE	2 lits				ventilée
PERE					
DREBA/SO	Chambres	08	08	secteur 8	1lits/ chambre
	ventilées				ventilée
ONEA	-chambres	3	3	secteur 3	1SEULE CHAMBRE
	climatisées				CLIMATISEE
	-chambres				
	ventilées				
Gare routière	-chambres	8	16	secteur 7	Toutes sont
(Motel)	ventilées				ventilées (utilitaire)
Auberge		8	8	secteur 4	ENERGIE SOLAIRE
DONSAMBY au					
Auberge	-chambres	6	7	secteur 4	RAS
Tégawendé	climatisées				
	-chambres				
	ventilées				
INFTS	-chambres	03	03	secteur 4	
	ventilées				
Hôtel PONI	-chambres	10	10		Utilitaire
	ventilées				

Centre d'accueil	-chambres	11	11	secteur 4	2personnes/lit=15 0
SHALOM (Radio	climatisées				00F
ESO)	-chambres				2personnes/lit=100
	ventilées				00F

Source: Rapport sur la situation de prestation de la commune, Swiss Contact 2010

6.2.6 Equipements cultuels et espaces verts

Les équipements cultuels dans la ville de Gaoua sont :

- la paroisse sacré cœur de Jésus au secteur n°3;
- la mission catholique au secteur 3;
- deux missions protestantes au secteur 1 et 8;
- deux mosquées au secteur 2 et une mosquée au secteur 4.

A ces équipements cultuels ont peut ajouter deux cimetières : le cimetière municipal au secteur 4 et l'ancien cimetière au secteur 3.

Quant aux espaces verts, ils sont nombreux et insuffisamment aménagés.

6.2.7 Les équipements de défense et de sécurité

Les principaux équipements en matière de défense et de sécurité sont :

- le commissariat de police (DRPN) au secteur 1;
- la gendarmerie au secteur 2;;
- le camp militaire au secteur 5;

CARTE N°16: EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS DE LA VILLE DE GAOUA

6.2.8 Equipements marchands

Le marché central de Gaoua se situe au secteur 5. Il existe également un petit marché à Tonkar (secteur n°7). Le marché à volaille se trouve dans le secteur 5, mais n'est pas aménagé.

L'absence d'un marché à bétail est un handicap majeur pour la promotion de la filière bétail et viande dans la commune, il existe néanmoins une aire d'abattage (abandonnée) et un abattoir moderne fonctionnel.

Le principal marché est en cours d'aménagement, ce qui explique l'insuffisance ou l'inadaptation de certaines infrastructures.

Les déchets solides issus du marché principal, sont stockés au flanc de la colline du pouvoir ; par manque d'enlèvement régulier et satisfaisant.

Au niveau du marché à volaille, il n'ya aucun aménagement et l'espace est exigu pour cette activité.

En plus de ces marchés, la ville de Gaoua dispose d'une gare routière non aménagée, localisée à l'Ouest du marché central. La gare routière accueille les minicars desservant les villages limitrophes. À la sortie Nord de la ville, au secteur 7 se localisent la nouvelle gare routière construite. Elle permet à la commune de mieux gérer le trafic et d'en tirer des ressources financières. L'aérodrome avec météo au secteur 7, est rattrapé par la ville. Cette infrastructure du transport aérien a une piste de 1350 mètres de longueur.

Il ressort des enquêtes ménages, que 68,2% des ménages ne sont pas satisfaits du marché de la ville. Les principaux défis restent la bonne organisation, la salubrité et l'amélioration d'infrastructures.

CARTE N° 17: EQUIPEMENTS MARCHAN	NDS DE LA VILLE DE GAOUA

CHAPITRE 7: GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES

7.1. LA GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance locale désigne, dans le cadre de l'action publique, le développement des processus permettant de fonder adéquatement les décisions et d'accompagner leur mise en œuvre, éclairée par l'association de tous les acteurs. En matière de gouvernance locale, les mécanismes de participation sont des éléments essentiels dont l'enjeu et la difficulté sont d'associer toutes les forces vives concernées.

La gouvernance locale s'exerce au Burkina Faso à travers une organisation administrative à deux variantes : la déconcentration et la décentralisation.

7.1.1. La déconcentration

L'exercice du pouvoir local dans la commune se fait sous la tutelle de l'Etat central à travers la déconcentration. La commune de Gaoua du fait de son statut de chef-lieu de province et de région abrite plusieurs structures déconcentrées qui participent à la consolidation de la gouvernance locale.

Le département en tant que circonscription administrative est dirigé par le préfet de Gaoua. Le chevauchement des territoires communal et départemental fait du Préfet de Gaoua le premier répondant de proximité de la déconcentration. On note du fait du cumul des statuts de la ville de Gaoua, la présence des structures d'administration du territoire comme le Haut-commissariat et le Gouvernorat.

Plusieurs autres services déconcentrés des ministères et institutions de l'Etat soutiennent à divers niveaux la gouvernance. Certains ont un niveau de déconcentration avancé jusqu'au niveau départemental. Il s'agit des structures de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et l'hydraulique, des ressources animales, de l'action sociale, de la sécurité. Outre ces structures, on compte la présence de la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification qui assure la cohérence des interventions dans la région.

Le gouvernorat, le Haut-commissariat et la préfecture correspondent à un niveau de découpage administratif pour limiter l'étendue de pouvoir de chaque structure. D'autres structures d'envergure régionale telles que la Gendarmerie, la Police Régionale, la Douane, l'Armée, la Trésorerie Principale et la Division Fiscale, le Tribunal de Grande Instance de Gaoua, la Maison d'Arrêt et de Correction témoignent de l'importance de la ville en tant que chef lieu du Centre-Est.

A ces structures, il faut ajouter les projets dont les actions contribuent au développement de la commune. Toutes ces structures bien que rattachées à leur ministère de tutelle sont sous l'autorité du gouverneur de la région.

7.1.2. La décentralisation

A la faveur de l'application des dispositions de la constitution du 2 juin 1991 portant organisation du territoire national en collectivités territoriales, Gaoua est devenue une collectivité publique territoriale décentralisée. Elle est de ce fait dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Erigée en collectivité territoriale de plein exercice en 1993, la Commune a connu son premier conseil municipal, avec un maire élu en avril 1995. Le deuxième conseil élu en 2000 avec 18 membres a été remplacé le 23 juin 2006 par le conseil du 3ème mandat après élection du 23 avril 2006.

7.1.3 Organisation et fonctionnement de la mairie

Après les élections municipales du 23 avril 2006, les 56 villages, en plus des 8 secteurs de la ville relèveront désormais de la collectivité territoriale de Gaoua et seront de ce fait administrés par un maire élu avec un conseil municipal.

✓ Organisation de la mairie

La Mairie dispose d'un organigramme opérationnel qui peut se résumer de la façon suivante :

- Le Cabinet du Maire : sous l'autorité directe du Maire, le cabinet du maire comprend un protocole et un secrétariat particulier ainsi qu'un service de communication et des relations publiques ;
- Le secrétariat général : il dirige la section de l'état civil, la comptabilité, la section régie, la section hygiène et le secrétariat.
- Les directions de service : Elles sont toutes rattachées au Secrétariat General.

✓ Attribution et fonctionnement de la Mairie

Selon le code général des collectivités territoriales la mairie a compétence dans les domaines suivants:

- le domaine foncier des collectivités territoriales ;
- l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et l'aménagement urbain :
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- le développement économique et la planification ;
- la santé et l'hygiène ;
- l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle et l'alphabétisation;
- la culture, les sports et les loisirs ;
- la protection civile, l'assistance et les secours ;
- les pompes funèbres et les cimetières ;
- l'eau et de l'électricité;

les marchés, abattoirs et foires.

Le maire, organe exécutif, assisté des deux adjoints, organise la vie politique de la commune. Trois commissions permanentes appuient le maire dans leurs domaines de compétences. Le conseil municipal se réunit régulièrement et délibère sur les matières qui lui sont soumises.

7.2. LES FINANCES LOCALES

Les finances locales constituent un des facteurs dynamiques du développement urbain. Ainsi dans leurs grandes masses, elles sont constituées de recettes d'investissement et de fonctionnement et de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

7.2.1. Analyse de la structure budgétaire

Le budget de chaque collectivité territoriale prévoit pour une année financière, toutes les recettes et les dépenses de la collectivité, sans contraction entre les unes et les autres. Il est la traduction financière de la tranche annuelle du programme d'action et de développement de la collectivité territoriale (CGCT, Art.111).

Les recettes sont composées de recettes ordinaires et de recettes d'investissement. Les recettes ordinaires sont structurés en produits d'exploitation domaniaux recouvrement et participation les taxes et impôts directs et indirects etc. Quant aux recettes d'investissement elles sont constituées par : les excédents d'investissements reporté, les subventions et legs.

Au niveau des dépenses, elles sont composées par : les denrées et fournitures, les allocations et subventions, les impôts et taxes, travaux et services extérieurs etc.

On constate que les recettes budgétaires sont essentiellement constituées par les produits d'exploitation (), les produits domaniaux (), les impôts et taxes (), les contributions directes (taux). Tandis que les principales dépenses budgétaires sont dominées par les denrées, les fournitures consommées etc.

7.2.2 Analyse de l'évolution du budget

Les recettes de fonctionnement connaissent une évolution irrégulière avec une moyenne annuelle de 168 913 565 F CFA sur cinq ans (2006-2010). Le poste le plus important est les produits domaniaux (29,40% des recettes dur la période) qui connaissent aussi une évolution contrastée. Au regard de la nature du poste et des problèmes de recouvrement que connaît la commune, on peut dire qu'il recèle d'un important gisement de ressources. Les postes qui suivent sont les impôts et taxes directes et indirectes dont la moyenne annuelle des montants cumulés représente 34,76% des recettes. Les recettes de fonctionnement donnent 7089 F CFA/habitant en 2010. Le produit fiscal par habitant est de 2631 F CFA; ce qui est tout de même modeste au regard des ambitions de développement de la ville.

TABLEAU N° 26: RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulés			Montants			Moyenne	
спар.	intitules	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne	%
70	Produits d'exploitation	33 212 500	17 307 550	17 023 400	21 736 925	25 480 000	22 952 075	13,59
71	Produits domaniaux	40 098 000	50 145 025	45 934 225	43 907 800	68 232 000	49 663 410	29,40
72	Produits financiers	0	0	0	0		-	0,00
73	Recouvrements et participations	0	1896760	2353077	32235652	0	7 297 098	4,32
74	produits divers	3500000	2013740	2020440	2 162 835	5 520 000	3 043 403	1,80
75	Impôts et taxes, contributions directes	28 600 000	31 443 769	32 084 467	41 066 643	44 500 000	35 538 976	21,04
76	Impôts et taxes indirects	7 725 000	21 305 617	22 982 425	30 223 424	33 650 000	23 177 293	13,72
78	Travaux d'équipement en régie	0	0	0	0	0	-	0,00
79	Produits exceptionnels	8 789 875	12 389 676	30 587 128	8 634 007	8 457 707	13 771 679	8,15
82	Produits antérieurs	0	0	9725355	32836854	24775911	13 467 624	7,97
	Total	121 927 381	136 504 144	162 712 525	212 806 149	210 617 628	168 913 565	100,00

Source : Etude SDAU, Gaoua 2012

TABLEAU N° 27: DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cha	Intitulés			Montants			Total	Moyenne	%e
p	intitules	2006	2007	2008	2009	2010	Total	annuelle	%e
60	Denrées et fournitures	1 503 640	19 096 250	12 521 000	36 996 053	54 723 768	124 840 711	24 968 142	12,91%
61	Allocations et subventions	3175000	7311170	5 091 800	7 734 950	10 710 000	34 022 920	6 804 584	3,52%
62	impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
63	Travaux et services extérieurs	8900000	11231849	13333012	17561673	28909184	79 935 718	15 987 144	8,27%
64	Participations et contingents	8004922	450000	1900900	1 559 000	3 550 000	15 464 822	3 092 964	1,60%
65	Frais de personnel	34 258 029	41 850 250	48 496 110	57 982 958	59 462 563	242 049 910	48 409 982	25,03%
66	Gestion générale et transports	10 358 000	11 608 726	16 627 319	24 951 170	30 140 000	93 685 215	18 737 043	9,69%
67	Frais financiers	3500000	5638000	5950000	5410400	7000000	27 498 400	5 499 680	2,84%
68	Dotations aux amortissemen ts	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
69	Charges exceptionnelle s	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
82	Résultats antérieurs	13 246 631	19 590 537	0	1 445 025	0	34 282 193	6 856 439	3,55%
83	Excédents ordinaires	25 246 653	10000000	25954062	34887000	59993585	156 081 300	31 216 260	16,14%

capitalisés								
Total	108 192	166 300	192 837	245 159	254 489	966 978	193 395 676	100,00%
Total	875	276	014	113	100	378	193 393 070	100,00%

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont en croissance régulière entre 2006 et 2010. Le poste de dépense le plus important est les frais de personnel avec une moyenne annuelle de 25,03% des dépenses moyennes annuelles. Il est suivi par les excédents ordinaires capitalisés (16,14%) qui sont des prélèvements sur les recettes de fonctionnement, puis par les denrées et fournitures (12,91%). En 2010 les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8566 F CFA par habitant, ce qui montre que commune vit audessus de ses moyens si on les rapporte aux recettes de fonctionnement par habitant. En 2009 les dépenses d'investissement par habitant étaient de 438 F CFA.

7.2.3. Analyse de la stabilité et de la viabilité financière

La commune de Gaoua dégage une épargne nette négative de -34,5 millions de F CFA en 2010 contre une épargne positive en 2009 de 24,7 millions. Cela tient au déficit de fonctionnement. La capacité d'investissement est de 232,99 millions de F CFA en 2010 contre 128,9 millions en 2009. Elle dégage un besoin d'investissement en 2010 de -174,33 millions contre une capacité de financement de 116,5 millions de f CFA en 2009, cela découle en partie du déficit de fonctionnement et surtout du fait que les dépenses d'investissement sont plus du double des recettes d'investissement. La trésorerie est donc négative de 140,4 millions de F CFA en 2010 contre 150,8 millions de F CFA en 2009. C'est dire que sans d'autres sources de financement, la commune ne peut réaliser ses ambitions de développement. Il est donc nécessaire de redresser sa situation financière et d'être très active dans la mobilisation des ressources financières.

7.2.4. La capacité d'autofinancement

La capacité de financement est égale à la capacité d'investissements qui mesure la marge de manœuvre financière de la commune après règlement de ses charges et réalisation des investissements. L'analyse de la capacité de financement permet de mettre en évidence, pour l'année 2010, une épargne nette de 34 543 495F CFA. Mais somme toute, la capacité de financement demeure faible.

TABLEAU N°28: EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE

	LIBELLES	2007	2008	2009	2010
	RECETTE DE	136 502 137	162	212 804 140	210 615 618
1	FONCTIONNEMENT	130 302 137	710 517	212 00 1 110	210 013 010
	DEPENSES DE	126 776 782	129 874 203	188 028 229	245 159 113
2	FONCTIONNEMENT	120 / / 0 / 02	1290/4203	100 020 229	243 139 113
	CAPACITE D'AUTO				
3	FINANCEMENT (1-2)	9 725 355	32 836 314	24 775 911	- 34 543 495

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

CHAPITRE 8: BILAN DE L'ETUDE DIAGNOSTIC

Le bilan de l'étude diagnostique dresse les forces et les faiblesses de la ville.

8.1 LES DONNEES PHYSIQUES

TABLEAU N° 29: FORCES ET FAIBLESSES DU MILIEU PHYSIQUE

Composantes	Les Forces	Les faiblesses	Opportunités	Menaces
Situation Géographique	position de carrefour (Côte d'ivoire, Ghana) favorable aux échanges ;		Facilité d'échanges	Conflit frontalier
Relief	relief favorisant le drainage des eaux pluviales; Présence de collines	Renchérissement des coûts d'aménagement des infrastructures	Développement du tourisme	
Sols	- Sols fertiles et disponibles	Sols dégradées par endroit		
Hydrographie	- l'accessibilité de la nappe phréatique à une faible profondeur; - Possibilités économiques (maraîchage, pêche etc.) et touristiques du Poni Zones humides propices à l'aménagement de retenues d'eau.	- Réseau hydrographie intermittent; - Manque d'ouvrage de rétention des eaux pluviales dans la ville de Gaoua; - Pollution des plans d'eau par les activités de l'orpaillage artisanale.	SDAGE du bassin versant de la	dégradation
Végétation	- Possibilité de valoriser les Produits Forestiers Non Ligneux (PFLN) dû à la disponibilité en ressources végétales; - Présence de projet pour la protection de l'environnemen t.	 Forte utilisation du bois de chauffe; Absence de forêt classée; 	- Climat favorable à la production végétale	-

Source : Etude SDAU, Gaoua 2012

Le cadre physique de la ville est un véritable potentiel pour les activités du secteur primaire. La ville de Gaoua bénéficie de facteurs pédoclimatiques qui favorisent l'activité agricole. Sa végétation abondante, encourage l'élevage et son relief offre des paysages fascinants, objets d'attractions de nombreux touristes (les ruines de Loropéni). De par sa position géographique, la ville de Gaoua, se situe à la frontière de trois pays (Burkina Faso, Ghana et Côte d'Ivoire). En effet, Gaoua se trouve à l'intersection des deux (2) routes nationales (RN11 et RN12); reliant le pays aux voisins (Ghana et Côte d'Ivoire). Ces principaux axes routiers, permettent l'acheminement des marchandises et d'autres échanges entre les trois (3) pays. Cependant force est de constaté que la ville est confrontée à divers problèmes notamment le manque d'ouvrage de rétention des eaux pluviales dans la ville, les problèmes d'approvisionnement en eau potable dus au relief accidenté, la présence de nombreuses collines ne facilitant pas l'aménagement des infrastructures routières.

8.2 LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

TABLEAU N° 30: FORCES ET FAIBLESSES DEMOGRAPHIQUES

Les Forces	Les faiblesses	Opportunités	Menaces
Importance de la population	Extrême jeunesse de la	-	-
active, potentiel main d'œuvre	population qui constitue		
(59,47% de la population a	une charge pour la		
entre 15 et 64 ans)	population active (37,74%		
	de la population à moins		
	de 15 ans)		

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

La ville de Gaoua est caractérisée par un niveau de croissance démographique élevée par rapport à la moyenne nationale. Cette situation constitue un facteur prépondérant dans la construction de la ville du fait d'une main d'œuvre potentielle élevée. A cela s'ajoute la grande diversité socioculturelle de la population. Cependant on note que la jeunesse de la population constitue un handicap au développement de ville parce que cette population jeune est non active et non productive d'où un niveau de prise en charge élevé.

8.3 LE TISSU URBAIN

TABLEAU N° 31: FORCES ET FAIBLESSES DU TISSU URBAIN

Les Forces	Les faiblesses	Menaces	Opportunité
	Faible niveau de mise en	Non application de certains	
	valeur des parcelles ;	projets de lotissements	
	prolifération des zones	(secteurs 2 et 5)	
	d'habitat spontané		

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

Le maillage urbain dans la ville de Gaoua bien que disparate présente un équilibre dans la répartition des équipements. Cependant certaines parcelles restent faiblement mises en valeur et sont difficiles d'accès dû essentiellement à une faible viabilisation.

8.4 LA PROBLEMATIQUE FONCIERE

TABLEAU N° 32: FORCES ET FAIBLESSES DE LA PROBLEMATIQUE FONCIERE

Les Forces	Les faiblesses	Menaces	Opportunité		
	l'absence de limites fiables, source de conflits institutionnels latents l'attribution de grandes superficies aux services publics et aux privés qui conduit à l'étalement urbain; la non applications des textes juridiques et règlementaires		disponibilité de textes juridiques et règlementaires		

Source : Etude SDAU, Gaoua 2012

Comme on peut le constater, les conflits fonciers en milieu urbain résultent le plus souvent de l'inexistence de texte clairs ou de l'absence d'application stricte des textes en vigueur. Pour leur résolution, ceux qui n'impliquent pas de droits coutumiers ou non écrits demeurent de la compétence des tribunaux, civil pour les litiges fonciers, administratif pour ceux relatifs aux procédures domaniales en matière d'occupations avec ou sans titre.

8.5 LES ACTIVITES ECONOMIQUE

3.4.1. Le secteur primaire

TABLEAU N° 33: FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR PRIMAIRE

	Agriculture						
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces				
Existence de bas-	Faible organisation		l'étalement urbain				
fonds et de cours	des producteurs		réduisant les terres				
d'eau aménageables	Faible niveau		cultivables.				
pour l'agriculture	technique des						
urbaine ; Terres favorable à la	producteurs coût élevé des						
production de l'igname.	muants.						
i igname.							
	Elevage						
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces				
la présence des		- FF					
ressources	- Faible						
fourragères et des	organisation des						
plans d'eau	acteurs						
permanents	- Insuffisance des						
	infrastructures et						
	équipements de						
	soutien aux						
	productions						
	pastorales;						
	- Difficulté d'accès						
	au crédit						

Source : Etude SDAU, Gaoua 2012

3.4.2. Le secteur secondaire

TABLEAU N° 34: FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR SECONDAIRE

Industrie						
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces			
Disponibilité de la matière première transformable	Absence d'industries					
Artisanat						
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces			
Artisanat diversifié	Inorganisation des acteurs Insuffisance de la promotion des produits; l'absence de site d'exposition/vente, faible de la qualification professionnelle de certains artisans					

Source : Etude SDAU, Gaoua 2012

3.4.3. Le secteur tertiaire

TABLEAU N° 35: FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR TERTIAIRE

Tourisme et hôtellerie							
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces				
Existence de dive	rses - L'Insuffisance et la	possibilité de					
manifestations culture	elles vétusté des	profiter des					
(JAVEST, FESTMU	JDA, infrastructures	retombées des					
FESTARC)	d'hébergement et de	principaux sites					
- Vue pittoresque due	à la restauration;	touristiques de la					
présence de nombre	uses - faible promotion de la	province					
collines.	culture locale.						
Transport							
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces				
Existence de							
diverses compagnies	Mauvais état des routes						
de transport							
	Commerce						
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces				
-Position de	- L'insuffisance des						
carrefour favorable	équipements marchands;						
aux échanges ;	- Mauvaise qualité des routes						
-Désenclavement de							
la région avec le	des populations locales						
bitumage de divers							
axes routiers.							

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

3.4.4. Les institutions financières

TABLEAU N° 36: FORCES ET FAIBLESSES DES INSTITUTIONS FINANCIERES

Les institutions financières						
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces			
Existence de plusieurs institutions financières et d'assurance						

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

Bien qu'enclavé de l'intérieur, la ville de Gaoua est traversée par d'importants axes routiers (route Pa-Gaoua-frontière de la côte d'Ivoire, route Gaoua-Gaoua-Batié, frontière de la Côte d'Ivoire etc.). Au carrefour d'un échange dynamique, la ville constitue une plaque tournante du commerce agricole entre l'intérieur d'une part et l'extérieur du Burkina Faso d'autre part. Les pays frontaliers de la Côte d'Ivoire et le Ghana constituent un potentiel énorme de débouchés pour les produits agricoles. En outre, la présence de nombreux sites touristiques dans la ville et dans ses alentours devrait conduire à la mise en place de zones d'expansion touristique.

Quant au secteur artisanal les potentialités et les savoirs faire locaux indiquent que les artisans disposent d'une réelle expertise dans les métiers tels que la poterie, la vannerie, la sculpture, la teinture (batik) et le tissage.

Cependant, d'énormes difficultés restent à surmonter au regard des contraintes que connaît la ville.

8.6 LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES

 $TABLEAU\ N°37: FORCES\ ET\ FAIBLESSES\ DES\ EQUIPEMENTS\ D'INFRASTRUCTURES$

	Forces	Faiblesses	Menaces	opp
Voirie	Ville traversée par des tronçons classés (RN11, RN12); Existence de partenaires pour les aménagements routiers.	aménagements routiers ; Impraticabilité des	Dégradation des voies par l'érosion hydrique	
Alimentatio n en eau	Disponibilité de la ressource eau.			
Energie		Forte utilisation du bois comme source d'énergie (bois de chauffe, charbon, etc.); Faible couverture de la ville en électricité; Faible couverture du réseau d'éclairage public		Facilité d'interconnexion aux pays voisins (proximité du Ghana et de la Côte d'Ivoire)
Assainissem ent	 Existence de collecteurs naturels; Existence d'un Plan Stratégique d'Assainissemen t (PSA) 	- Insuffisance du réseau de drainage des eaux pluviales.		

Source : Etude SDAU, Gaoua 2012

En matière de voirie et réseaux divers, on remarque de façon générale, le faible niveau de viabilisation (voirie, eau, électricité, assainissement etc.) dans la ville.

L'offre de voirie (linéaire bitumé et états) ne permet pas de satisfaire les besoins de déplacements.

Le taux d'accès des ménages à l'eau potable est en deçà des normes. Il est donc impératif de trouver d'autres sources de production d'eau potable pour la satisfaction des besoins. Le réseau d'électrification n'arrive pas à satisfaire la demande. Tous les secteurs urbains ne sont pas encore couverts par ce réseau. L'éclairage public reste problématique dans la majorité des secteurs ;

En matière d'assainissement la gestion des ordures ménagères et des eaux usées reste un défi. En effet les ordures ménagères sont à la charge des ménages, dont 93.4% assurent eux-mêmes l'évacuation de leurs ordures. Les eaux usées se répandent généralement à même le sol, dans les rues et concessions ; dans 71.4% des cas.

L'élaboration du PSA par l'ONEA avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a joué qualitativement sur la gestion des eaux vannes et les excréta. Cette a aussi permis la prise de conscience de la population sur les problèmes environnementaux, et un changement de comportement.

Le relief constitue un atout pour le drainage naturel des eaux de pluie, les ouvrages adéquats manquent pour les acheminer correctement vers l'exutoire principal (Poni) et les bas-fonds.

Les besoins actuels en matière d'infrastructures ne sont pas satisfaits à hauteur de souhait. A cela s'ajouteront les nouveaux besoins liés à l'extension urbaine d'ici 2030

8.7 LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES

TABLEAU N°38: FORCES ET FAIBLESSES DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES

Domaine	Forces	Faiblesses
Administra tion	 Forte représentation de l'administration ce qui confère à la ville son caractère régional 	- Sous équipement et vétustés de la plupart des infrastructures ;
Education	 Augmentation des effectifs scolarisables au primaire et au secondaire; Forte population scolarisable pour le préscolaire; Existence de partenaires appuyant le secteur; Présence d'écoles de formation professionnelle; Forte contribution du secteur privé à l'offre éducative. 	 Insuffisance d'infrastructures éducatives et du personnel enseignant et d'encadrement; Insuffisance de centres d'éveil dans la ville; Effectifs pléthoriques dans les classes; Insuffisance de locaux adaptés; Manque de clôture des écoles Mauvaise répartition des écoles secondaires; Absence d'écoles supérieures.
Equipeme nt de Santé	- Existence de partenaires appuyant le secteur ;	 Insuffisance du personnel spécialisé de santé; Faible fréquentation des centres de

		santé; - Insuffisance des moyens logistiques et des équipements sanitaires; - Faible niveau d'équipement des centres de santé.		
Equipeme	- Existence d'un abattoir	- Absence d'un marché à bétail ;		
nts	moderne ;			
marchands	- Existence d'une gare routière.	-Insuffisance de marchés secondaires.		
Culture,	- Richesse culturelle et festivités	- Insuffisance d'équipements		
Loisirs et	artistiques ;	culturels, sportifs et de loisirs ;		
Sports	-	-		
Tourisme	- Fort potentiel touristique	- Insuffisance d'aménagement des		
et		sites touristiques ;		
Hôtellerie		-Non intégration du Poni dans le		
		circuit touristique		
		- Insuffisance et vétusté des		
		infrastructures d'hébergement et de		
		restauration;		
		- Manque de personnels qualifiés dans		
		le secteur.		

Source : Etude SDAU, Gaoua 2012

En rapprochant les équipements existants des normes du SNAT, on remarque :

- respect des normes en matière d'équipements scolaires (primaire et secondaire), le problème reste la répartition spatiale des écoles secondaires ;
- nombre de CSPS et centres médicaux existants sont en deçà (2 équipements contre 6 nécessaires). Cependant, il existe un nouveau CHR en projet;
- nombre d'équipements sportifs moyen. Les problèmes se situent au niveau des aménagements et de l'entretien ;
- Les équipements commerciaux sont aussi en deçà des normes (1 marché couverts non aménagé sur 3 marchés couverts nécessaires);
- En matière de sécurité, un commissariat de police respecte la norme ;
- Aux améliorations à apporter à l'existant, s'ajouteront les nouveaux besoins liés à l'évolution urbaine d'ici 2030.

8.8 LA GOUVERNANCE URBAINE ET LES FINANCES LOCALES

TABLEAU N°39 : FORCES ET FAIBLESSES DE LA GOUVERNANCE URBAINE ET DES FINANCES LOCALES

	Finances								
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces						
-Existence d'un potentiel fiscal	Faible niveau de recouvrement; Incivisme fiscal; Absence de stratégie de mobilisation des ressources; Faible niveau de la capacité d'autofinancement								
	Gouve	rnance							
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces						
- Forte représentation de l'administration ce qui confère à la ville son caractère régional; - Dynamique de la coopération décentralisée									

Source : Etude SDAU, Gaoua 2012

8.9 SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

TABLEAU N°40: FORCES ET FAIBLESSES DE LA SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

Les forces	Les faiblesses	Opportunités	Menaces
Position de ville		Proximité du site	Exacerbation
carrefour favorable aux	Insuffisance en nombre et en	des ruines de	des Conflits
échanges ;	qualité des équipements ;	Loropéni	fonciers
relief accidenté	Absence d'industries et	(patrimoine	
favorisant le drainage	d'unités de transformation ;	mondial de	
des eaux pluviales ;	Faible tradition marchande	l'UNESCO) ;	
Important potentiel	de la population locale.		
touristique et culturel		Facilité	
(Vue pittoresque due à la		d'interconnexion	
présence de nombreuses		aux pays voisins	
collines).		(proximité du	
		Ghana et de la Côte	
		d'Ivoire)	

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

8.10 LES FONCTIONS URBAINES

La ville de Gaoua cumule les fonctions administrative, touristique, commerciale et artisanale. En effet, en tant que capitale de la province du Poni et de la région du Sudouest, la ville accueille plusieurs structures administratives et privées. Aussi, elle constitue le centre des affaires, avec le maximum des équipements marchands de la commune (institutions financières, marchés, gares routières etc.). La ville enregistre l'essentiel des superstructures scolaires et sanitaires.

La province et la commune regorgent de sites et monuments touristiques, dont la valorisation prend en compte la ville de Gaoua. En outre, la vue pittoresque de la ville avec les collines et le Poni, constitue une attractivité touristique renforçant la destination Gaoua.

L'ancrage des populations dans leurs traditions, justifie la grande richesse culturelle, valorisée à travers le Festival de Tir à l'Arc (FESTARC) et le carrefour de la mode traditionnelle (CAMOT).

Des résultats de notre enquête ménages, il ressort que le commerce et l'artisanat constituent les principales occupations des chefs de ménages dans la ville de Gaoua. En effet ces activités occupent une proportion importante d'actifs confirmant ainsi son statut de ville.

Aussi, la situation de la ville à l'intersection de trois (3) pays, favorise un brassage culturel et une intégration sous régionale à travers les échanges.

TROISIEME PARTIE: PERSPECTIVE, DEFIS ET ORIENTATIONS

CHAPITRE 1: LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE

1.1 LES PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE

Malgré la forte influence dans certains cas de la géographie, l'urbanisation reste le moteur principal de la mise en place de climat local.

La ville est un milieu « fabriqué » dont les matériaux et les formes influent sur la relation entre la couche atmosphérique et le sol. Ceci est encore accentué par l'activité urbaine. En effet, la densification à la fois des lieux de résidence et de travail provoque des rejets de chaleur anthropique beaucoup plus importants en ville qu'en zone rurale. A ceci s'ajoutent les activités polluantes dont les transports.

La présence d'une agglomération perturbe également d'autres paramètres tels que l'humidité relative, la durée de l'insolation, le régime des pluies, les vents etc.¹.

Vu le caractère accidenté du relief, le ruissellement des eaux de pluie est très fort dans la ville de Gaoua. L'érosion hydrique affecte facilement ces sols déjà fragiles et pourrait empêcher de ce fait d'entreprendre des aménagements sur l'espace urbain et partant la construction des infrastructures et des bâtiments. Par ailleurs, au plan de l'aménagement urbain, la fragilité des matériaux utilisés *(en majorité le banco)* pour la construction des habitations les expose grandement aux intempéries. Ce qui concourt à accroître la vulnérabilité de l'espace urbain face aux pluies de forte intensité. En outre, il faut remarquer que la densité du bâti au centre-ville constitue de plus un facteur d'imperméabilisation des sols limitant ainsi l'infiltration des eaux de pluie.

Face à cet constat, si rien n'est fait en terme d'aménagement conséquent de l'espace urbain par la mise en place d'un système de drainage des eaux de pluie et l'aménagement des ravines et des bas-fonds constituant les directions préférentielles d'écoulement de ces eaux de ruissellement, les risques d'inondation et de stagnation des eaux vont s'aggraver avec pour corollaire des dommages multiformes.

De même, si le mode actuel de construction des bâtiments se poursuit (forte utilisation du banco, fondation peu solide, soubassement à ras le sol, toiture non protégée, etc.), ils seront de plus en plus exposés à des dégradations dues à la violence des pluies, aux inondations, à la stagnation des eaux de pluie, etc. C

A l'heure où les questions environnementales deviennent une priorité pour tous, il semble intéressant de mettre le doigt sur des problèmes auxquels de nombreuses agglomérations vont être confrontées. En effet, la hausse des températures liée au changement climatique risque d'accentuer encore plus l'îlot de chaleur urbain, c'est-à-dire d'augmenter la différence de température entre la ville et la campagne ou encore d'étendre la zone urbaine concernée cela à cause de phénomènes tels l'inconfort, les canicules (Rosenzweig et al ; 2005).

.

¹ Texte de la communication prononcée au **XIXe colloque de l'Association Internationale de Climatologie**, Epernay, 8-9 septembre 2006 ; publiée dans *Les risques liés au temps et au climat. Actes du XIXe colloque international de climatologie*, 2006, pp. 172-177 ;

Aussi, tout comme pour le changement climatique global, la prise en compte du climat urbain dans l'aménagement des villes est un engagement à long terme, ce qui demande une réflexion dès aujourd'hui. En effet, si les villes, et plus particulièrement les agglomérations de taille importante, veulent rester des lieux de vie attractifs, elles vont devoir intégrer de nouvelles données d'ordre environnemental tel que le climat urbain. Ainsi pour un meilleur cadre de vie et un équilibre de l'écosystème, les actions suivantes sont à prendre en compte pour la ville de Gaoua:

- Une bonne gestion (drainage et conservation) des eaux pluviales, avec un réseau adapté au relief ;
- Une saine gestion des déchets avec les acteurs indiqués pour l'intérêt des populations ;
- Une protection des berges des plans d'eau (Poni et retenue d'eau) ;
- Un aménagement du Poni et des bas-fonds, pour une meilleure exploitation;
- Une protection du cadre de vie et des plans d'eau contre les pollutions de l'orpaillage artisanal ;
- Un aménagement des espaces verts prévus par les lotissements et des trames vertes proposées, avec le reboisement des abords du Poni ;
- Une préservation de l'écosystème, par le reboisement, la lutte contre les nuisances et l'érosion hydrique.

1.2 LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

✓ Les hypothèses de croissances de la population

Les perspectives d'évolution de la population à l'horizon du SDAU seront positives au regard du taux de croissance enregistré entre 1996 et 2006 (2,6%). Ce taux est relativement supérieur à celui de la région (2,5%) et pourrait atteindre à l'horizon du SDAU celui national qui est de 3,1%. Cette tendance pourrait se renforcer du fait des fonctions touristique, commerciale et culturelle de la ville. En effet, sa position de ville carrefours favorable aux échanges commerciaux contribuera à renforcer l'attractivité de la ville. Cet afflux démographique sera à l'origine de la dynamique interne de croissance (croit naturel). Aussi, le nombre élevé de sites d'orpaillages constitue un attrait des populations des autres communes vers la ville de Gaoua.

Au regard de ces éléments justificatifs, trois hypothèses de croissance peuvent être formulées :

- hypothèse basse (2,5%);
- hypothèse moyenne (3,1%);
- hypothèse forte (4%).

Avec la première hypothèse faible d'un taux annuel de croissance de 2,5%, la population va atteindre 48729 habitants en 2030. La deuxième hypothèse et la troisième (forte)

seront basées sur des taux de croissance annuels respectifs de 3,1% (56056) et 4% (69058).

Nous opterons pour l'hypothèse forte (4%) qui sera retenue comme hypothèse de projection volontariste. Elle serait réaliste et proche des réalités de croissance de la ville de Gaoua sur une longue période. Le développement de la ville à travers la réalisation de grands équipements socio-collectifs (écoles, centres de santé, centres d'apprentissage et de formation, université, instituts etc.) confirmera son rôle de pôle régional de développement. Ainsi, sa population atteindra 69058 habitants à l'horizon 2030.

TABLEAU N°41: PROJECTION DE LA POPULATION SELON L'HYPOTHESE BASSE (2,5%)

Années	2011	2012	2015	2020	2025	2030
Populations	30481	31243	33646	38067	43069	48729
projetées						

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du Taux de croissance de 2,5% selon la formule des intérêts composés : Pt=P0 (1+r) t

TABLEAU N° 42: PROJECTION DE LA POPULATION SELON L'HYPOTHESE MOYENNE (3,1%)

Années	2011	2012	2015	2020	2025	2030
Populations	31384	32357	35460	41308	48120	56056
projetées						

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du Taux de croissance de 3,1% selon la formule des intérêts composés : Pt=P0 (1+r) t

TABLEAU N° 43: PROJECTION DE LA POPULATION SELON L'HYPOTHESE FORTE (4%)

Années	2011	2012	2015	2020	2025	2030
Populations	32778	34089	38345	46653	56761	69058
projetées						

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du Taux de croissance de 4% selon la formule des intérêts composés : Pt=P0 (1+r) t

1.3 LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SPATIAL

Le tissu urbain de la ville de Gaoua est marqué par un faible niveau de mise en valeur des parcelles, et la prolifération des zones d'habitat spontané.

Pour ce faire, la priorité sera accordée à l'amélioration des noyaux traditionnels, à l'aménagement de ces zones spontanées, et à la densification des secteurs existants (n° 4, et 7). L'application effective de l'aménagement au niveau de la chefferie et du secteur n°2, permettront de garantir la sécurité foncière. Elles seront gage d'une viabilisation correcte et de l'amélioration des matériaux de construction.

L'aménagement de la partie Ouest de la ville ainsi que le péri urbain des secteurs 6 et 8 permettra d'équilibrer la structure urbaine.

A terme, toutes ces actions pourraient résorber l'habitat spontané, améliorer le niveau de mise en valeur des parcelles ainsi que le cadre et les conditions de vie des populations.

A l'horizon du SDAU, nous assisterons à un accroissement de la population (277684 habitants) ce qui engendrera de nouveaux besoins en logement, en équipements d'où en espace.

Le développement de la fonction touristique de la ville va logiquement engendrer un appel de population. Ce qui n'est pas sans effet sur les besoins futurs en matière spatiale. En effet, les lotissements réalisés à Gaoua jusqu'en 2008, ont permis de dégager un total de 4985 parcelles dans les huit secteurs avec 6841 ménages.

Si on se fixe pour objectif de permettre à chaque ménage de la ville d'accéder à une parcelle, le constat est que le nombre actuel de parcelles reste en deçà des besoins de la population suivant l'hypothèse de croissance de 4% retenue. Ainsi les critères suivants sont définis pour les besoins futurs en espace à l'horizon du SDAU (2030):

- Taille des ménages : 5;
- Trente (30) % des ménages à loger dans l'agglomération urbaine de Gaoua seront absorbés par la densification du tissu urbain actuel et 70% seront logés dans de nouveaux espaces ;
- Parmi ces 70 %, 80 % seront en habitat pavillonnaire dans des parcelles de 300 m2 en moyenne, 20 % seront en HLM (Habitation à Loyer Modéré). On considèrera qu'une parcelle de 700 m2 pourra accueillir six (6) logements sur deux (2) niveaux.

TABLEAU N°44 : PROGRAMMATION DES ESPACES A AMENAGER SELON L'HYPOTHESE VOLONTARISTE DE 4% JUSQU'EN 2030

Années	2011	2015	2020	2025	2030
Population projetée	32778	38345	46653	56761	69058
Nombre total de ménage	6841	7669	9331	11352	13812
Parcelles disponibles	4985	-	-	-	-
Ménages à loger	1856	2684	4346	6367	8827
Ménages à loger sur de nouveaux	1299	1879	3042	4457	6179
espaces					
Ménages à loger dans le	1039	1503	2434	3566	4943
pavillonnaire					
Ménages à loger dans les HLM	260	376	608	891	1236
Superficie m² (pavillonnaire)	311700	450900	730200	1069800	1482900
Superficie m ² (HLM)	182000	263200	425600	623700	865200
Besoin en superficie habitable, (une	493700	714100	1155800	1693500	2348100
parcelle moyenne de 300 m² par					
ménage) en m ²					
Superficie total à aménager en ha	98,74	142,82	231,16	338,7	469,62
(Superficie habitable x 2)					

Source: Etude SDAU Gaoua 2012

Pour ce faire, des actions devront être menées afin d'encourager la mise en valeur des parcelles dont le taux n'est que de 37%.

La superficie totale à aménager est de 469,62 ha. Ainsi, 234,81 ha pourront être dédiés à l'habitation et le reste aux équipements et à la voirie.

1.4 PERSPECTIVES ECONOMIQUES GLOBALES

L'étude menée dans le cadre des atouts économiques en 20121, dresse une vision perspective de l'économique de la région du Sud Ouest en ces termes : « Un pôle à compétition au niveau national pour les céréales ». En effet, l'analyse de la situation de la région du Sud-ouest montre qu'elle est essentiellement agricole et culturelle. La région occupe la première position dans la production de l'igname au plan national, la 3ème position des régions du Burkina Faso pour ce qui concerne l'offre potentielle de céréales commercialisables avec 54 200 tonnes après la Boucle du Mouhoun (144 000tonnes) et les Hauts Bassins (151 000 tonnes). Le Sud-ouest occupe également la 3ème position des régions productrices de coton après la Boucle du Mouhoun et les Hauts Bassins. La région est ainsi un pôle à compétition au niveau national pour les céréales et contribue à la compétitivité du Burkina au niveau international pour le coton. Les données du secteur de l'élevage, deuxième activité principale de l'économie régionale montre que la région est un pôle à compétitivité nationale et sous régionale avec des possibilités de développement de la filière élevage et produits d'élevage. En ce qui concerne la filière Karité la région du Sud-Ouest avec 142 500 tonnes vient en première place des régions à fort potentiel suivie du Centre Ouest (135 000 tonnes) et des Hauts Bassins (132 00 tonnes).

Aussi, il existe des perspectives pour les exportations de la filière avec la décision de l'Union Européenne d'autoriser l'utilisation de la graisse végétale dont le beurre de karité, dans la fabrication de chocolat.

Le secteur du tourisme et de la culture peut constituer aussi un pôle porteur de croissance économique. Mais le potentiel touristique et culturel est très peu valorisé. Sur les nombreux sites existants, seul, le musée de Gaoua et les ruines de Loropeni sont visités régulièrement par les visiteurs nationaux, les expatriés, les groupes scolaires et les associations. D'autres sites tels que : le cimetière militaire (français), la tombe de Da Mar (fondateur de Batié), les grottes de Diébougou ou la « Guerre Dinguè », le Mont Ioba, l'habitat Dagara, les grottes de Djikologo, la colline de Tambili, les sanctuaires des rois Gans et des collines à tranchées, gagneraient à être mieux organisés en exploitation touristique et culturelle a travers la réhabilitation et de valorisation des sites culturels et touristiques et la promotion des activités culturelles.

¹ Les atouts économiques 2012 / Burkina Faso, éditorial du premier ministère

Dans le secteur minier, un potentiel minier aurifère et cuivrique reste perceptible avec trois gisements (Bondigui, Gongondy-Diénéméra et Konkéra). Les sites aurifères artisanaux dans la région mobilisent des milliers de personnes et gagneraient à être mieux organisés en exploitation artisanale semi mécanisée ou industrielle.

1.4.1 La vision de la SCADD

Conscient de la nécessité d'inscrire la gestion courante et opérationnelle de l'économie dans une vision prospective, le Gouvernement a engagé dès 1999 l'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025 dont il a adopté le rapport en 2003. En outre, pour les besoins de prospective territoriale, il a entamé en 2007 l'élaboration du SNAT achevée en 2009 et, depuis 2008, une réflexion sur les gains rapides à réaliser pour atteindre les OMD d'ici 2015.

L'ENP a été conduite selon un processus participatif impliquant tous les acteurs de la société burkinabè. Ses principaux objectifs visent l'établissement d'un bilan et des orientations selon une vision prospective partagée avec tous ces acteurs dans tous les domaines (politique, social, économique, environnemental, culturel, etc.) sur une période de 25 ans. Plusieurs études et enquêtes d'opinions ainsi que d'interviews d'experts ont été réalisées durant toute l'année 2000. Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'un séminaire national en 2002. Les principaux enseignements résident dans le constat fait par les populations que les progrès économiques et sociaux du pays sont lents et fragiles. Selon leurs perceptions, un avenir meilleur d'ici 2025 où l'individu peut trouver des meilleures opportunités d'emploi, un cadre de vie acceptable et de la sécurité n'est possible que si les conditions suivantes sont réunies :

- 1. la réduction de façon SIGnificative de la pauvreté et l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire ;
- 2. l'accès à un logement décent ;
- 3. l'amélioration des conditions de la vie des femmes et de la famille en général;
- 4. le désenclavement des régions et la facilité de circulation des produits et des personnes ;
- 5. l'accès aux sources énergétiques, en particulier l'électricité, et aux technologies de l'information ;
- 6. l'amélioration des capacités de l'économie du pays à générer plus d'emplois et de revenus pour des larges couches de la population ;
- 7. la stabilité politique, la paix et la concordance ;
- 8. une jeunesse burkinabè gagnant dignement sa vie et apte à assurer la relève des aînés ;
- 9. une justice crédible, équitable et accessible à tous ;
- 10. une sécurité intérieure et extérieure garantie notamment par une armée politiquement neutre au servie de la paix et de la justice pour tous.

1.4.2 La vision du SNAT

L'objectif majeur du SNAT est la recherche de l'équilibre régional et de l'efficacité économique qui doit être appréhendée dans la perspective de gestion rationnelle de l'espace national et du développement durable. Le SNAT fixe des orientations claires pour relever les défis de développement et propose des options d'aménagement et de gestion de l'espace rural et urbain pour les vingt prochaines années.

Les principaux constats de la phase portant sur l'état des lieux de développement des espaces territoriaux et des secteurs socioéconomiques mettent en exergue :

- 1. la forte croissance démographique ;
- 2. la pression continue sur les sols cultivables dont la dégradation s'intensifie sous l'effet de la culture du coton ;
- 3. l'enclavement externe et interne ;
- 4. la sous-urbanisation (20,5 % en 1996 et 22,6 % en 2006);
- 5. la question foncière avec les difficultés à mettre en œuvre la Réforme agraire et foncière (RAF) ;
- 6. les écueils de la décentralisation/déconcentration;
- 7. la prolifération des projets conçus selon les logiques des PTF ; et
- 8. le poids du façonnement historique de l'espace économique et du territoire national.

Les principales conclusions de l'étude du SNAT se résument à la question de création des conditions nécessaires pour un développement durable à travers des nouvelles politiques publiques cohérentes pendant les vingt prochaines années permettant de renverser les tendances lourdes. Pour relever les différents défis, le SNAT propose d'agir sur les éléments suivants :

- (i) la démographie et de la place des femmes, en particulier la question de leur fécondité, de leurs droits, de leurs capacités d'initiative et de leur insertion sociale;
- (ii) l'environnement et la question foncière;
- (iii) l'urbanisation, les désenclavements, l'électrification et l'eau potable;
- (iv) les activités économiques de base comme l'industrie, les mines, le tourisme, l'artisanat, le secteur de l'informel et les zones d'activités;
- (v) l'efficacité de la gouvernance nationale et à la promotion d'un nouveau système de coopération internationale répondant aux priorités nationales.

1.5 PERSPECTIVES ECONOMIQUES SECTORIELLES

1.5.1 Le secteur primaire

Le secteur primaire est confronté aux contraintes de nature technique et climatique. Toutefois, il existe des opportunités de développement des productions agro-pastorales dans la zone urbaine de Gaoua en particulier dans le domaine de la culture maraîchère.

La culture des fruits et légumes, en pleine croissance, dispose d'un fort atout en raison des bas-fonds aménageables identifiés.

Il s'agira surtout d'intensifier et de diversifier les productions maraichères à travers l'aménagement et l'exploitation des bas fonds.

En ce qui concerne l'élevage mené de façon traditionnelle par une faible proportion des ménages, il sera plus marginal et localisé dans la partie péri urbaine. Néanmoins l'accompagnement de l'activité se fera dans une approche d'intensification.

1.5.2 Le secteur secondaire

L'activité industrielle est inexistante à Gaoua. Cependant, ce secteur bénéficie de potentialités à même d'être valoriser. Comme perspective de développement de ce secteur, la réalisation de zone d'activités industrielles pourra être source de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Il s'agira donc de créer des conditions incitatives en vu de l'implantation des unités de transformation.

En matière d'artisanat, l'accent sera porté sur le projet de création d'un village artisanal et l'aménagement d'une zone artisanale qui serviront de lieux de production, d'exposition et de commercialisation des produits artisanaux.

1.5.3 Le secteur tertiaire

Le diagnostic a mis en exergue un certain nombre de difficultés qui plombe le développement du commerce dans la ville de Gaoua. Il s'agit principalement du manque d'organisation des acteurs, d'équipements adéquats et du caractère très informel du secteur. Ainsi, il conviendrait d'aménager des équipements marchands d'envergure régionale voire internationale ; d'organiser et de renforcer les capacités des acteurs.

Par ailleurs, avec la croissance démographique que connaîtra la ville à l'horizon du SDAU, le flux de transport terrestre va s'intensifier. Aussi pour permettre l'ouverture de la ville aux autres localités, il sera donc nécessaire de prendre des mesures idoines à même d'assurer la fluidité continue du trafic ; de mettre à contribution le transport en commun et de construire de nouvelles gares indispensable à l'organisation du transport qui auront pour corollaire l'accroissement du niveau des recettes.

En ce qui concerne le tourisme, Gaoua et ces environs regorgent de sites touristiques importants dont certains de renommée internationale (ruine de Loropeni). Aussi, de par sa situation géographique, elle pourrait devenir un carrefour important dans le circuit touristique du Grand Ouest en projet. Le développement de ce secteur pourrait constituer l'activité motrice à même de booster l'économie régionale.

Pour ce faire, le il conviendrait de :

- Réhabiliter et de valoriser les sites touristiques ;
- Augmenter les infrastructures d'accueil;
- Promouvoir les activités culturelles.

1.6. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES

L'objectif principal dans ce domaine reste, l'augmentation du niveau d'équipement et leur bonne répartition à travers le périmètre urbain, pour répondre aux besoins vitaux des populations (éducation, santé, commerce, culture, sports etc.).

1.6.1 Equipments scolaires

La plupart des établissements scolaires sont saturés vu le nombre élevé d'élève et le taux de scolarisation assez satisfaisant. Même si cette tendance n'est pas confirmée dans les établissements privés, il reste évident que la ville de Gaoua tant de plus en plus à ne pas pouvoir satisfaire à la demande.

Cela dit, des projets de renforcement de la capacité d'accueil des écoles primaires sont attendus. Cela ne concernera pas que l'immobilier mais aussi les équipements mobiliers (tables, chaises, etc.).

Par ailleurs, la ville de Gaoua va bénéficier de la construction et de l'accroissement des capacités d'accueil des établissements destinés à l'enseignement secondaires. Cela va permettre l'amélioration de l'offre éducative de la ville.

1.6.2 Equipements de santé

Même si les rayons de couverture des unités de soins semblent satisfaisants, il reste réel que le niveau d'équipement des structures de santé est à parfaire. De même, en rapportant les structures sanitaires à la population, il apparaît évident que l'on est encore loin de satisfaire la demande.

Au regard de la croissance de la population et la lente évolution des structures sanitaires, l'on s'attend dans un bref délai à un niveau de saturation élevé. Cela est déjà le cas quand on aborde le sujet sous l'angle du personnel.

Si rien n'est fait, il faut s'attendre à un accroissement de ces handicaps qui constituent de sérieux menaces pour la population.

1.6.3 Equipements marchands

Les équipements marchands jouent un rôle déterminant dans la production économique et dans la mobilisation des ressources locales. Ainsi avec l'appui de certains partenaires au développement et la bonne justification de la rentabilité de ces investissements, la construction de la gare routière, du marché à bétail, du marché de légumes, des marchés secondaires et de l'abattoir moderne pourront s'exécuter sans trop de difficultés.. En outre, l'aménagement de deux nouvelles gares routières, sur les routes de Loropéni et Batié pourra être bénéfique pour la ville.

Ces positions permettront d'éviter l'accès du centre ville aux véhicules de transport et développer le transport urbain.

1.6.5 Equipements touristiques et d'accueils

Gaoua et sa zone d'influence disposent d'un potentiel touristique important comme cela a pu être relevé dans le diagnostic. En effet les perspectives en matière touristique sont énormes vu le nombre de sites peu ou pas connu.

En outre, selon la revue sectorielle 2012 de la SCADD et dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat et des industries touristiques, l'administration du tourisme a identifié de nouveaux projets/programmes dont la mise en œuvre va contribuer à l'atteinte des objectifs sectoriels de la SCADD. Il s'agit du:

- Projet de renforcement de l'attractivité touristique du site des ruines de LOROPENI (3,4 milliards FCFA) ;
- Programme de développement des industries touristiques (PDIT), 10 milliards FCFA;
- Projet de renforcement de l'attractivité touristique de l'Ouest du Burkina Faso (4,5 milliards FCFA).

Cette dynamisation du secteur touristique est tributaire d'une amélioration (en qualité et en quantité) du dispositif d'accueil et d'hôtellerie.

1.6.6 Equipements de défense et de sécurité

Les équipements de défenses et sécurités sont d'une nécessité pour la protection des populations de la ville de Gaoua. Ainsi les actions suivantes sont à envisager :

- L'implantation du service des sapeurs pompiers ;
- L'aménagement de deux (2) commissariats d'arrondissements de police;
- la mise en place de casernes de gendarmerie mobile.

1.6.7 Equipments administratifs

Gaoua avec son triple statut de ville chef-lieu de région, de province et de commune constitue un pôle moteur important au sein de cette entité territoriale. A ce titre, elle a un poids administratif majeur à l'échelle du Sud Ouest. C'est ainsi qu'elle constitue le siège de l'ensemble des administrations déconcentrées (Gouvernorat, Hautcommissariat, Préfecture et services techniques de l'Etat) et décentralisées (Conseil Régional et Mairie) de son ressort territorial. En prévision de ce rôle de pôle de développement et administratif, qu'elle devra assumer de plus en plus, une restructuration de la zone administrative est nécessaire. Ce qui devra faire de ce site le « cœur administratif » de toute la région Sud Ouest.

1.6.8 Equipements culturels, sportifs et de loisirs

Gaoua et son hinterland constituent une destination privilégiée pour les touristes visitant le pays. L'aménagement des sites à fort potentiel touristique et l'amélioration des établissements d'accueil et de restauration devront sans nul doute assurer une redynamisation de ce secteur porteur.

Toutes ces initiatives devront connaître un accompagnement de l'institution municipale et des initiatives privées qui se manifestent à travers l'organisation de festivals culturels et sportives.

1.7 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES

1.7.1 Les infrastructures de communication

1.7.1.1 L'aménagement de la voirie

L'amélioration de la voirie à Gaoua sera un impératif dans les années à venir du fait de l'urbanisation, de l'augmentation des besoins de déplacement. Au niveau de la voirie primaire seuls les tronçons urbains de la RN11 et RN12 sont bitumées. Quant à la voirie secondaire et tertiaire elle est constituée de routes difficilement praticables.

L'aménagement des voies urbaines, doit permettre d'améliorer les conditions de la mobilité, la fluidité du trafic et l'intégration de tous les secteurs urbains.

Dans la perspective de fluidifier la mobilité urbaine et le transport avec l'hinterland, il conviendrait de :

- d'entretenir les voies bitumées ;
- d'aménager les routes classées et celles non classées qui relient la ville à la campagne;
- de la mise en œuvre d'un système de transport urbain ;
- développer le transport interurbains ;

1.7.2 Les réseaux divers

1.7.2.1 Perspective en matière d'AEP

Suivant les données de projection démographique, la population urbaine de Gaoua devrait passer de 34 089 en 2012 à 277684 habitants en 2030. Cette croissance démographique devrait avoir un impact certain sur les besoins locaux en consommation d'eau potable. Ainsi, l'installation d'un système d'approvisionnement en eau potable de grande capacité orienté vers le branchement privé, s'avère une nécessité dans la ville de Gaoua.

L'objectif de la SCADD et des OMD « l'accès à l'eau potable à tous en 2015 » devrait à l'horizon du SDAU, permettre à chaque ménage de Gaoua d'accéder au branchement particulier au détriment des bornes fontaines. En partant de la consommation individuelle journalière supposée s'accroitre d'ici 2030 et si l'on considère les besoins liés aux autres villes du Poni et une partie des besoins agricoles et pastoraux, des sources additionnelles fiables sont à créer afin de garantir l'approvisionnement en eau de Gaoua.

1.7.2.2 Réseau d'évacuation des eaux de pluie

Malgré les atouts du relief, le réseau d'évacuation existant ne permet pas de drainer correctement les eaux pluviales hors des zones d'habitat et vers l'exutoire. Cela se

traduit par des inondations et la stagnation de l'eau dans les rues et concessions. A terme, il faudra prévoir la réalisation de caniveaux sur tout le long des voies primaires et secondaires. Le réseau de caniveau actuel étant limité, il faudra un linéaire supplémentaire pour le drainage des eaux pluviales. De plus, il faut envisager l'aménagement de bassins de rétention des eaux de pluie pour prévenir les inondations. Le Poni ainsi que ses affluents pourraient être bien exploitées à cet effet.

1.7.2.3 Perspectives en matière d'assainissement eaux usées et excrétas

L'augmentation de la population engendrera un accroissement de la consommation de l'eau et donc une progression de volumes d'eaux usées à traiter.

Malgré une amélioration dans la gestion des eaux usées vannes et excréta, due au Plan Sectoriel d'Assainissement (PSA) de Gaoua, des efforts considérables restent à faire. En effet, 52,1% des ménages disposent de latrines améliorées, et 17,5% de fosses septiques pour le traitement des eaux vannes et excréta. Ces différentes réalisations sont coûteuses et nécessitent de gros moyens. Il serait donc nécessaire d'accompagner ce volet de l'assainissement à travers le renforcement des équipements et la formation des acteurs.

Quant à la production d'eaux usées au niveau des abattoirs et des centres hospitaliers, l'adoption de techniques de traitement adaptées devraient permettre de mieux prendre en charge ces volumes d'effluents.

1.7.2.4 Perspectives en matière de gestion des déchets solides

La gestion des déchets solides n'est pas satisfaisante dans la ville de Gaoua. En effet le ramassage et l'évacuation des ordures ménagères restent principalement à la charge des ménages, qui assurent l'évacuation de 93,4% de ces déchets. Ce qui n'est pas sans danger pour les populations. Aussi, on observe fréquemment que les ordures non collectées s'entassent, voire sont déversées par des collecteurs locaux, dans les terrains vagues de la ville, dans les caniveaux, les ravines ou sont parfois incinérées le soir, créant des problèmes sanitaires et environnementaux.

Pour une saine gestion des différents déchets, la mairie en collaboration avec les prestataires privés (association, GIE etc.) et les partenaires techniques et financiers, doit mettre en place un véritable système de gestion des ordures ménagères (collecte, acheminement et traitement) et de recyclage dimensionné. Cette filière pourra générer des emplois pour les groupements de jeunes et de femmes.

1.7.2.5 Perspectives en matière d'énergie

Il ressort à Gaoua que l'électricité est la première source d'énergie utilisée par les ménages. La ville de Gaoua a une couverture satisfaisante (82,1% des ménages et 79 foyers lumineux en éclairage public).

Cependant, les perspectives indiquent un accroissement des besoins énergétiques de la population de Gaoua dans les années à venir. L'évolution de la question d'électricité à Gaoua connaîtra une amélioration dans les années à venir avec le projet d'interconnexion entre Diébougou et Gaoua (73Km). Des solutions plus écologiques telle que le solaire sont à vulgariser et à intégrer dans les dispositifs d'aménagement et de construction urbains pour mieux faire face à ces besoins futurs.

1.7.2.6 Perspectives en matière de télécommunication

En matière de télécommunication, il faut reconnaître que l'engouement est plutôt dirigé vers la téléphonie mobile que vers la téléphonie fixe. Le secteur de la télécommunication est révolutionné par les NTIC et le sera durablement. Avec la vulgarisation du Code de Division Multiple Access (CDMA ou système de téléphonie fixe sans fil) cela permettrait de desservir plus de ménages. Quant à la téléphonie mobile largement utilisée le sera d'avantage.

Les besoins dans le domaine de l'Internet iront en grandissant car cette technologie s'imposera dans les ménages et dans les établissements scolaires.

En outre, il est prévu à l'horizon 2015, 5300km de fibres optique afin de relier les chefs lieu de province aux chefs lieu de région ce qui permettrai d'accroitre le débit de l'internet et la réduction des coûts de télécommunications.

1.8 PERSPECTIVE EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET FINANCE LOCALE

Dans l'optique d'une gouvernance locale, un certain nombre de compétences ont déjà été transférées à la commune. Ce transfert concerne les domaines de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs, du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et de la santé.

La gestion de ces compétences, ajoutée à une demande sans cesse croissante en services urbains (services sociaux, économiques, voirie, etc.) se pose comme un défi pour les autorités en charge de la gouvernance urbaine à Gaoua. Elle nécessite le renforcement de la représentativité des services de l'Etat, le renforcement de la coopération décentraliser, la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines de qualité, sous-tendues par une organisation adéquate Comme souligné dans la SCADD qui est de promouvoir les valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans la gestion des affaires publiques. Ceci doit se traduire par une meilleure gestion des finances publiques, la lutte contre la fraude, la corruption comme contenu dans la Politique nationale de bonne gouvernance (PNBG). Il faut aussi promouvoir la culture de la gestion axée sur les résultats (GAR). A cela s'ajoute l'incivisme fiscal qui gangrène nos villes. Pour ce faire des actions doivent être entreprises pour son éradication.

CHAPITRE 2: LES DEFIS DU SDAU ET LES ORIENTATIONS RETENUES

2.1 LES DEFIS DU SDAU

Les acteurs de la ville de Gaoua ont retenu comme vision de faire de la ville « un pôle régional commercial, touristique et culturel ». Pour réaliser cette vision, un certains nombre de défis doivent être levés. Il s'agit de:

- ✓ L'intégration des collines dans la dynamique urbaine ;
- ✓ L'instauration de la culture marchande dans la dynamique économique ;
- ✓ La valorisation du potentiel touristique.

2.1.1 L'intégration des collines dans la dynamique urbaine

La ville de Gaoua présente un relief atypique lui conférant une perspective esthétique bien singulière. Cependant le développement actuel de la ville à jusque là ignoré cet atout majeur d'autant plus que la dimension esthétique est peu surveillée dans nos villes. En la matière Gaoua compte quatre (04) types de collines : la colline du pouvoir accueillant la majorité des structures administratives et le musée du Poni ; la colline du savoir abritant les écoles secondaires et l'ENEP, la colline de la santé où se trouve le CHR et d'anciens services administratifs de santé et la colline sacrée à l'entrée de la ville, du côté Ouest. La nomination de ces collines est liées aux différents secteurs d'activités mais elles ne sont pas aménagées et mis en cohérence avec les ambitions de développement. L'objectif de cette intégration vise à révéler la vue pittoresque de la ville d'une part et à la structurer en quatre centres villes spécifiques d'autre part.

2.1.2 L'instauration de la culture marchande dans la dynamique économique

Il ressort du diagnostique que l'une des faiblesses des activités commerciales est liée en grande partie au faible ancrage de la culture du négoce par la population locale. Cela influe négativement sur les échanges commerciaux d'où sur l'économie locale. L'instauration d'une culture marchande participe donc du renforcement de sa fonction commerciale.

2.1.3 La valorisation du potentiel touristique

Gaoua et sa région disposent d'un énorme potentiel touristique : les ruines de Loropeni, les grottes et galeries, la colline de Tambili etc. Ce secteur occupe une place de choix dans l'économie locale en termes de création de richesse, d'emplois et de contribution à la lutte contre la pauvreté. Cependant de nombreuses difficultés entravent son dynamisme : le problème d'accessibilité des sites dus au mauvais état des routes et des pistes, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements d'accueil, le manque de professionnalisme des acteurs, l'insuffisance de promotion du secteur sont autant d'éléments qui font obstacles à son essor. Il y a donc lieu d'œuvrer à surmonter ces difficultés par la mise en place d'une véritable stratégie.

2.2 LES ORIENTATIONS RETENUES

Trois (03) grandes orientations sont dégagées en vue de relever les présents défis et permettre à Gaoua de pleinement jouer son rôle de pôle de croissance économique et de développement régional. Il s'agit de :

- ✓ Renforcer les activités commerciales (équipements et circuits);
- ✓ Organiser de façon intégrée l'espace urbain ;
- ✓ Développer l'activité touristique.

QUATRIEME PARTIE: LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LA MISE EN OEUVRE

CHAPITRE 1: LE PARTI D'AMENAGEMENT

1.1 PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Le parti d'aménagement adopté a pour ambition de contribuer à mieux maîtriser la planification spatiale et à favoriser le développement socio-économique du périmètre du SDAU. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Gaoua rallie les considérations suivantes :

- ✓ les différentes préoccupations des acteurs ;
- √ l'accroissement démographique ;
- ✓ le principe d'organisation de l'espace permettant à la fois de renforcer l'aspect pittoresque de la ville et de maitriser son expansion ;
- ✓ renforcement des fonctions touristiques et commerciales de la ville ;
- ✓ la préservation des ressources naturelles.

Ces différents aspects influenceront inéluctablement les différentes propositions d'aménagement.

1.2 LE SCHEMA DE STRUCTURE

1.2.1 La structure générale

Le diagnostic réalisé en amont établit clairement les futures conditions d'exigences du développement de la ville à l'horizon du SDAU. Ainsi les différentes perspectives établies permettent de déterminer et d'évaluer les probables orientations à donner au schéma en termes de zonage et de spécialisation des différents espaces à partir des usages actuels des espaces et des potentielles vocations détectées. Du reste l'organisation de l'espace prévoit le renforcement des fonctions urbaines de la ville de Gaoua. A cet effet le tissu urbain sera organisé selon quatre grands ensembles spatiaux comme suit :

- La zone d'habitation :

Elle est composée de la zone d'habitation actuelle, de celle à restructurer, de promotion immobilière et d'urbanisation future.

- La zone d'activités :

Elle est composée des zones d'activités diverses (ZAD), artisanale, de la zone administrative, commerciale ainsi que de la zone universitaire et de formation.

- La zone de préservation :

Elle concerne les zones boisées, de réserve et le parc urbain.

-La zone de contraintes

Elle est constituée de la zone inondable, des plans d'eau, et des cours d'eau.

1.2.2 L'organisation de la voirie

La structure projetée intègre le principe que l'aménagement des voies urbaines, doit permettre d'améliorer les conditions de la mobilité, la fluidité du trafic et l'intégration de tous les secteurs urbains. Il intègre de ce fait les éléments suivants :

- la structure de base existante;
- les grands ensembles spatiaux;
- les propositions de zones ainsi que les projections à l'horizon du schéma.

La structuration du réseau de voirie connaîtra deux types d'actions principales à savoir : Le renforcement de l'existant et la création de nouvelles voies.

-La voirie primaire existante

Elle est constituée des voies nationales (RN11 et RN12) et de la régionale (RR27) qui pénètrent dans la ville sous forme de radiales. Ces voies constituent l'ossature du schéma de structure. Il s'agira dans le cadre du schéma de revêtir les tronçons non bitumés de ces voies. En l'occurrence la partie non bitumée de la RN11 et tout le tronçon urbain de la RR27.

- La voirie primaire projetée

En vue de fluidifier la circulation à l'horizon du SDAU, il serait nécessaire de créer et d'aménager une rocade servant à dévier le flux circulatoire venant de Ouagadougou et de la Côte d'Ivoire. Elle aura une emprise de 100m et aménagée en double sens avec terre plein central et bande cyclable.

- La voirie secondaire existante

Elle dessert les équipements structurants (marché, gare routière, collines du pouvoir, collines de la santé, etc.) et les quartiers de la ville. Les propositions en matière d'aménagement de ces voies porteront essentiellement sur le bitumage de certaines et le réprofilage (avec les réseaux divers) du reste de la voirie.

-La voirie secondaire projetée

Les voies secondaires à créer permettront de relier à l'horizon du SDAU, les différentes zones et les équipements projetés en cohérence avec la trame urbaine existante dans le périmètre du SDAU. Selon la desserte leur aménagement sera en bitume ou en terre. Ces voies seront aménagées avec une emprise variant entre 30 et 40m.

- Le traitement des carrefours et des ouvrages d'art

En vue de fluidifier la circulation et de réduire les risques d'accidents à l'horizon du SDAU, il est impératif de prévoir et d'aménager des carrefours au croisement des voies primaires et secondaires. Certains carrefours pourraient être équipés de monument, ou de jet d'eau. Aussi, la réalisation des ouvrages d'art au nombre de vingt six (26) permettra le franchissement des différents canaux et cours d'eau ainsi que le désenclavement de certains quartiers de la ville.

CARTE N°18: SCHEMA DE STRUCTURE PROJETE

1.3 LE SCHEMA D'AMENAGEMENT

1.3.1 L a programmation des équipements

1.3.1.1 Les équipements d'infrastructures

- En matière de Voirie et de mobilité urbaine

✓ La voirie

Dans une ville et où le besoin d'infrastructures périphériques sera probablement important puisque l'implantation de population nouvelles en 2030 pourra être supérieure (hypothèses forte) en dehors des limites actuelles de la ville, apparaît tout l'intérêt que revêt l'usage de nouveaux modes de transports en matière de détermination des besoins d'infrastructures. Dans l'optique d'une fluidité du trafic et d'une meilleure qualité de circulation dans la ville de Gaoua jusqu'en 2030 les propositions en matière de voirie porteront sur :

- L'aménagement en bitume du tronçon urbain de la RN11 et des principales voies urbaines proposées, sur environ 41,955km;
- Le revêtement en bitume des principales voies de ceinture proposées, sur environ 21,95km;
- L'aménagement en terre et en bitume des différentes voies secondaire ;
- L'aménagement des principaux ronds points dans la ville ;
- L'aménagement des ouvrages (ponts) sur le Poni, pour faciliter l'intégration des deux (2) entités de la ville.

✓ La mobilité urbaine

Avec le développement urbain, la question de la mobilité dans les années à venir sera une préoccupation majeure dans la vie quotidienne des populations et dans la conduite de leurs activités. Il est donc capital d'entreprendre des études visant la mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public/privé. Ces études de faisabilité devront non seulement tenir compte de la mobilité à l'intérieur de la ville de Gaoua mais surtout en lien avec autres localités (Loropéni, Batié, Bobo-Dioulasso, etc.).

Il est important de noter que le présent SDAU devra œuvrer au développement et à la promotion des modes de transport non polluants : transports en commun écologique, transports doux, véhicules et engins propres. Ainsi, les propositions en la matière sont :

- Etude d'élaboration et mise en œuvre d'un plan de circulation routière pour la ville intégrant tous les modes de transport en présence ;
- L'amélioration du parc auto ;

- La sensibilisation pour la réglementation de la circulation;
- La mise en place d'une société de transport en commun pour faciliter la mobilité de la population ;
- La réalisation de signalisations horizontales et verticales, pour la sécurité routière.

- Adduction d'eau

Le cadre de référence reste la Politique Nationale en matière d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN – AEPA). A l'horizon du schéma, il faudra envisager la couverture de l'ensemble de la ville par le réseau de l'ONEA pour l'approvisionnement en eau potable et l'amélioration de la desserte des ménages. L'objectif est qu'en 2030 90% des ménages de la ville soient connectés au réseau d'eau (soit 12 971 ménages).

Aussi, la source de production étant actuellement souterraine, il faudra réaliser d'autres forages. Pour le futur, l'exploitation des eaux de surface doit être une alternative, compte tenu de la pluviométrie importante de la zone.

A cet effet, la retenue d'eau prévue pourra être exploitée pour la fourniture d'eau potable.

- Electrification de la ville

En tant que pays sahélien et compte tenu du coût de plus en plus élevé de l'électricité, il est nécessaire de penser à diversifier les sources d'énergie au profit des ménages. Les énergies renouvelables (solaire, biomasse) pourraient être vulgarisées et utilisées à cet effet.

-Evacuation des eaux de pluie

L'aménagement du Poni et ses affluents dans la ville, sera couplé de la réalisation de collecteurs artificiels, le long des grands axes routiers. La conception de ces ouvrages dépendra des caractéristiques physiques (relief et nature du sol).

Le réseau de collecteurs artificiels proposé a un linéaire de 84,262 km, et les aménagements portent sur 22,696 km.

Des ouvrages de franchissement seront réalisés aux intersections du réseau avec les voies.

- Assainissement

Il sera procédé a l'aménagement urgente des cinq (5) centres de transfert des ordures ménagères (CTOM) choisis dans les secteurs n° 1, 2, 3, 4 et 5; ainsi que l'ex aire d'abattage qui a été transformée en CTOM.. Ce dispositif sera compléter par l'aménagement d'une décharge finale pour les ordures, d'un centre de traitement des

eaux usées et par l'application du plan stratégique d'assainissement (PSA) de la ville de Gaoua.

1.3.1.2 Les équipements structurants

L'objectif principal dans ce domaine reste, l'augmentation du niveau d'équipement et leur bonne répartition à travers le périmètre urbain, pour répondre aux besoins vitaux des populations (éducation, santé, commerce, culture, sports etc.).

Le choix et la localisation de ces grands équipements sont fonctions des critères cidessous :

- Du niveau d'équipement actuel de la ville ;
- Du rôle de la ville, en tant que capitale de la Région du Sud-ouest et de la province du Poni ;
- Des zones préférentielles d'extension de la ville ;
- Des futures zones d'habitat à aménager d'ici l'horizon du SDAU;
- De l'équilibre de la répartition des équipements entre les deux (2) rives du Poni;
- De la grille d'équipements du SNAT (seuils de population et de distance pour accéder à un équipement, les superficies minimales à prévoir).

- Equipements scolaires

Pour les besoins de l'étude et en l'absence de données spécifiques à la ville notamment sur les populations scolarisable, nous avons retenues les taux de scolarisation du niveau national. Ainsi, selon le RGPH 2006, le taux de scolarisation observé au niveau du préscolaire est de 14,20% pour les 3-5ans, de 18,50% pour les 6-11 ans au niveau du primaire, et de 17,7% pour 12-18 ans au niveau du secondaire. Pour ce faire les populations scolarisables ont été projetées à base de ces différents taux et rapportées aux normes préconisées au Burkina Faso en matière d'infrastructures scolaires. En effet, l'effectif est de 35 enfants maximum par classe au niveau du préscolaire, 75 élèves au niveau de l'enseignement primaire, et d'une moyenne de 65 élèves par classe, au niveau de l'enseignement secondaire (70 pour le premier cycle et 60 pour le second cycle). Ainsi, pour prendre en charge les nouveaux besoins, il faut créer d'ici 2030 :

• Au niveau du préscolaire

La ville de Gaoua est faiblement dotée en infrastructures préscolaires. En effet, la ville ne dispose que d'un centre d'éveil et d'éducation préscolaire gérée par la Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Poni. Elle est située au secteur 5 et reçoit les enfants de 3 à 5 ans repartis en 3 sections (petite, moyenne et grande section). Entre 2003 et 2006, l'effectif de la population préscolarisée est passé de 110 à 143 enfants, soit une augmentation de 30% (PCD, 2005). En supposant que les effectifs préscolarisés vont croître de deux (2) points chaque année, on pourrait enregistrer: 11,5% de taux de préscolarisation en 2015, 25% en 2020, 30% en 2025 et 36% en 2030. La norme préconisée pour les établissements préscolaires est de 35

enfants par section et un établissement préscolaire en compte au moins trois (03). Sur cette base, le nombre d'établissements préscolaires a été déterminé en rapportant la proportion de la population à préscolariser à la capacité normale d'un établissement préscolaire. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau suivant

TABLEAU N° 45: BESOIN EN EQUIPEMENTS PRESCOLAIRES

Années	Population totale	Préso	colaire (3-5a	Besoin en salles	Nombre d'établissemen ts	
		Population scolarisable	Taux de croissance PDSEB %	Population à préscolariser	de classes	correspondant
		14,20%				
2011	32778	4654	3	140	4	1
2015	38345	5445	11,5	626	17	6
2020	46653	6625	25	1656	47	15
2025	56761	8060	30	2418	69	23
2030	69058	9806	35	3432	98	32
Total	243595	34590		8272	235	77

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

Il ressort donc de ces estimations que pour satisfaire les besoins de la population de la ville de Gaoua à l'horizon du SDAU (2030), il faudrait réaliser au total trente deux (32) établissements préscolaires comprenant la petite, la moyenne et la grande section. Ces établissements préscolaires doivent être soigneusement réparties en tenant compte des zones d'habitation de sorte à faciliter l'accès des enfants.

• Au niveau du primaire

Un des objectifs du PDSEB est d'atteindre au niveau du primaire, un taux de scolarisation de 100% d'ici à l'an 2021. La norme préconisée d'effectif par classe est de 75 élèves/classe au maximum et de 06 classes par école normalisée. Sur cette base, il a été calculé les besoins en termes de classes et d'écoles à l'horizon du SDAU comme l'indique le tableau suivant.

TABLEAU N°46: BESOIN EN EQUIPEMENTS PRIMAIRES

Années	Populatio n totale	Pri	maire (6-12 a	nns)	Besoin en salles	Nombre d'écoles à six classes	
		Population scolarisable	Taux de croissance PDSEB en %	Population à scolariser	de classes	correspondant	
		18,50%					
2011	32778	6064	-	-	-	-	
2015	38345	7094	75,1	5328	71	12	
2020	46653	8631	100	8631	115	19	
2025	56761	10501	100	10501	140	23	
2030	69058	12776	100	12776	170	28	
Total	243595	45066	100	40262	536	89	

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

Pour faire face à la demande en matière d'éducation primaire et pour des raisons d'équité sociale et de couverture géographique à l'horizon du schéma (2030), il faudra réaliser cinq cent trente-six (536) salles de classes pour porter le nombre d'écoles à quatre vingt-neuf (89).

• Au niveau du secondaire

Au regard du tableau d'évolution du nombre d'élèves dans la région du Sud-ouest, nous remarquons que le taux d'accroissement est de 2,24 points en moyenne tous les ans. Ainsi, on pourrait enregistrer comme taux de scolarisation à long terme : 30% en 2015, 41% en 2020, 52% en 2025 et 63% en 2030. Partant de cette situation et de la projection de la population scolarisable au secondaire (12-18 ans), les besoins en équipements ont été calculés.

TABLEAU N°47 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS LA REGION DU SUD-OUEST DE 2006 A 2012, ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL, POST PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Années	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'élèves	11160	15706	18716	21494	24469	27101
Taux	9,4	13,24	15,77	18,11	20,62	22,84
d'accroissement		,	,	·		
2010/2011-						
2011/2012						

Source : Annuaire statistiques de l'enseignement secondaire 2011-2012

Cette estimation tient compte d'une moyenne de 60 élèves par classe et de sept (07) classes au moins par établissement secondaire normalisé. Les résultats se présentent comme l'indique le tableau suivant :

TABLEAU N°48: BESOIN EN EQUIPEMENTS SECONDAIRES

Années	Population totale	Sec	ondaire (12-18	Besoin en salles de classes	Nombre d'écoles à six classes correspondant	
		Population scolarisable	Taux de croissance selon	Population à scolariser	ciasses	
		17,70%	l'annuaire statistique 2012 en %			
2011	32778	5802	23	1334	22	3
2015	38345	6787	30	2036	34	5
2020	46653	8257	41	3385	56	8
2025	56761	10047	52	5524	92	13
2030	69058	12223	63	7700	128	18
Total	243595	43116	-	19979	332	47

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

En supposant une croissance progressive de 23% à 63% du taux de scolarisation d'ici à l'horizon du SDAU, la population susceptible de fréquenter les établissements secondaires passera de 5 802 en 2011 à 12223 en 2030. Cela crée de facto un besoin de 332 classes supplémentaires à créer avant 2030. Ces estimations tiennent également compte du fait que le nombre d'élèves par classe va rester constant à 70 pour le premier cycle du secondaire à l'horizon du SDAU.

Il ressort donc de ces estimations que pour satisfaire les besoins de la population de la ville de Gaoua en équipements destinés à l'enseignement secondaire des premier et second cycles il faudrait porter le nombre d'écoles à 47 en 2030.

- Equipements de formations professionnelles

La réalisation d'un centre de formation professionnelle s'avère nécessaire pour soutenir la vocation de la ville. Cet établissement visera à promouvoir et à mieux valoriser les atouts locaux. Il permettra de réduire le taux de déperdition scolaire en offrant aux jeunes de la ville et de son hinterland une formation qualifiante. Les initiatives privées seront encouragées pour l'ouverture d'autres nouvelles écoles d'enseignement technique.

- Equipements de santé

Sur la base des projections effectuées dans le cadre de cette étude (hypothèse volontariste 4%), la population de la ville de Gaoua serait de 69 058 habitants en 2030. Au regard de cet accroissement de la population et de l'offre actuelle de santé du premier échelon (soit un seul CSPS urbain), il faudra prévoir la construction d'équipements supplémentaires à l'horizon du SDAU. Ainsi, selon les normes du Ministère de la santé, il faudra un CSPS pour 10 000 habitants. En rapportant l'effectif de la population à la norme nationale (10 000 habitants) on obtient les résultats suivants :

TABLEAU N°49: BESOIN EN EQUIPEMENTS SANITAIRES DU PREMIER ECHELON A L'HORIZON DU SDAU

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population à couvrir	32778	38345	46653	56761	69058
Nombre de CSPS existant	1	3	3	4	5
Nombre de CSPS à prévoir	2	-	1	1	1
Total CSPS réalisés	3	3	4	5	6

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

Notons ici que le nombre total de CSPS réalisés découle du nombre de CSPS existant et du nombre de CSPS à prévoir. En effet, avec une population de 32778 habitants il faudrait réaliser trois (03) CSPS pour répondre aux besoins de la population en matière de santé à l'horizon du SDAU. Ainsi, au regard du tableau ci-dessus, le nombre de CSPS à prévoir pour la ville de Gaoua à l'horizon du SDAU est de :

- Deux (02) pour l'année 2011;
- Un (01) pour l'année 2020 ;
- Un (01) pour l'année 2025;
- Un (01) pour l'année 2030.

En définitive, le nombre de CSPS à réaliser pour la ville à l'horizon du schéma est de six (06).

Pour ce qui concerne les équipements de santé de niveau supérieur (avec des rayons d'actions plus importants), leur prévision prend en compte l'ensemble de l'aire du district donc de la population provinciale. Ainsi, avec un taux d'accroissement de 4% la population de la province du Poni passera de **256 931** en 2006 à **658 592** habitants en 2030. Au regard de la norme du Ministère de la santé soit un (01) CMA pour cent cinquante milles (150 000) habitants, il sera nécessaire d'en prévoir pour toute la province afin d'étoffer le tissu sanitaire d'ici à l'horizon du SDAU. Le nombre d'équipements à réaliser a été obtenu en rapportant l'effectif de la population à la norme nationale *(150 000 habitants)*. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau suivant :

TABLEAU N°50: BESOIN EN EQUIPEMENTS SANITAIRES DE NIVEAU SUPERIEUR A L'HORIZON DU SDAU

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	312596	365693	444921	541315	658592
Nombre de CMA nécessaire	2	2	3	3	4
Nombre de CMA existant	1	2	2	2	3
Nombre de CMA à prévoir	1	-	1	1	1
Total CMA réalisés	2	2	3	3	4

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

- Equipements marchands

Les équipements marchands sont ceux qui permettent à la ville de s'imposer comme centre de référence dans le domaine économique en comparaison avec les localités voisines. En effet, la constitution d'un produit local brut, l'amélioration de la fiscalité ou encore l'amélioration des finances locales sont tributaires du niveau de fonctionnement et du dynamise des équipements marchands qu'il abrite.

La ville de Gaoua pourrait ainsi mettre l'accent sur l'amélioration du système de transport inter urbain et l'aménagement de deux nouvelles gares routières, sur les routes de Loropéni et Batié. Ces positions permettront d'éviter l'accès du centre-ville aux véhicules de transport et développer le transport urbain. Aussi, Gaoua et son hinterland constitue un réservoir important dans l'approvisionnement en céréales de toute la région et partant du pays voire des pays voisins. Les besoins suivant les normes sont :

- Achèvement du marché central;

- Aménagement d'un marché couvert ;
- L'aménagement d'un marché à bétail

- Equipements de défense et de sécurité

Il s'agit des équipements nécessaires pour la sécurité civile des populations de la ville de Gaoua. Il est prévu à l'horizon 2030 du SDAU :

- L'aménagement de deux (2) commissariat de police, dont un à Gaoua Ouest;
- L'implantation du service des sapeurs-pompiers.

- Equipements sportifs et culturels

La culture et le sport occupe aujourd'hui, une place importante dans toute politique de développement. Aussi, les villes doivent tenir compte de ces secteurs afin d'offrir à leur population une possibilité de s'adonner aux loisirs tout en considérant ces secteurs comme des leviers indispensables. Pour la ville de Gaoua, les besoins se résument à l'aménagement :

D'un stade (déjà en construction sur la route de Ouagadougou, à noter l'aménagement en projet, de ce stade existant par la FIFA) et de complexes sportifs par secteur;

- D'un foyer de jeunes ;
- construction d'un centre pour la promotion de l'artisanat local de dimension régionale ;
- D'un foyer féminin d'activités multiples.

1.3.2 Le zonage

Le zonage consiste à organiser l'espace du périmètre du SDAU. Elle permet de rationaliser l'occupation et l'utilisation à travers une affectation des activités par pôle. A cet effet, à l'horizon du SDAU, la ville de Gaoua sera organisée comme suit :

1.3.2.1 Les zones d'habitation

Elles sont constituées des zones d'habitation à restructurer, des zones d'urbanisation futures, de la zone à densifier et à équiper ainsi que des zones de promotion immobilière.

1.3.2.1.1 Les zones d'habitation à restructurer

Ces zones concernent les habitations spontanées. Elles enregistrent une forte concentration humaine et sont dépourvus d'équipements sociaux de base. La restructuration de ces zones permettra une meilleure organisation de l'espace afin d'offrir de meilleures conditions de vie aux ménages. Ces zones se localisent au Nord à l'entré de la ville en provenance de Ouagadougou et au Sud à proximité de la zone universitaire.

1.3.2.1.2 La zone à densifier et à équiper

Elle concerne la trame actuelle qui se caractérise par un faible niveau d'équipement. A l'horizon du SDAU cette zone devra être densifiée et équipée afin de donnée plus de lisibilité à la ville. Elle se situe au cœur du périmètre du SDAU.

1.3.2.1.3 Les zones d'urbanisation future

L'aménagement de nouvelles zones d'habitat à l'horizon du SDAU permettra de satisfaire les populations additionnelles jusqu'en 2030, et de prévenir les occupations anarchiques (habitat précaire et spontané). Elles constituent les zones préférentielles d'extension de l'espace urbain pouvant accueillir tout programme d'habitation. Elles sont situées au Nord et au Sud de la ville.

1.3.2.1.4 Les zones de promotion immobilière

Vu l'accroissement démographique à l'horizon du SDAU, les perspectives en besoin de logement s'annonce à la hausse. Pour répondre à ce besoin la création d'une zone de promotion immobilière s'avère nécessaire. Elle accueillera tout projet de logement. Elles sont situées au Nord-est et au Sud-ouest de la trame urbaine actuelle.

1.3.2.2 Les zones d'activités

Les principales activités à développer, compte tenu de la fonction de la ville sont : l'artisanat, le commerce, et le tourisme.

Les grandes zones d'activités prévues sont :

1.3.2.2.1 La zone artisanale

Cette zone servira à la promotion des activités artisanales (la poterie, la vannerie, etc.) et constituera un soutien aux activités touristiques avec la création d'un village artisanal. Elle est localisée sur la route de Loropéni au sud ouest jouxtant ainsi la SONABEL.

1.3.2.2.2 La zone commerciale à restructurer

Cette zone est localisée au centre ville et contiguë au noyau ancien. Elle constitue le poumon économique de la ville et est formée par le marché central et de la gare routière. L'aménagement de cette zone commerciale contribuera à renforcer la dynamique de la zone commerciale.

1.3.2.2.3 Les zones administratives

Localisées au centre, au Nord et au Sud de la ville, ces zones administratives jouent un rôle important dans le cadre des prestations offertes aux populations. Le regroupement de ces services administratifs vise à améliorer leur accessibilité géographique. En effet, vu que ces zones sont localisées le long de la RN12, au niveau des collines du pouvoir et de la santé, leur concentration (services) constituera un gain en temps et facilitera les prestations offertes aux usagers.

1.3.2.2.4 Les zones universitaire et de formation

Elles sont constituées de la colline du savoir et de la zone de l'université en projet. La zone de l'université pourra abriter les grandes écoles de formation et autres instituts supérieures. Elles sont localisées à proximité de l'ENEP.

1.3.2.2.5 Les zones maraîchères

Le maraîchage est l'une des activités clés de la ville. Au-delà de Gaoua, cette activité constitue un des éléments caractéristiques de toute la région du Sud-ouest tant les populations y excellent. Ainsi, la définition de zones d'activités maraîchères autour du Poni et de ses affluents vise à préserver les activités qui s'y mènent à présent et surtout à valoriser les terres bordant ces différents plans d'eau.

1.3.2.2.6 Les zones agropastorales à créer

C'est le lieu où vont se développer les activités agropastorales. Il s'agit des espaces en grande partie occupés par les champs, les vergers et les pâturages localisés au-delà de l'agglomération urbaine. La matérialisation de cette zone vise à préserver les activités qui y ont lieu. Ces zones sont situées au Nord-ouest et au Sud-est du périmètre. Elles sont à créer et à préserver de l'urbanisation jusqu'à l'horizon du SDAU.

1.3.2.2.7 La zone industrielle à créer

L'activité industrielle est quasi inexistante actuellement à Gaoua malgré le potentiel existant en matières premières (terres fertiles, ressources en eau...). La création d'une zone industrielle répond à la volonté affichée de l'Etat de doter chaque capitale régionale de zones susceptibles d'accueillir les projets et les investissements en matière industrielle. Cette zone est prévue au Nord du périmètre et séparée par les habitations par une bande verte qui servira d'écran végétal afin de réduire les nuisances et les pollutions diverses liées à l'activité industrielle.

1.3.2.2.8 La zone d'Activités Diverses (ZAD)

Dans l'optique de renforcer les fonctions urbaines de Gaoua par la création d'emplois et de services en facilitant l'installation et la promotion de l'entreprenariat, il est envisagé la mise en place d'une ZAD qui devra accueillir des PME/PMI de transformation, des activités artisanales et divers types d'activités à vocation plus urbaine. Cette ZAD vient en appui à la zone industrielle en abritant les activités de production de faibles nuisances. Elle est située au Sud-est de la ville.

1.3.2.3 Les zones de préservations

Ces zones sont crées pour tenir compte des enjeux environnementaux et de développement urbain durable. Elles constituent les zones de préservation naturelle et de reconstitution de l'environnement vu les perturbations que subit celui-ci suite à la construction de la ville qui consomme en terre arable pour aménager et en bois pour chauffer et construire. Pour parer à cette situation, il est nécessaire d'encourager des

actions de reboisements, de restauration, de reverdissement et de préservation de l'espace.

A Gaoua, les zones de préservations à l'horizon du SDAU seront :

- les zones naturelles à préserver : réparties sur l'ensemble du périmètre, ces zones non urbanisables permettront d'améliorer et de renforcer le couvert végétal de la ville.
- ➤ le parc urbain : situé à l'ouest du périmètre du SDAU à la fin de la zone administrative à restructurer permettra de renforcer la trame verte de la ville et offrir un cadre ludique et formateur en matière d'éducation environnementale.
- ➤ la bande verte : située au Nord du périmètre et au Sud de la zone industrielle, servira d'écran végétal pour le maintien de l'équilibre de l'écosystème. Elle contribuera à améliorer le cadre de vie par la réduction de la pollution atmosphérique,
- ➤ la forêt communale situé au Sud-ouest du périmètre, elle servira de "poumons verts" à la ville.

1.3.2.4 Les zones de contraintes

Elles sont constituées des servitudes du Poni et de ses affluents. Il sera nécessaire à l'horizon du SDAU de l'aménagement de leurs berges.

CARTE N°19: SCHEMA D'AMENAGEMENT HORIZON 2030

1.3.3 Phasage

TABLEAU N°51 : PHASAGE DES PROGRAMMES

N°	1 ère phase : 2012 -2016	2 è phase : 2017 -2021	3 è phase : 2022 -2030
1		HABITAT	
	 Amélioration des noyaux traditionnels; Délimitation des zones d'extension des 2 villages (Djikando et Hello); Urbanisation de la partie Ouest; 	 Aménagement zones d'habitat spontané; Densification des secteurs 4 et 7 	 Aménagement des nouvelles zones d'habitat; Lotissement du secteur 8
2		ZONES D'ACTIVITES	
	 Aménagement de la zone artisanale; Aménagement de la retenue d'eau; Aménagement des berges du Poni; Aménagement des zones maraîchères autour de la retenue d'eau; Aménagement des zones d'hôtels 	Zones maraîchères le long du Poni; - Aménagement de la nouvelle zone commerciale; - Aménagement de la zone universitaire; Zones agro pastorales de part et d'autre du Poni;	 Aménagement de la zone de bureaux; Aménagement de la Zone de PMI
3		VRD	
	 Bitumage de la route nationale (RN11) à l'intérieur de la ville; Bitumage des voies urbaines dans les secteurs lotis; Aménagement des collecteurs naturels; Aménagement de collecteurs le long de ces voies. 	 Bitumage de la voie de ceinture Ouest; Bitumage des voies urbaines dans la partie Ouest; Aménagement de collecteurs le long de ces voies. 	 Bitumage de la voie de ceinture Est; Aménagement de collecteurs le long de ces voies.
4		EQUIPËMENTS	

	Construction Programme		I l		Constanting V
-	Construction d'un parc de	-	Implantation sapeurs	-	Construction d'une gare
	vaccination au secteur 6;		pompiers sur la RN11 ;		routière sur la route de
-	Construction du marché à	-	Aménagement du grand jardin		Batié;
	bétail au secteur 6 ;		public au secteur 5 ;		
-	Réhabilitation du stade	-	Construction arrondissement		
	existant au secteur 2, par la		de police ;		
	FIFA;	-	Construction d'une gare		
-	Aménagement du grand		routière sur la route de		
	jardin public au Nord.		Loropéni		

Source: Groupement « Badcom Consult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

1.3.4 Programme d'investissement du SDAU

1.3.4.1 Programme d'investissement global (PIG)

Le programme d'investissement global (PIG), ainsi estimé à CINQUANTE HUIT MILLIARDS UN MILLIONS DE FRANCS CFA (58 001 000 000FCFA), fait un état exhaustif de l'ensemble des projets devant être réalisés dans le cadre de ce schéma à l'horizon 2030 en indiquant : le quantitatif, l'estimatif, la planification (sur le court, le moyen et le long terme) et les acteurs devant être responsabilisés pour la conduite du projet.

L'organisation de ces projets se fera selon les thématiques suivantes :

- thème n°01 : aménagement spatial ;
- thème n°02 : équipement de superstructure ;
- thème n°03 : équipement d'infrastructure ;
- thème n°04 : environnement et développement durable.

TABLEAU N°52 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT GLOBAL (PIG) – HORIZON 2030

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)		PROGRAMMATION	ACTEURS	
		(F CFA)		Court terme	Moyen terme	Long terme	
				(2012 - 2016)	(2017 -2021)	(2022 - 2030)	
		AMENAGE	MENT SPATIAL ET ORGANI	SATION DES A	CTIVITES		
Délimitation des zones du SDAU	1	300 000	300 000				MHU MATDS, Commune et PTF
Elaboration d'un POS	1	70 000	70 000				Mairie, MHU, MID, Bureau d'étude, PTF
Mise en place du SIF et actualisation de l'adressage	1	80 000	80 000				
Etude de Réhabilitation des quartiers d'habitat traditionnel	1	50 000	50 000				DGUTF, Mairie, Bureau d'étude, PTF
Etude du programme d'amélioration du bâti dans les quartiers d'habitat traditionnel et semi – moderne	1	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
Délimitation des zones d'extension des deux (02) villages (Djikando et Hello)	2	50 000	100 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF, MHU, MID,
Etude de Restructuration urbaine de la zone d'habitat spontané	1	60 000	60 000				DGUTF, Mairie, Bureau d'étude, PTF
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement de la partie Ouest de la ville	1	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, PTF

Etude de densification des secteurs 7 et 4	PM	PM	РМ				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Promoteurs privés, PTF
Aménagement des zones de promotion immobilière pour le développement de l'habitat planifié et l'habitat collectif	РМ	РМ	PM				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Promoteurs privés, SONATUR, PTF
Aménagement d'une ZAD	1	500 000	500 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MICA, Promoteurs privés, SONATUR
Mise en place de zones d'aménagement différé	1	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU
Définition des zones non aedificandi	1	30 000	30 000				Mairie, MHU, Bureau d'étude, Populations à déplacer, Producteurs, PTF
Aménagement des zones de servitudes autours des barrages urbains et des cours d'eau	1	3 000 000	3 000 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MAH, Populations à déplacer, Producteurs, PTF
Conservation et aménagement des zones d'activités maraîchères	1	150 000	150 000				Mairie, Bureau d'étude, MAH, Producteurs, PTF
Etude d'Aménagement d'une zone artisanale	1	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MTA, MHU
Protection des zones agro-sylvo- pastorales	PM	PM	РМ				Mairie, MAH, MRA, Unions et Groupements des éleveurs, PTF
Etude d'Aménagement d'une zone industrielle	1	50 000	50 000				Mairie, MIC, MHU
Etude d'Aménagement d'une bande verte	1	40 000	40 000				Mairie, MEF, MHU
PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL X 1000	PROGRAMMATION		ACTEURS	
		X 1000	(F CFA)				
		(F CFA)		Court terme	Moyen terme	Long terme	

				(2012 -2016)	(2017 -2021)	(2022 - 2030)	
		I	EQUIPEMENTS DE SUP	ERSTRUCTURES			
Construction d'établissements préscolaires	32	30 000	960 000				Mairie, Bureau d'étude, MASSN, MENA, Promoteurs privés
Construction de salles de classes pour normaliser les écoles primaires existantes et de nouvelles écoles	89	15 000	1 335 000				Mairie, Bureau d'étude, MENA, Promoteurs privés, PTF
Construction d'établissements secondaires	47	150 000	7 050 000				Mairie, Bureau d'étude, MESS, Promoteurs privés, PTF
Centre formation professionnel	1	3 000 000	3 000 000				MJFP, Mairie, Conseil Régional
Construction de CSPS	6	100 000	600 000				Mairie, Bureau d'étude, MS, PTF
Construction d'un CMA	4	1 000 000	4 000 000				Mairie, Bureau, Conseil Régional, d'étude, MS, PTF
Construction de deux commissariats de police	2	250 000	250 000				MATS,, Mairie, Conseil Régional
Construction d'une brigade de sapeurs-pompiers	1	2 000 000	2 000 000				Mairie, Bureau d'étude, MATDS
Aménagement d'une zone des grandes écoles et de formations professionnelles	1	200 000	200 000				Mairie, Bureau d'étude, MESS, MHU, MID, PTF
Finalisation des travaux d'aménagement du marché central	1	200000	200 000				Mairie, PTF, Bureau d'études, Association des commerçants
Construction de nouveaux marchés secondaires	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Association des Commerçants
Construction d'un marché à bétail au secteur 6	1	200000	200 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Commerçants, Eleveurs, MRA, DPRA,

Aménagement d'une piste à bétail	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Eleveurs, MRA,
Construction des gares routières secondaires (Route Loropéni et Batié)	2	150 000	300 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Association des Transporteurs
Construction de la nouvelle gare routière	1 PM	200 000 PM	200 000 PM				Commune, acteurs privés et PTF Mairie, Bureau d'étude, MSL, PTF
Réhabilitation des équipements culturels et de loisirs publics existants	FWI	PIVI	PM				Marrie, Bureau u etuue, MSL, FTF
Construction de complexes culturels et de loisirs	1	2 000 000	2 000 000				Mairie, Bureau d'étude, MSL, PTF
Construction d'un musée de dimension régionale	1	300 000	300 000				Mairie, Bureau d'étude, Conseil Régional, MCT, MICA, PTF
Construction d'un centre pour la promotion de l'artisanat local de dimension régionale	1	250 000	250 000				Mairie, Bureau d'étude, MCT, Conseil Régional, MICA, PTF, Bureau des Artisans
Aménagement de complexes sportifs	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MSL
Construction d'une médiathèque urbaine	1	500 000	500 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF
Aménagement de nouveaux cimetières urbains	3	100 000	300 000				Mairie, Bureau d'étude, MUH, MID, communautés religieuses
PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL X 1000	PROGRAMMATION		ACTEURS	
		X 1000	(F CFA)				
		(F CFA)		Court terme	Moyen terme	Long terme	
				(2012 - 2016)	(2017 -2021)	(2022 - 2030)	
			EQUIPEMENTS D'INFRAS	TRUCTURE			

Bitumage de voirie primaire existante		42	300 000	12 600 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MTPEN, PTF
Bitumage de voies secondaires existantes (km)		30	200 000	6 000 000				Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF
Aménagement de voies secondaires nouvelles en terre (km)		1 5	80 000	1 200 000				Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF
Aménagement de ronds- points		15 PM		1 200 000 PM				Commune, PTF
Aménagement de carrefours conflictuels		26	100 000	2 600 000				Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF
PROJETS	QUANTI TE	COUT UNITAIRE X 1000	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)		PROGRAMMATION		A	CTEURS
		(F CFA)		Court terme	Moyen terme	Long	terme	
				(2012 -2016)	(2017 -2021)	(2022	-2030)	
				MOBILIT	E URBAINE			
Etude d'un plan de circulation routière dans la ville	1	50 000	50 000					Mairie, Bureau d'étude, MTPEN
Mise en œuvre d'un plan de circulation routière dans la ville	РМ	PM	PM					Mairie, Bureau d'étude, MTPEN

Elaboration d'une étude visant la mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public – privé	1 PM	50 000	50 000 PM			Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, Transporteurs, Secteur privé
Création de circuits de transport en commun intra- urbain	1 M	1 IVI	1 M			MTPEN, PTF, Transporteurs, Secteur privé
				A	AEP	
Extension du réseau d'eau courant permettant de desservir 90% des ménages en 2030	PM	PM	PM			Mairie, MASA, MEF, PTF, ONEA
Installation de bornes fontaines	42	500	21 000			Mairie, PTF, MASA, ONEA
Installation de poteaux d'incendie	10	1 500	15 000			Mairie, MEF, MATS, PTF, ONEA, Sapeurs-pompiers
				ASSAINI	SSEMENT	
Elaboration d'un schéma directeur de drainage des eaux pluviales	1	60 000	60 000			Mairie, Bureau d'étude, MASA, PTF
Construction de caniveaux (km)	50	200 000	10000000			Mairie, Bureau d'étude, MID, MASA, PTF

Construction de canaux d'évacuation d'eau pluviale (km)	17	200 000	3 400 000		Mairie, Bureau d'étude, MID, MASA, PTF
Elaboration d'un schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides urbains	1	50 000	50 000		Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF
Réalisation de toilettes modernes permettant de couvrir 90% des ménages en 2030	PM	PM	PM		Mairie, Bureau d'étude, MEF, PTF, MASA, ONEA
Réalisation de puisards permettant de couvrir 90% des ménages en 2030	PM	PM	PM		Mairie, Bureau d'étude, MEF, PTF, MASA, ONEA
Mise en place d'un système de ramassage d'ordures (porte à porte)	РМ	РМ	РМ		Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF

Aménagement de sites de pré - collecte d'ordures dans les secteurs 1, 2, 3,4 et 5	5	10 000	50 000			Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF
Achat de camions de vidange	2	100 000	200 000			Mairie, PTF
Aménagement d'un centre de traitement et de recyclage des déchets solides	1	1 000 000	1 000 000			Mairie, Bureau d'étude, MEF, MEDD, PTF, ONEA
				Elec	tricité	
Extension du réseau d'électricité permettant de desservir 80% des ménages en 2030	PM	РМ	РМ			Mairie, Bureau d'étude, MMCE, PTF, SONABEL
Extension du réseau d'éclairage public (km)	PM	PM	PM			Mairie, Bureau d'étude, MMCE, PTF, SONABEL
				Télécomn	nunications	
Mise en place d'un réseau de fibre optique au centre-ville	PM	PM	РМ			Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, ONATEL
Vulgarisation du CDMA	PM	PM	PM			Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, ONATEL

PROJETS	QUANTI TE	COUT UNITAIRE X 1000	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	-	N	ACTEURS	
		(F CFA)		Court terme (2013-2018)	Moyen terme	Long terme	
					(2019-2024)	(2025-2030)	
		G	OUVERNANCE URBAINE E	T DEVELOPPEN	MENT DURABLE		
Réhabilitation et adaptation du siège de la mairie aux enjeux et défis du présent SDAU	РМ	РМ	РМ				Mairie, Bureau d'étude, MATDS
Délimitation administrative de la ville, de ses secteurs et des zones du SDAU	РМ	PM	РМ				Mairie, Bureau d'étude, MATDS, PTF
Mise en place du Comité de pilotage	PM	PM	РМ				Mairie, MATDS, MHU, PTF
Mise en place de l'ARD	РМ	РМ	PM				Mairie, Conseil Régional, MATDS, MHU, PTF

Mise en place d'outils d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage urbaine	РМ	РМ	РМ		Mairie, Bureau d'étude, MATDS, MHU, PTF
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	1	30 000	30 000		Mairie, Bureau d'étude
Mise en place d'un service de l'environnement et du développement durable au sein de la Mairie	PM	РМ	PM		Mairie, Bureau d'étude, MATDS, MEDD, PTF
Préservation et densification des entités végétales et écologiques existantes	РМ	PM	PM		Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF, Population

Création et aménagement de nouvelles zones vertes	РМ	PM	PM		Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF, Population
Promotion de l'écocitoyenneté en vue d'un changement de comportements des citoyens	РМ	РМ	PM		Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF, Population
TOTAL PIG			58 001 000 000		

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

1.3.4.2 Programme d'investissement prioritaire (PIP)

L'élaboration d'un programme d'investissement prioritaire tient compte du fait qu'il est indispensable de déterminer les projets qui peuvent être réalisés dans un souci « d'urgence » et « d'opportunité » dans le court terme (2014-2019). En effet dans un contexte socioéconomique où tout besoin pourrait être qualifié de prioritaire, il convient d'établir un ordre de priorité. Cette démarche est fondée sur les attentes des populations recueillies dans le cadre des enquêtes ménages réalisé dans l'étude SDAU. Elle a aussi tenu compte d'un critère spécifique à la faisabilité des projets concernés et aux délais d'exécution.

Le coût du programme prioritaire s'élève à **13 194 500 000** FCFA correspondant à environ 22, 75% du montant du programme global.

TABLEAU N°53 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP) – HORIZON 2030

PROJETS	QTE	COUT	COUT			PROGRA	MMATION			ACTEURS	
		X 1000	X 1000	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
		FCFA	F CFA								
AMENAGEMENT SPATIALE ET ORGANISATION DES ACTIVITES											
Délimitation des zones du SDAU	1	300 000	300 000							MHU MATDS, Commune et PTF	
Elaboration d'un POS	1	60 000	60 000							DGUTF, Mairie, Bureau d'étude, PTF	
Etude de Réhabilitation des quartiers d'habitat traditionnel	1	50 000	50 000							DGUTF, Mairie, Bureau d'étude, PTF	
Etude du programme d'amélioration du bâti dans les quartiers d'habitat traditionnel et semi – moderne	1	50 000	50 000							Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF	
Etude de Restructuration urbaine de la zone d'habitat spontané	1	60 000	60 000							DGUTF, Mairie, Bureau d'étude, PTF	

Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement de la partie Ouest de la ville	1	50 000	50 000					Mairie, Bureau d'étude, MHU, PTF
Aménagement d'une ZAD	1	500 000	500 000					Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MICA, Promoteurs privés, SONATUR
Définition des zones non aedificandi	1	30 000	30 000					Mairie, MHU, Bureau d'étude, Populations à déplacer, Producteurs, PTF
Aménagement des zones de servitudes autours des barrages urbains et des cours d'eau	РМ	РМ	РМ					Mairie, Bureau d'étude, MHU, MASA, MHA
Conservation et aménagement des zones d'activités maraîchères	РМ	РМ	РМ					Mairie, Bureau d'étude, MHU, MASA, MHA
		FOI	HDEMENT	DE SUPER	CTDIICTIID	E		

Construction d'écoles au profit de l'enseignement préscolaire	3	30 000	90 000				Mairie, Bureau d'étude, MASSN, MENA, Promoteurs privés
Construction de classes au profit de l'enseignement primaire	12	15 000	60 000				Mairie, Bureau d'étude, MASSN, MENA, Promoteurs privés
Construction d'écoles au profit de l'enseignement secondaire	2	150 000	500 000				Mairie, Bureau d'étude, MESS, Promoteurs privés
Construction d'un CMA moderne	1	1.000.000	PM				Mairie, Bureau d'étude, MS,
Construction de CSPS	2	150 000	300 000				Mairie, Bureau d'étude, MS,
Aménagement du marché central	1	ENS	PM				Mairie, PTF
Aménagement d'une piste à bétail	1	ENS	PM				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Producteurs
Construction d'une caserne et installation d'une brigade de sapeurs pompiers	1	400 000	РМ				Mairie, Bureau d'étude, Etat

	EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE										
Voirie											
Bitumage de voirie primaire existante	5	300 000	1 500 000					Mairie, Burea d'étude, Etat, PTF			
Bitumage de voirie secondaire existante (km)	5	300 000	1 500 000					Mairie, Burea d'étude, Etat, PTF			
Aménagement de voies secondaires existantes en terre (km)	5	110 000	550 000					Mairie, Burea d'étude, Etat, PTF			
Aménagement de voies secondaires nouvelles en terre (km)	10	110 000	1 100 000					Mairie, Burea d'étude, Etat, PTF			
Aménagement de carrefours conflictuels	5	50 000	250 000					Mairie, Burea d'étude, Etat, PTF			

Etude d'Elaboration et mise en œuvre d'un plan de circulation routière pour la ville intégrant tous les modes de transport en présence	1	90 000	90 000					Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF
				AEP				
Extension du réseau d'eau courant permettant de desservir 90% des ménages en 2030	1	РМ	PM					Mairie, Etat, PTF, ONEA
Installation de bornes fontaines	9	500	4 500					Mairie, PTF, ONEA
			ASSA	AINISSEME	NT			
Construction de caniveaux (km)	10	60 000	600 000					Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF
Réalisation de latrines permettant de couvrir 90% des ménages en 2030	1	РМ	РМ					Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF, ONEA

d'un système de ramassage d'ordures Construction de sites de pré collecte et de transferts Achat de camions de vidange Extension du réseau d'électricité permettant de desservir 80% d'étud PM PM PM PM Adirie, d'étud PFF, SO	Réalisation de puisards permettant de couvrir 90% des ménages en 2030	1	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF, ONEA
sites de pré collecte et de transferts Achat de camions de vidange ELECTRICITE Extension du réseau d'électricité permettant de desservir 80%	d'un système de ramassage	1	PM	РМ				Mairie, Bureau d'étude, PTF
camions de vidange ELECTRICITE Extension du réseau d'électricité permettant de desservir 80% ELECTRICITE	sites de pré collecte et de	4	10 000	40 000				
Extension du réseau d'électricité permettant de desservir 80%	camions de	1	100 000	100 000				Mairie, PTF
réseau d'électricité permettant de desservir 80%					ECTRICITE			
des ménages en 2030	réseau d'électricité permettant de desservir 80% des ménages en	1	PM	РМ				Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF, SONABEL
réseau d'éclairage	réseau d'éclairage							Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF, SONABEL
public (km) 10 50 000 100 000 TELECOMMUNICATIONS	public (km)	10	50 000					

Vulgarisation du CDMA	1	[]	PM PM						Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF, ONATEL
		CC	UVERNANCE URBAIN	E ET DEVEI	ODDEMEN	T DIIDADI	r		
Construction et équipement d'un nouveau siège de mairie adapté aux besoins fonctionnels et aux enjeux du présent SDAU	1	750 000	750 000	ET DEVE	OFF EMEN	1 DURABLE			Mairie, Bureau d'étude
Délimitation administrative de la ville et de ses secteurs	1	PM	PM						Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF, Population
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	1	60 000	60 000						Mairie, Bureau d'étude
Création d'un service de l'environnement et développement durable au sein de la mairie	1	PM	PM						Mairie, Bureau d'étude, Etat, PTF, Population

Restauration du couvert végétal en disparition	1	РМ	РМ				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Population
Promotion de l'écocitoyenneté en vue d'un changement de comportements des citoyens	1	РМ	РМ				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Population

TOTAL			
PIP	13 194 500 000		

Source: Etude SDAU, Gaoua 2012

CHAPITRE 2 : STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

2.1 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MISE ŒUVRE DU SDAU

La mise en œuvre du SDAU nécessite la prise en compte d'un certain nombre de dispositions préalables qui sont essentiellement à sa bonne exécution :

- l'adoption du SDAU conformément à la loi n 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso: plusieurs instances, dont la COTESCO, la CCUC et la CRUC, sont impliquées dans le processus de validation du SDAU avant son adoption finale par le Conseil des Ministres. C'est l'aboutissement de toute cette démarche qui confère au présent outil sa valeur de document de référence en matière de planification de l'aménagement urbain;
- le SDAU comme un cadre de référence des interventions: l'élaboration et la mise en œuvre du présent SDAU obéit à une volonté de construction d'une vision concertée et négociée de l'aménagement urbain. Ainsi, les interventions des différents acteurs résidents et non-résidents (ONG, projets, services étatiques, coopération décentralisée, etc.) doivent s'insérer en droite ligne des objectifs retenus dans le cadre de ce SDAU et concourir leur à l'atteinte;
- la maîtrise d'ouvrage : le Conseil Municipal assure la maîtrise d'ouvrage du SDAU conformément à la loi. A ce titre, il prend toutes les initiatives pour sa mise en œuvre efficace et efficiente. Il fera appel à la maîtrise d'ouvrage déléguée (structure technique compétent) et par voie de passation de marchés, recruter un prestataire privé pour les études techniques et la réalisation des projets ;
- le cofinancement des actions du SDAU: la participation d'acteurs autres que la municipalité a été essentielle dans l'élaboration du SDAU comme elle le sera pour sa mise en œuvre qui requiert leur contribution physique, technique et financière;
- *la valorisation des compétences locales*: elle sous-entend l'utilisation des compétences locales pour l'exécution du SDAU dans un contexte d'existence et de disponibilité de ces ressources;
- la mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU: ce comité sera la cheville ouvrière du pilotage de la mise en œuvre du SDAU. A l'instar du comité ad hoc impliqué lors de la phase d'élaboration du SDAU, le présent comité prendra en compte, dans sa composition, les différentes sensibilités locales. Toutefois, il sera numériquement plus réduit afin de le rendre plus efficace dans sa mission;
- la mobilisation financière: l'Etat et le Conseil Municipal exploreront toutes les pistes possibles pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du présent SDAU;
- la mobilisation sociale: en vue d'obtenir la pleine adhésion de l'ensemble des couches sociales et socio -professionnelles pour une synergie d'actions, le Conseil Municipal veillera à vulgariser le SDAU au niveau des différents acteurs de développement en particulier auprès de ses partenaires. Des campagnes

d'informations et de sensibilisation seront menées en utilisant tous les canaux de communication existants.

2.2 CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

2.2.1 Le cadre juridique du SDAU

Le cadre juridique du SDAU est constitué par trois documents majeurs :

- La loi 034-2012 du 2 juillet 2012 portant RAF au Burkina Faso;
- La loi 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso
- La loi 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso.

Ces textes définissent le SDAU (RAF, CUC), attribuent à l'Etat la compétence de son élaboration (CUC, CGCT), précisent les compétences des collectivités territoriales (régions et communes) en matière d'élaboration des SDAU (CGCT, CUC), déterminent les structures consultatives en matière d'élaboration des SDAU (Commission régionale et commission communale de l'urbanisme et de la construction), dont les avis sont obligatoirement pris en compte dans la finalisation des SDAU (CUC).

Le SDAU est approuvé par décret pris en conseil des ministres et révisé dans les mêmes formes que celles prévues pour son élaboration (articles 64 et 67 de la loi 017-2006 du 18 mai 2006 portant CUC).

Le respect du SDAU s'impose à l'Etat, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux personnes morales de droit public ou privé.

Le SDAU doit être conforme aux orientations des schémas d'aménagement de niveau supérieur (SNAT, SRAT, SPAT) et les différentes interventions des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres intervenant y relative (article 70 de la loi 034-2012 portant RAF).

2.2.2 Cadre institutionnel ou gouvernance du SDAU

Le décret n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV du 27 juillet 2007, prévoit la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU par arrêté du ministre en charge de l'urbanisme et de la construction (art. 19). Ce comité a pour mission de :

- Sensibiliser, informer et interpeller les populations et les structures concernées sur les orientations et les programmes du SDAU;
- assister la commune dans la réalisation de son programme d'habitat et d'équipements;
- porter des projets, accomplir les formalités et faciliter leur réalisation;
- chercher des partenaires pour l'application des programmes du SDAU.

Le SDAU une fois approuvé devra donc avoir un impact direct sur les décisions prises par les collectivités publiques et les entreprises en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il faudra toutefois, pour que cet impact soit plus effectif, que la commune soit dotée d'un plan d'occupation des sols (P.O.S) dans les meilleurs délais. L'élaboration

de ce POS permettra d'avoir un document complémentaire sur les dispositions techniques et règlementaires, ce qui permettra d'assurer une meilleure mise en œuvre des dispositions du SDAU.

2.2.3 Le Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU

Présidé par le Gouverneur, le comité de suivi comprend :

- un (1) représentant du conseil régional du Sud-ouest;
- trois (3) représentants du Conseil municipal dont le maire ;
- un (1) représentant de chaque service technique;
- un (1) représentant par partenaires au développement;
- deux (2) représentantes de la coordination des femmes;
- un (1) représentant de la coordination des jeunes;
- un (1) représentant de la presse ;
- un (1) représentant par chambre (commerce, agriculture, industrie, métiers);
- deux (2) représentants des transporteurs ;
- un (1) représentant des associations de ressortissants basés hors de la commune;
- deux (2) représentants de la société civile ;

Il serait important qu'au sein de la commune soit créé une cellule chargé du suivi opérationnel du SDAU qui pourrait être la structure technique chargé de suivre sur le terrain le PCD. Cette structure pourrait collecter les données de suivi, les mettre en forme et les soumettre au comité de suivi pour appréciation.

2.3 MOBILISATION DES RESSOURCES

2.3.1 Mobilisation du foncier

Quelle stratégie de mobilisation des terres pour la réalisation du SDAU

Pour une mobilisation optimale des terres en vue de l'élaboration du SDAU, il sera nécessaire de :

- o redéfinir les limites administratives de la commune ;
- o informer et sensibiliser les populations et tous les acteurs fonciers sur l'importance du schéma d'aménagement et d'urbanisme et le but d'utilité publique ou d'intérêt général qu'il poursuit;
- o mettre en place et rendre fonctionnel le service foncier communal par le renforcement du personnel, la formation des agents et l'équipement du service ;
- o encourager la commune à l'exercice du droit de préemption ;
- o encourager l'Etat et la commune à recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Encourager le retrait des terres non mises en valeur conformément aux dispositions des textes en vigueur;

- Encourager le regroupement des services de l'Etat et ceux de la commune et la construction de leurs sièges en hauteur;
- Encadrer l'identification et l'implantation des services publics et ajuster les superficies aux besoins réels;
- Encourager l'identification et le référencement précis des attributaires, en vue d'un meilleur suivi du fichier domanial et du contrôle des mutations foncières;
- o Procéder au bornage et à l'immatriculation des zones (habitat, activités et équipements) en vue de leur sauvegarde.

Les principales actions à mener dans ce domaine sont :

- ✓ La sécurisation des titres de propriété à travers l'aménagement des tissus spontanés;
- ✓ Stopper l'extension du spontané par des aménagements adéquats ;
- ✓ La clarification du rôle des propriétaires coutumiers et les terrains sujets à cette attribution ;
- ✓ L'attribution de titres durables (fonciers) aux investisseurs dans les domaines porteurs de l'économie locale (élevage, artisanat, maraîchage, commerce, PME/PMI, tourisme, transports);
- ✓ Démarcation entre titres urbains (Titres fonciers, permis urbain d'habiter, bail, arrêté d'affectation etc.) et permis d'exploiter, afin de gérer les terres dans le péri urbain;
- ✓ Création de conditions pour stimuler et encourager l'obtention de titres fonciers sur les parcelles d'habitation ;
- ✓ Elaboration du Système d'Information Urbain (SIU).

2.3.2 Ressources humaines

La ville de Gaoua devra développer toutes les initiatives afin de doter son administration d'un personnel de qualité à même de conduire avec succès la mise en œuvre de ce SDAU. L'ensemble de ces initiatives pour être plus efficace à moyen et long terme nécessitera :

- la mise en place d'une politique de renforcement de capacités sur : la décentralisation, le rôle des élus dans la planification et la gestion urbaine, le code de l'urbanisme et de la construction du Burkina (en mettant l'accent sur les outils de planification et d'aménagement urbains particulièrement leur mode d'utilisation), la RAF, les outils informatiques (particulièrement les outils de système d'informations géographiques appliqués à la gestion spatiale et foncière), etc.;
- le recrutement d'agents techniques de niveau supérieur : il s'agira principalement d'un cadre de conception ayant un profil dans le domaine du

- développement et de la gestion urbaine et un technicien supérieur (à court et moyen terme) et d'un ingénieur (à long terme).
- le recrutement d'un environnementaliste sera nécessaire pour la résolution des questions environnementales et de développement durable.

2.3.3 Mobilisation matérielles

La nécessité pour la ville de Gaoua de réhabiliter les bâtiments de la Mairie s'impose avec urgence. De même, avec la création de nouveaux services *(dont les services techniques)* des travaux d'extension des locaux actuels s'avèrent nécessaire afin d'offrir des espaces décents de travail.

Afin de réussir la mise en œuvre du SDAU, les différents services devront être équipés progressivement en matériels informatiques et de bureautiques, en moyens de transport, en véhicules de génie civil, en outillages divers, etc.

2.4 LE FINANCEMENT DU SDAU

Les sources de financement du SDAU sont variées. Il y'a l'Etat, les collectivités territoriales, la coopération décentralisée, les opérateurs économiques locaux, les populations concernées.

2.4.1 L'Etat

Le financement de l'Etat peut être d'abord budgétaire à travers les dotations globales d'équipement, les subventions et les fonds de concours inscrit au budget d'investissement de la commune. Il y'a les instruments financiers mis en place par l'Etat notamment le Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT), le Fonds d'aménagement urbain (FAU), la banque de l'habitat où l'Etat pourra mettre en place un guichet logement. Il y'a les projets de coopération mis en place par l'Etat et ses partenaires pour soutenir les collectivités territoriales : d projet Pôles régionaux de développement (PRD), le Fonds d'investissement des collectivités territoriales (FICOD), le Programme d'appui à la décentralisation et aux investissements communaux conçus avec l'Union européenne, le PACT mis en place par la Banque mondiale.

2.4.2 La commune

La commune a son budget d'investissement qui pourra contribuer au financement du SDAU. Elle pourra mobiliser des fonds auprès de la coopération décentralisée, des projets et programmes intervenant dans la commune. La mairie pourra mobiliser des financements auprès des ministères, des partenaires techniques et financiers.

2.4.3 Les opérateurs économiques

Les opérateurs économiques locaux pourront contribuer aux financements des projets qui les concernent. Il s'agit des artisans, des transporteurs, des commerçants, qui sont concernés par des projets productifs.

2.4.4 Les populations

Leur contribution est surtout attendue au niveau du financement du logement et de certains aménagements qui peuvent se faire à coûts partagés (électricité, eau potable, ordures ménagères, etc.).

2.5 MODALITES D'EXECUTION DES OPERATIONS DU SDAU

Pour ce qui concerne les actions du SDAU à exécuter par la mairie, elle pourra les inscrire dans son plan de développement et les exécuter selon les procédures d'exécution des actions du plan. Les programmes annuels d'investissement devront être inscrits au budget de l'année après maturation des projets concernés. La mairie pourra au préalable négocier les financements auprès du FPDCT, des ministères concernés, les projets et programmes présents au niveau de la commune, la coopération décentralisée, les partenaires au développement et les inscrire au budget une fois que les engagements sont confirmés.

Les opérations à exécuter par l'Etat seront inscrites au budget dans les recettes d'investissement sous forme de dotation globale d'équipement, de subvention ou de fonds de concours. Sur certaines opérations, l'Etat interviendra directement à travers ses services après avoir au préalable informé la commune.

2.6 LE SUIVI ET L'EVALUATION

Un comité de suivi est déjà prévu au niveau du cadre institutionnel ainsi qu'une cellule chargée des activités opérationnelles du SDAU (collecte, traitement, rédaction des rapports, etc.). Les suivi consisteront évaluer périodiquement l'état d'avancement des chantiers, la consommation des intrants, le rapportant et la reddition des compte au niveau du Comité de suivi.

Les outils de suivi à utiliser sont :

 le plan de suivi qui décrit la procédure de suivi, la programmation, les jalons et le rapportage. Le plan se présente sous forme de tableau qui balise tout le travail pour l'année. Il comprend les activités, les indicateurs de résultats, les calendriers, les responsables d'activités, les échéances des réunions du comité.

- Les fiches de suivi qui concernent chaque opération de SDAU mise en œuvre. Elle permet la collecte des données par chantier.
- Le canevas du rapport de suivi qui permet aux responsables de suivi de fournir les données essentielles permettant de rendre compte de l'avancement des projets, des enseignements tirés et des mesures à prendre.

CINQUIEME PARTIE : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

DEFINITION DE QUELQUES TERMES ET CONCEPTS CLEFS DANS LE DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

Ecologie

Concept inventé par ERNST HAEKEL en 1866.

- ✓ C'est la science qui étudie l'habitat des êtres vivants, les relations entre ceux-ci et leur milieu et enfin les rapports entre les êtres vivants eux-mêmes.
- ✓ C'est la science de la biosphère et des écosystèmes.
- ✓ C'est une science qui est incontournable pour une bonne compréhension des conséquences graves des atteintes de l'environnement d'aujourd'hui.
- ✓ Par extension le même mot déSIGne une idéologie, un "écologisme" ou une politique orientée par la défense du milieu naturel, la protection du cadre de vie et de l'environnement

Biosphère

Terme crée par VERNADSKY en 1925.

C'est la partie de <u>l'espace terrestre</u> qui renferme l'ensemble des êtres vivants et <u>dans</u> <u>laquelle la vie est possible en permanence</u>. Il s'agit d'une tranche de 35 km maximum d'épaisseur.

Elle peut se subdiviser en trois grandes régions :

- ✓ **La lithosphère** : est la couche externe du globe terrestre. C'est le milieu solide constitué par l'ensemble des continents émergés. Quelques mètres d'épaisseur.
- ✓ **L'hydrosphère** : c'est la partie liquide de la croûte terrestre. Elle correspond aux mers, aux océans et aux cours d'eau qui couvrent les 7/10 de la surface de la planète. 10 km maximum d'épaisseur.
- ✓ **L'atmosphère** : est la couche gazeuse qui enveloppe l'ensemble de notre planète. 25 km maximum d'épaisseur.
- ➤ La biosphère ne représente que 0,5% de l'ensemble atmosphère + Terre dont le rayon total est de 6770 km.

- La biosphère est caractérisée par une grande diversité des milieux qui la constituent et des êtres vivants qui l'habitent ainsi qu'une répartition irrégulière des êtres vivants. Cela est perceptible notamment à travers les biomes continentaux (forêts tropicales, forêts sèches, savanes, déserts, milieux méditerranéens...)
- Les limites des espaces occupés par les hommes, c'est à dire la surface des terres émergées habitables représente 26,3% de la superficie de la planète.

ECOSYSTEME

- L'écosystème est un milieu relativement homogène et stable dans lequel l'ensemble des êtres vivants entretiennent des relations alimentaires et territoriales entre eux même et avec le milieu.
- Ce milieu qui englobe l'ensemble des conditions physico-chimiques qui y règnent constitue le **Biotope**.
- Par contre l'ensemble des êtres vivants dans ce milieu forme la **biocénose** (ou communauté des êtres vivants).
- Biotope et biocénose sont intimement liés et exercent l'un sur l'autre une interaction permanente. D'où la relation de TRANSLEY (1935): **Ecosystème** = **Biotope** + **Biocénose**
- L'écosystème est l'unité de base écologique. Il peut avoir différentes tailles, exemples: un champ, un cours d'eau, une forêt, une partie d'un continent (on parle alors de biome).
- > C'est au niveau des écosystèmes que s'exercent les actions et l'influence de l'homme pouvant entraîner des modifications plus ou moins favorables à la vie et l'équilibre du milieu.
- En effet, l'écosystème est constitué d'éléments qui influent sur la vie et le développement des organismes qui l'habitent. Ces éléments sont appelés les **facteurs du milieu**. On distingue parmi ces facteurs :
- ✓ **Les facteurs abiotiques** : ce sont les facteurs climatiques (température, éclairement, humidité relative, pluviosité etc.), atmosphériques (vent, pression, ionisation de l'air, champ électrique radiation ionisantes, gaz dans l'atmosphère), édaphiques (sol, roches) et hydriques (eau);
- ✓ **Les facteurs biotiques** (relatifs à la faune et à la flore): ce sont les facteurs intraspécifiques (effectifs de population, croissance, sex-ratio), les facteurs interspécifiques (compétition, parasitisme, symbiose, prédation...) et les facteurs alimentaires
- ✓ **Les facteurs anthropiques** (relatifs à l'action de l'homme): la pression démographique (perception et comportement vis à vis de l'écosystème), les activités (civilisation agraire, civilisation industrielle, urbanisation et transport etc.).

MILIEU NATUREL

- Le milieu naturel actuel (ou sub actuel) est un milieu qui présente un équilibre relativement stable et productif. Il ne faut pas le confondre avec le milieu primaire (climax) qui correspond à un milieu vierge n'ayant subi aucune intervention de l'homme (agriculteur/éleveur).
- Sauf pour des raisons scientifiques et dans des aires limitées, il est presque impossible de revenir à un état primaire de l'environnement qui n'existe plus depuis longtemps en Afrique tropicale sèche ou soudano-sahélienne. La steppe comme la savane sont issues du feu, de l'homme et de ses animaux domestiques.
- Les milieux naturels actuels très modifiés par l'homme depuis des millénaires représentent des équilibres relativement stables et productifs que l'on ne doit que remplacer par un autre état aussi stable et, si possible, plus productif ou bien maintenir dans l'état optimal de l'équilibre ancien avec son sol, ses eaux, sa végétation, sa faune, et aussi son potentiel productif pour l'homme.
- ✓ **Climax**: état vers lequel tend la végétation d'un lieu dans des conditions naturelles constantes, en l'absence d'intervention de l'homme; elle est stable pendant plusieurs siècles.
- ◆ NATURE: réalité physique existant indépendamment de l'homme, et dont l'homme est partie prenante.

ENVIRONNEMENT

D'après le Conseil International de la Langue Française (CILF, 1970):

• l'environnement est l'ensemble, à un moment donné, des agents physiques, biologiques, chimiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et leurs activités.

D'après le Forum International d'Aix-en-Provence en France, 1972:

• l'environnement est l'ensemble des êtres qui composent l'espace proche ou lointain de l'homme dont celui-ci peut déterminer ou changer l'existence mais qui peuvent déterminer totalement ou partiellement la sienne ou les modes de vie de celui-ci.

La deuxième définition semble la plus complète, car elle montre l'interaction entre l'homme et le milieu.

Le concept d'environnement est assez complexe et peut se subdiviser en trois axes traduisant l'interaction entre l'homme et son milieu.

- ✓ **L'environnement physique**: Communément appelé le milieu physique, il est caractérisé par les facteurs abiotiques (climat, sol et eau) et les facteurs biotiques (faune et flore).
- ✓ L'environnement social, économique et culturel: il est caractérisé par les facteurs anthropiques (société, activités de l'homme)
- ✓ **L'environnement politique et juridique**: il est caractérisé par les cadres institutionnels, législatifs et réglementaires.
- Dans le langage courant, on emploie le terme environnement pour ce qui entoure la zone d'action du projet, mais cette notion doit être prise dans son sens large c'est à dire le secteur ou l'aménagement a une influence directe (la zone aménagée) ou indirecte (la périphérie, l'aval).
- Le terme environnement est un anglicisme correspondant au terme "milieu". Cependant milieu a parfois un sens précis, qui permet de déSIGner le caractère global de l'environnement en cause. Par exemple, "le milieu terrestre, le milieu aquatique, le milieu marin,..." réalisent un milieu particulier.
- De même, le terme "milieu naturel" comprend le plus souvent végétation secondaire, mais aussi le milieu exploité actuellement par l'homme ainsi que l'homme lui-même, la faune sauvage et domestique.
- Le terme environnement s'utilise le mieux dès que l'homme est placé au cœur des préoccupations mésologiques (l'étude de l'environnement, du milieu, de l'habitat, constitue la mésologie).

IMPACT

Ce terme forme un lien entre l'aménagement et l'environnement.

- L'impact est l'effet immédiat, à moyen ou long terme que l'aménagement, qu'il soit prévu (ex.: le défrichement de la zone à mettre en culture) ou non (ex.: disparition de biotope pour la faune, introduction de parasites pour l'homme, les animaux ou les plantes), qu'il soit bénéfique ou néfaste, provoque sur l'environnement d'accueil de l'aménagement, sa périphérie immédiate ou éloignée.
- En terme d'impacts sur l'environnement, on pense très souvent aux effets secondaires pervers des aménagements mais il peut y avoir des effets bénéfiques

que l'expérience, la connaissance d'autres cas et la recherche de tous les éléments du milieu pourraient permettre de prévoir.

DEVELOPPEMENT DURABLE

L'environnement est prévu à travers un champ temporel intégrant le court, le moyen et le long terme, et à ce titre, il est associé au développement durable qui se définit comme:

- le "développement qui répond aux besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" selon le rapport BRUNTLAND, réalisé par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1987.
- En effet, une action très profitable dans le court terme peut s'avérer désastreuse dans le long terme. L'analyse environnementale ne saurait donc se passer d'une vision prospective du futur.

La définition complète du développement durable d'après cette commission stipule:

- " le processus de changement où l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation du développement technologique et des changements institutionnels sont en harmonie et permettent le développement d'un potentiel présent et futur nécessaires à la satisfaction des besoins et des aspirations de l'homme".
- Le développement durable est ainsi une dynamique de changement qui répond de façon équitable aux besoins fondamentaux des populations actuelles en s'appuyant sur leur participation active et sur le maintien et l'amélioration des écosystèmes planétaires dans le respect des générations futures

Quatre principes éthiques sont donc sous-jacents :

- ✓ la satisfaction des besoins humains fondamentaux
- ✓ la participation active des populations
- √ l'équité entre les générations actuelles et les générations futures
- ✓ la pérennité des écosystèmes

Les exigences du développement durable

- ✓ bien connaître les milieux naturel et humain
- ✓ respecter les valeurs et la culture des populations
- ✓ Evaluer les besoins fondamentaux de la population
- ✓ assurer la participation de la population par un véritable système démocratique
- √ établir des programmes accessibles d'éducation au développement durable pour que chacun comprenne la dynamique des relations homme/nature

- ✓ distribuer équitablement les fruits de la richesse
- ✓ assurer l'équilibre entre la démographie et la base des ressources
- ✓ minimiser la vitesse d'épuisement des ressources non renouvelables et accroître l'utilisation rationnelle des ressources renouvelables
- ✓ modifier nos styles de vie
- √ établir de nouveaux indicateurs du développement

INTRODUCTION

L'élaboration du Schéma Directeur d'aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Gaoua, prévu dans le plan d'action de l'année 2011 du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, une composante du projet Pôles Régionaux de Développement - Appui au développement décentralisé (PRD).

Le PRD est un programme initié par le gouvernement du Burkina Faso en vue d'appuyer les communes urbaines chefs lieux de Région dans l'accomplissement de leurs attributions aux termes du code général des collectivités territoriales. Ce programme financé par l'Agence Internationale de Développement (IDA), doit couvrir les six (6) principales villes que sont Banfora, Bobo Dioulasso, Kaya, Koudougou, Ouagadougou et Ouahigouya. Il doit s'étendre ensuite à l'ensemble des treize (13) chefs lieux de Régions. Le Burkina Faso a obtenu un crédit "crédit n° 4311 - BUR" de l'Agence Internationale de Développement (IDA) pour le financement dudit projet, une partie de ce fond sera utilisée pour assurer les études d'élaboration du SDAU.

Les études des SDAU se situent dans un contexte marqué par une volonté politique d'aménagement du territoire et une mise en œuvre de la politique de décentralisation visant l'autonomie de gestion, la libéralisation des initiatives locales de développement, et le respect des textes en matière d'environnement.

De façon générale au Burkina Faso, les fonctions urbaines sont désarticulées et l'urbanisation se caractérise par l'étalement des villes et le phénomène de l'habitat spontané. L'équipement des villes est confronté à la faiblesse des ressources financières de l'Etat et aux faibles capacités contributives des populations urbaines. L'absence de stratégie de développement propre à chaque ville freine le développement harmonieux du territoire.

Le désengagement de l'Etat du domaine de la production immobilière et la non approbation des outils de planification élaborés, n'ont fait qu'empirer le développement anarchique des villes.

Le code de l'urbanisme et la politique d'aménagement du territoire imposent l'élaboration d'outils de planification urbaine pour freiner l'extension démesurée des villes. Ces outils doivent s'articuler sur les documents d'aménagement du territoire, tout en détaillant la partie urbaine.

La Politique nationale de l'habitat et du développement urbain adoptée par le Conseil des Ministres du 7 Mai 2008, constitue un élément indispensable pour la maîtrise des villes au Burkina Faso. En 2008, le premier outil pour sa mise en œuvre (plan d'actions pour l'habitat et le développement urbain) a été élaboré pour la période 2009 – 2018. L'un des objectifs de cette politique, est de faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance et de développement. Dans ses axes stratégiques, la PNHDU a retenu entre autres :

- la planification et la maîtrise de la croissance des villes ;
- la promotion du logement décent pour tous ;

- la promotion de la bonne gouvernance urbaine.

I. PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 ASPECTS INSTITUTIONNELS DU PROJET

1.2 OBJECTIFS DU PROJET - CIBLES

1.2.1 Objectifs

Dans le code de l'urbanisme, le SDAU et les POS ont été identifiés comme principaux outils de base et toute action de planification doit y faire référence.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure.

Il doit assurer l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

C'est donc un document de planification urbaine (contrôle de l'extension des villes et maîtrise du développement urbain).

Le SDAU se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Il doit aussi permettre la sécurité urbaine, à travers la sécurité foncière; la sécurisation des populations (zones d'habitat adéquates, satisfaction des besoins en matière de voirie, d'eau, d'électricité et d'assainissement); et la sécurisation des investissements (documents consensuels approuvés parles plus hautes autorités).

Le SDAU doit permettre la mobilisation des acteurs urbains autour de programmes cohérents consensuels pour l'intérêt des populations et des collectivités territoriales.

Ainsi les appuis de l'Etat et des partenaires techniques et financiers sont acquis pour le développement local. Le renforcement de capacités et la bonne mobilisation de ressources financières des communes, constituent des atouts pour la satisfaction des besoins fondamentaux des populations.

Cibles

La principale cible du projet ici en question est constituée par le périmètre du SDAU. Le périmètre de la ville à l'horizon du SDAU, c'est-à-dire en 2026 a été défini en fonction des perspectives de développement socio économiques.

Toutes les terres contenues dans ce périmètre, seront soumises prioritairement à la règlementation en matière d'urbanisme et accessoirement à celles en matière de foncier rural.

CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

La présente étude est réalisée conformément aux textes législatifs et réglementaires au Burkina Faso, qui prescrivent la réalisation d'une Étude d'Impact Environnemental (ÉIE).

Lois et Décrets

• Loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso.

Décret N°97-110/PRES du 17 mars 1997 portant promulgation de la Loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997, relative aux études et aux notices d'impact sur l'environnement.

Décret N° 2001-342/PRES/PM/MEE portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement.

- $\bullet~$ Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code Forestier au Burkina Faso.
 - Décret N°111/PRES du 17 mars 1997 portant promulgation de ladite Loi relative à la protection des forêts, stipule en son article 50 que "toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement est soumise à une autorisation préalable du Ministère chargé des forêts sur la base d'une Étude d'Impact sur l'Environnement".
- Loi N°023/97/II/AN du 22 octobre 1997 portant Code Minier du Burkina Faso, relative à la préservation de l'environnement, stipule en son article 70 que "tout titulaire d'un titre minier ou bénéficiaire d'une autorisation d'exploitation de carrières doit, avant d'entreprendre sur le terrain tout travail susceptible de porter atteinte à l'environnement..., préparer conformément au Code de l'environnement en vigueur, et soumettre à l'approbation de l'Administration des Mines, une É.I.E accompagnée d'un programme de préservation et de gestion de l'environnement comprenant un plan de réhabilitation des sites à exploiter..."
- La loi n° 017-2006/AN portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso (Journal Officiel n°29 du 20 juillet 2006). Selon cette loi, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) est l'instrument de planification à moyen et long termes qui fixe les orientations du développement des agglomérations urbaines

Cadre politique, juridique et réglementaire de la gestion de l'environnement au Burkina Faso et la politique de sauvegarde de la banque mondiale

Politiques et stratégies en matière de gestion de l'environnement

Le Burkina Faso dispose, pour la gestion du foncier et celle de l'environnement, de politiques et procédures stratégiques de même que des instruments juridiques et réglementaires en la matière. Il a en outre souscrit à des accords et conventions sous régionales et internationales en matière de protection de l'environnement, de la lutte contre la désertification, de gestion des espèces et des écosystèmes d'intérêt mondial, de lutte contre les pollutions et nuisances de même que dans le domaine des changements climatiques.

La mise en œuvre du SDAU se fera en adéquation avec un certain nombre de ces politiques et stratégies en cours d'application.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable(SCADD)

Le processus d'élaboration de la SCADD a été conduit sur la base d'un document de cadrage (termes de référence du processus) examiné en Conseil des ministres en novembre 2009. Le document de cadrage a traité du contexte et de la justification du processus décrit par la note conceptuelle, de ses objectifs et résultats attendus, de ses étapes et activités, de son budget et de son calendrier de déroulement. Il a été accompagné d'une note d'ajustement rédigée en décembre 2009 pour actualiser les modalités et le calendrier du processus.

L'objectif général du processus d'élaboration de la SCADD a été de formuler une politique économique et sociale cohérente dont la mise en œuvre se traduira, sur la période 2011-2015, par une croissance accélérée pro-pauvre, fondement d'un développement durable.

Les objectifs spécifiques ont été : (i) de capitaliser l'ensemble des travaux comportant le bilan du passé ; (ii) de tirer les leçons de la mise en œuvre du CSLP, des CSRLP et des autres instruments de planification pertinents ; (iii) de faire une analyse de la situation actuelle; (iv) de dégager le profil de la pauvreté et ses principaux déterminants; (v) d'étudier les déterminants d'une croissance accélérée et d'un développement durable au Burkina Faso ; (vi) d'opérer une "séquentialisation" des questions transversales ; (vii) d'assurer la cohérence de la SCADD avec tous les instruments pertinents de planification existants du Gouvernement; (viii) de dégager les axes d'orientation et les recommandations pour la formulation de la SCADD; (ix) de formuler la SCADD pour la période 2011-2015 ; (x) de définir un mécanisme et des indicateurs de suivi-évaluation basés sur des statistiques fiables ; (xi) et d'élaborer une stratégie et un plan de communication de la mise en œuvre de la SCADD.

La Lettre de Politique du Développement Rural Décentralisé (LPDRD)

Adoptée par le Gouvernement en 2002, la lettre de politique de développement rural décentralisé décrit le contexte général, les grandes orientations et stratégies de développement, le développement rural décentralisé et les réformes et actions nécessaires pour le développement rural décentralisé. S'agissant des orientations, la LPDRD prévoit une accélération du développement du potentiel productif tout en préservant l'environnement.

Dans le domaine de l'environnement, la LPDRD vise la mise en application des dispositifs du code de l'environnement et du code forestier. Les principes de base suivants sont essentiels pour la mise en œuvre de la LPDRD :

- la participation des populations ; la décentralisation ;
- l'intégration à la gestion des ressources naturelles (complexe eau, sol, végétation);

- la création de revenus et des emplois en milieu rural ;
- la contribution au développement local et partant à la lutte contre la pauvreté ;
- la contribution à la conservation de la diversité biologique.

La Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015

La SDR adoptée en 2003 tire sa substance du CSLP et se veut un cadre de vision harmonisée et de référence du développement rural axé sur: (i)- le renforcement de la sécurité alimentaire, (ii)- l'accroissement des revenus des populations rurales pauvres et singulièrement des couches vulnérables : les femmes et les jeunes, (iii)- la gestion efficiente des ressources naturelles, (iV)- la responsabilisation effective des populations pour la prise en main de leur destinée en matière de développement. L'objectif de développement de cette stratégie vise à assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable

Le Plan d'action national pour l'environnement (PANE)

Elaboré en 1991 et révisé en 1994 à la suite du sommet de Rio en 1992 et de la table ronde de Genève, le PANE est le principal instrument de politique en matière environnementale au Burkina Faso. Il constitue un document de référence pour la planification des actions liées à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Il comprend des programmes cadres qui sont : la gestion du patrimoine national, l'amélioration du cadre de vie, le développement des compétences en environnement, la gestion de l'information sur le milieu et celle des terroirs

L'objectif principal du PANE est la recherche d'un équilibre socio écologique et socioéconomique susceptible de contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires et d'offrir les meilleures conditions de vie aux populations.

Les objectifs visés à moyen et long termes sont :

- maîtriser les pressions sur le milieu naturel;
- favoriser la régénération des ressources naturelles et protéger la biodiversité;
- améliorer le cadre et les conditions de vie des populations;
- amorcer le processus d'un développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PANE, plusieurs documents de programmes et stratégies ont été élaborés et mis en œuvre. Ce sont :

la Stratégie nationale d'assainissement en 1996;

- le Programme National de Foresterie Villageoise en 1996;
- Le Programme d'Aménagement des Formations Naturelles en 1996;
- le Programme d'actions national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) en 2000 ;
- la Stratégie nationale d'éducation environnementale en 2000 ;
- la Stratégie et le plan d'actions en matière de diversité biologique en 2001;

• la Stratégie de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques en 2001.

A la suite du PANE, d'autres processus ont redéfini la politique environnementale : il s'agit du Plan d'environnement pour un développement durable (PEDD) et du document de politique nationale en matière d'environnement et de l'adoption le 8 juin 2012 du rapport national sur le Développement Durable qui a été validé à l'occasion de la conférence des Nations unies sur le Développement Durable (Rio + 20) qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012.

La politique forestière nationale

L'objectif principal visé par la politique nationale forestière élaborée en 1998 est de contribuer à la lutte contre la désertification, à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et à la satisfaction des besoins nationaux en énergie, bois de service et bois d'œuvre. Elle est centrée autour de trois options qui sont :

- la réduction de façon SIGnificative du déséquilibre entre l'offre et la demande en bois énergie, bois de service, bois d'œuvre et produits de cueillette à usage alimentaire et médicinal;
- la réhabilitation des forêts dégradées ;
- l'amélioration du cadre de vie par le développement des ceintures vertes autour des centres urbains et la promotion d'entités forestières au niveau des terroirs villageois.

La politique d'aménagement du territoire

Le décret 97-054/PRES/PM/MEF portant application de la réorganisation agraire et foncière (RAF) définit l'aménagement du territoire comme : «une politique de planification spatiale qui vise un développement harmonieux de l'espace national pour une meilleure répartition des populations et des activités en tenant compte des contraintes et potentialités » (Art. 7).

Il est établi ainsi un *principe d'obligation d'aménagement* et des *modalités d'attribution* des terrains définis au moyen d'actes établis et délivrés " à titre onéreux ou exceptionnellement gratuit " (Art 50), certains sans distinction de la nature du terrain, d'autres, selon des modalités variables pour les zones urbaines et rurales.

Ainsi, l'aménagement du territoire participe à l'objectif de protection de l'environnement et d'instauration du développement durable notamment par l'organisation de l'affectation des terres et de l'implantation des infrastructures.

<u>Les instruments législatifs et réglementaires pertinents en matière de gestion de l'environnement</u>

Au Burkina Faso, il existe une série d'instruments juridiques et réglementaires pertinents liés à la gestion de l'environnement.

La Constitution du 02 juin 1991

Votée par voie référendaire le 02 juin 1991, la constitution est la loi de référence du Faso pour le fondement de la République et le creuset du respect des engagements relatifs à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et aux instruments politico juridiques, socio-économiques et de sauvegarde culturel et environnementaux qui en découlent.

La législation environnementale prend donc appui sur la constitution du Burkina Faso qui stipule que : "le peuple souverain du Burkina Faso est conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement " et que " les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie." (Article 14). Par ailleurs, "le droit à un environnement sain est reconnu. La protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous" (article 29). Enfin, la constitution dispose en son article 30 que " tout citoyen a le droit d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes [...] portant atteinte à l'environnement".

La Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)

L'ensemble des ressources naturelles, permanentes ou renouvelables est régi par des normes d'utilisation et de gestion et d'exploitation définies dans la législation foncière fondée sur la réorganisation agraire et foncière (RAF) à travers la loi n° 014/96/ADP du 24 juin 1996 et son décret d'application n° 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997. La RAF institutionnalise le domaine foncier national (DFN) et des principes d'aménagement des terroirs et les modalités d'attribution et d'exploitation des terres tant au niveau rural que urbain.

Nonobstant le fait que « le domaine foncier national est de plein droit propriété de l'Etat », la nouvelle loi dispose que « les terres du domaine foncier national peuvent être cédées à titre de propriété privée…les terres ainsi cédées cessent d'être propriété de l'Etat». Aussi, cette loi assoit-elle les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres rurales et urbaines, du régime de l'eau, des forêts, etc. et fait du titre foncier, un gage pour les investissements.

En outre, l'article 33 de la loi suscitée édicte que «le ministère chargé de l'environnement veille à la lutte contre les pollutions et nuisances provenant des activités des particuliers et des collectivités publiques».

Le Code de l'Environnement

Le code de l'environnement (Loi n° 005/97/ADP du 30/01/1997) édicte les règles relatives aux principes fondamentaux de préservation de l'environnement qui sont, la lutte contre la désertification, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations, la mise en oeuvre des accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso en matière de préservation de l'environnement, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et artificielles.

Le code dispose en son article 17 que les activités susceptibles d'avoir des incidences SIGnificatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement. L'avis est établi sur la base d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (E.I.E) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (N.I.E).

A ce jour, plusieurs textes d'application du code de l'environnement ont été adoptés par le Gouvernement. Il s'agit essentiellement des textes suivants :

- le décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement;
- le décret n°2001-185/PRE/PM/MEE du 07 mai 2001, portant fixation des normes de rejets des polluants dans l'air, l'eau et les sols ;
- le décret n°98-322/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA du 28 juillet 1998 qui fixe les conditions d'ouverture des établissements dangereux, insalubres et incommodes (EDII). L'article 2 de ce décret précise que « les EDII sont ceux présentant des dangers ou des inconvénients, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé et la sécurité publique, soit pour l'agriculture, le cadre de vie, la conservation des sites, espaces, monuments et la diversité biologique ».

Le Code Forestier

Le code forestier, adopté par la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, « vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population » (article 2). En outre, elle dispose en son article 50 que toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement d'une certaine ampleur, est soumise à une autorisation préalable sur la base d'une étude d'impact sur l'environnement.

Le code forestier fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatif à la conservation et à la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. Des décrets d'application régissent ces sous-secteurs forestiers et font de la gestion durable des

ressources forestières, des enjeux stratégiques en matière de préservation du climat, du substrat de production que sont les sols, de la stabilisation des berges des cours d'eau ainsi que du maintien de la diversité des espèces végétales/animales et des écosystèmes naturels, réservoirs de vitalité génétique.

Des textes d'application de cette loi ont été pris en rapport avec l'organisation des acteurs des ressources forestières, la préservation des ressources ainsi que dans le cadre de l'économie de marché afin que ces ressources naturelles puissent contribuer au financement de l'économie nationale tout en impulsant le développement local. Les principaux sont :

Décret N°98-3120/PRES/PM/MEE/MATS du 17/071998 portant utilisation des feux en milieu rural au Burkina Faso ;

Arrêté N°98-8/MEE/SG/DGEF/DP du 12/05/1998 portant définition des mesures de protection et de conservation des ressources halieutiques au Burkina Faso ;

Arrêté N° 99-15/MEE/MEF/MATS du 09/06/1999 portant fixation des redevances liées à l'exploitation des ressources halieutiques.

La Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau

Promulguée en avril 2001, la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (loi n°002-2001/AN du 08 février 2001) dispose en son article 5 de la section que : «l'eau est un élément du patrimoine commun de la Nation. Elle fait partie du domaine public ». L'article 6 de la même section complète le précédent en stipulant que : «le domaine public de l'eau comprend l'eau dans ses divers états physiques et situations géomorphologiques ainsi que les ouvrages publics affectés ou nécessaires à sa gestion». Les bassins hydrographiques nationaux sont ceux du Mouhoun, de la Comoé, du Nakanbé et de celui du Niger.

Afin de garantir le cycle hydrographique et la qualité de l'eau, les sources de pollution de même que l'usage des substances et autres produits toxiques est proscrit et sévèrement réprimandés. De même, les actions susceptibles de porter atteinte à l'équilibre des écosystèmes naturels fragiles spécifiques telles que les zones humides sont réglementées et le cas échéant interdites.

La loi d'orientation relative au pastoralisme

La loi d'orientation relative au pastoralisme (loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002) définit le pastoralisme, fixe les principes et les modalités de gestion durable des activités pastorales, agro-pastorales et sylvopastorales. A ce titre, elle confère à l'Etat burkinabé et aux collectivités de garantir « aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit d'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux » (art.5).

En outre, l'article 28 dispose : «En application, des dispositions relatives au régime de l'eau, les pasteurs ont le droit d'accéder aux points d'eau en vue d'abreuver leurs animaux ». En contre partie, les pasteurs devront s'engager à respecter les lois et règlements notamment le respect de l'environnement en matière de pollution et nuisances, d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, de prévention de maladies contagieuses. Ainsi, les articles 28 à 35 traitent de l'accès à l'eau et l'article 29 dispose que « la pollution ou le déversement de produits toxiques dans un point d'abreuvement des animaux est interdite » ; de même qu'il est interdit le défrichement aux abords immédiats de ces zones (article 302).

Le Code de la Santé Publique

La loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique définit dans ses principes fondamentaux, « les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population » de même que « la promotion de la salubrité de l'environnement ». Par ailleurs, le code traite de plusieurs autres matières dans le domaine de l'environnement dont la pollution atmosphérique, les déchets toxiques et les bruits et nuisances diverses ainsi que les sanctions encourues pour non respect des dispositions réglementaires en vigueur.

La Loi sur le Contrôle des Pesticides

La loi n°006/98/AN du 26 mars 1998 sur le contrôle des pesticides frappe d'interdiction la vente, la mise en vente ou la distribution à titre gratuit des pesticides sans autorisation préalable du ministère compétent en l'occurrence le ministère chargé de l'agriculture.

La Loi portant Code des Investissements

Le Code des Investissements a pour objet la promotion des investissements productifs concourant au développement économique et social du Burkina Faso. A l'article 16, il est notifié que l'analyse du dossier de demande d'agrément par la Commission Nationale des Investissements doit prendre en compte les effets de l'investissement sur l'environnement. Cette loi permet de faire un filtrage des investissements susceptibles d'engendrer des incidences SIGnificatives sur l'environnement.

Le Code Général des Collectivités Locales

Le code général des collectivités locales a été adopté par le Gouvernement en 2004 à la suite de la révision des textes d'orientation de la décentralisation (TOD). Il est indexé à la constitution du 2 juin 1991 qui dispose en ces articles 143 et suivant du titre XI que: "le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales où siègent les organes locaux du pouvoir populaire". Pour la mise en œuvre de cette politique de décentralisation, le

Gouvernement a opté de conduire les réformes au rythme de l'évolution des mentalités et de l'apparition des capacités de leur appropriation par les populations. A cet effet, une loi d'orientation de la décentralisation regroupées sous l'appellation Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) a été adoptée en 1998. Ces textes sont :

- la loi 040/98/AN portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso;
- la loi 041/98/AN portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso;
- la loi 042/98/AN portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;
- la loi 043/98/AN portant programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.

Cet ensemble d'instruments vise la dévolution progressive de même que le partage des compétences, des pouvoirs et des moyens aux collectivités locales (provinces et communes urbaines/rurales ainsi qu'aux circonscriptions administratives (région, province, département, village) pour un encadrement de proximité dans le cadre de la bonne gouvernance locale et de la démocratie ; ce qui permet de stimuler les initiatives locales afin d'impulser un véritable développement à la base.

Les TOD ont été remplacés par le Code Général des Collectivités Territoriales adopté en décembre 2004. Le code définit entre autres les compétences spécifiques des collectivités locales et des circonscriptions administratives reliées à la gestion des ressources naturelles et des patrimoines locaux. Une innovation majeure dans le cadre du code est la proposition de l'entrée départementale au niveau du processus de la décentralisation.

La procédure nationale de l'étude d'impact sur l'environnement

La procédure administrative de l'étude d'impact environnemental a une portée législative et réglementaire à travers la loi portant code de l'environnement au Burkina Faso et le décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement. La procédure fait une classification des projets et programmes en trois (3) catégories : la catégorie A (projets soumis à étude d'impact), la catégorie B (projets soumis à notice d'impact) et la catégorie C (projets exemptés, ni catégorie A, ni catégorie B). L'étude d'impact environnemental (EIE) se définit comme une étude à caractère analytique et prospectif réalisée aux fins de l'identification et de l'évaluation des incidences sur l'environnement d'un projet ou programme de développement. Quant à la Notice d'Impact Environnemental (NIE), elle est une EIE simplifiée compte tenu, d'une part de l'envergure des projets et programmes considérés, et de l'importance moindre de leurs incidences environnementales, d'autre part.

Pour ce qui est des SDAU, la procédure précise qu'ils sont soumis à une notice étude d'impact sur l'environnement (catégorie B).

Les conventions internationales en matière d'environnement

Le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions internationales en matière d'environnement. Les matières concernées sont constituées des ressources en eau, des ressources forestières, fauniques et halieutiques, des pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines. Il reste entendu que ces différentes matières seront touchées ou par la mise en œuvre des SDAU. Les conventions les plus en prise avec les SDAU sont répertoriées dans le tableau suivant :

Dénomination de la	Préoccupations relatives au SDAU	Année de
convention		ratification/SIGnature
Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Construction et exploitation des ouvrages et aménagements hydro agricoles	1971
Convention Africaine d'Alger pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles	Construction et exploitation d'infrastructures rurales	1968
Convention sur la diversité biologique	Construction et exploitation d'ouvrages, équipements, facilité d'accès aux ressources naturelles	1993
Convention de Paris sur la Lutte contre la Désertification	Régions touchées par la_Sécheresse et/ou la désertification : défrichements et ouverture de voies d'accès, possibilités d'érosion	1994
Convention de Paris concernant la protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel	Travaux de construction : risques d'empiétement sur des patrimoines	1972
Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage menacées d'extinction (CITES)	Construction et exploitation d'ouvrages : menaces potentielles sur certaines espèces de faune et de flore	1973
Convention de Bonn sur la Préservation des Espèces Migratoires d'Animaux	Construction et exploitation d'ouvrages : menaces potentielles sur certaines espèces de faune	1979

Sauvages		
Convention de Berne sur	Construction et exploitation d'ouvrages :	1979
la conservation de la	menaces potentielles sur certaines	
Faune et de la Flore	espèces de faune	
Sauvage et leurs Habitats		
Naturels		
Le Traité d'Abuja du 3 Juin	Protection de la santé humaine et de	1992
1991 instituant la	l'environnement	
Communauté Economique		
Africaine		
Convention cadre des	Mécanisation agricole : accroissement	1993
Nations Unies sur les	des quantités de combustibles utilisés	
changements climatiques	dans l'agriculture	
Convention de Stockholm	Accroissement de l'utilisation des	2001
sur les polluants	pesticides: risques sur la santé et	
organiques persistants	l'environnement	
(POPS)		
4 ^{ème} Convention de Lomé	Pratiques culturales préjudiciables à	1993
	l'environnement	

1.3 DESCRIPTION DU PROJET

Dans le code de l'urbanisme, le SDAU et les POS ont été identifiés comme principaux outils de base et toute action de planification doit y faire référence.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure.

Il doit assurer l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

C'est donc un document de planification urbaine (contrôle de l'extension des villes et maîtrise du développement urbain).

Le SDAU se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Il doit aussi permettre la sécurité urbaine, à travers la sécurité foncière; la sécurisation des populations (zones d'habitat adéquates, satisfaction des besoins en matière de voirie, d'eau, d'électricité et d'assainissement); et la sécurisation des investissements (documents consensuels approuvés parles plus hautes autorités).

Le SDAU doit permettre la mobilisation des acteurs urbains autour de programmes cohérents consensuels pour l'intérêt des populations et des collectivités territoriales.

Ainsi les appuis de l'Etat et des partenaires techniques et financiers sont acquis pour le développement local. Le renforcement de capacités et la bonne mobilisation de ressources financières des communes, constituent des atouts pour la satisfaction des besoins fondamentaux des populations.

II. ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES

L'étude s'est déroulée en trois phases :

- une phase préparatoire à Ouagadougou pour l'analyse des termes de référence (TDR) et la collecte de données (démographiques, climatiques, géologiques et pédologiques) existantes sur la zone d'étude;
- une phase de reconnaissance de terrain pour la collecte des données sur le milieu physique (géomorphologie, végétation, etc...). Pendant cette phase, l'identification des impacts environnementaux directs, facilement prévisibles a été faite ;
- une phase de synthèse des données collectées et d'élaboration du rapport d'ÉIE/NIE à soumettre au Maître d'Ouvrage.

2.2 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL 2.2.1 Cadre physique

Située dans la région du Sud-ouest, la ville de Gaoua fait partie des dix (10) communes de la province du Poni. Chef-lieu de la Province du Poni et de la Région du Sud-ouest. De part sa position géographique, la commune de Gaoua est un carrefour. Elle est située à environ 70 km de la frontière avec la Côte d'Ivoire (axe bitumé, Gaoua-Kampti-Frontière) et à 124 km des frontières Ghanéenne et Ivoirienne (axe non bitumé Gaoua-Batié-Kpuéré).

La ville de Gaoua présente un relief très accidenté. Elle est caractérisée par une succession de collines et dépressions :

- une série de collines birrimiennes : de direction Nord –Sud dont les plus grands sommets culminent entre 465 et 488m et occupe la partie centrale de la ville en s'étendant du Nord au Sud;
- une dépression ou plaine de Loropéni, située dans la partie Nord, Nord-Ouest et Sud-est à une altitude moyenne de 300 m.

A la bordure Ouest de la ville qui culmine à 425 m succède une dépression d'altitude 275 m, soit une dénivelée de 150 m. Dans l'ensemble l'altitude moyenne est de 350 m et la ville est bâtie sur un substratum géologique constitué de migmatites et granites indifférenciés datant du Précambrien D (ante Birimien) et de meta volcanites neutres à basiques du Précambrien C (Birimien).

Ces différentes collines confèrent à la ville de Gaoua une vue majestueuse et pittoresque. Les modes d'occupation ont même donné des noms aux différentes collines :

- colline du pouvoir accueillant la majorité des structures administratives et le musée du Poni :
- colline de la santé, où se trouve le CHR et d'anciens services administratifs de santé ;

- colline du savoir abritant les écoles secondaires et l'ENEP;
- colline sacrée à l'entrée de la ville, du côté Ouest.

Elles facilitent l'écoulement naturel des eaux de pluie, drainées vers le poni et ses affluents alimentant les bas-fonds.

Au plan géomorphologique la majeure partie de la ville est occupée par un glacis fonctionnel couronné aux extrémités Est et Ouest de bas-fonds. Une bande de relief résiduel formant des crêtes et d'orientation Nord-Sud occupe la moitié Ouest de la ville.

Schématiquement, on peut écrire que la structure géologique de Gaoua comprend :

- des faciès méta volcaniques neutres à basiques (carte géologique du Burkina Faso 1/100 000);
- les formations sont recouvertes sur presque la totalité de la ville par une cuirasse latéritique parfois indurée assez épaisse (1 à plusieurs mètres). Sur la partie Ouest (colline Ouest, route de Kampti) affleurent des roches vertes.

La province du Poni a un potentiel minier très important avec la présence de nombreux sites.

Dans le sous sol, on y trouve du cuivre estimé 330 400 tonnes et de l'or à 35 tonnes dans les villages de Gomblora et de Gongombili Nassara

Cependant, la commune de Gaoua accueille un seul site d'orpaillage artisanal à Pourbi (au secteur 4) ; situé à environ 5 km de la ville du même nom. L'activité est pratiquée généralement par des populations venues d'ailleurs, car les habitants de rameau lobi ont pour « totem » l'or.

La société minière Wenworth installée au secteur 8, n'intervient que dans la commune de Batié.

Le contexte pédologique varie selon la situation, avec effet sur les buttes cuirassées et les glacis de piedmont on a à faire à une pédogénèse ferrugineuse avec lessivage induration tandis que dans les bas-fonds et plaines alluviales nous avons un alluvionnement avec hydromorphie. Les essais d'identification sont nécessaires pour confirmer ces faciès. La ville de Gaoua dispose de trois principaux types de sols qui sont :

• Les sols ferrugineux tropicaux lessivés à teneur en gravillon moyenne

Ils occupent la plus grande superficie du territoire communal avec 547,08 Km², soit environ 62,59%. Leur profondeur est comprise entre 40 et 100 cm. Ils ont une potentialité moyenne, ils sont aptes et propices à la culture des céréales (mil, sorgho, coton) et du souchet.

• Les sols bruns eutrophes sur roche basique ou neutre

Ils sont caractérisés par un humus à forte activité biologique et une bonne structure. Leur richesse minérale est élevée avec parfois des déficiences en phosphore et en azote. Ils ont une profondeur supérieure à 100 cm avec un potentiel agricole élevé. Ils couvrent une superficie de 291,21 km², soit 37,36% de la superficie totale de la commune.

• Les sols peu évolués gravillonnaires d'érosion sur cuirasses ferrugineuses

Ce sont des sols de faible profondeur (inférieur à 40 cm), qui ont une valeur agricole faible ou

Nulle. Cependant, ils offrent des potentialités pour la culture du mil et de l'arachide. Ils sont plus favorables comme zones de parcours de bétail.

Le réseau hydrographique de Gaoua est formé de deux (2) cours d'eau pérennes : Le Poni et le Kamba et de quelques cours d'eau secondaires intermittents.

Dans la ville de Gaoua on rencontre deux (2) nappes souterraines à savoir celle des altérites et celle des fractures et fissures.

La ville de Gaoua est située dans le bassin du fleuve Mouhoun (ex Volta noire) et dans la vallée du PONI qui a donné son nom à la province.

En effet, le Poni est un affluent de ce fleuve ; prenant source au Nord du département de Loropéni. Il se dirige vers le Sud Est, et s'agrandit aux hauteurs de « Tiassanao » en recevant le « Koo » venu de Soubéra. Au Sud de Loropéni, il prend le nom de Poni, et remonte vers le Nord Est où il reçoit les eaux de « l'oulangopo ». En se dirigeant vers le Sud Est, le Poni reçoit les eaux du « Déko » au Sud de Gaoua ; Il poursuit son cours vers la province du Noumbiel.

Ce cours d'eau qui serpente entre les collines, divise actuellement la ville en deux (2) parties. Il joue un rôle important dans cette villle : activités économiques (pêche, maraîchage), embellissement de la ville (tourisme), etc.

La configuration du modelé topographique de la ville facilite le drainage des eaux pluviales vers les différents cours d'eau qui sillonnent la ville. La présence de nombreuses dépressions favorisent l'écoulement des eaux qui alimente le bassin versant du principal cours d'eau de la ville.

En termes de précipitations, Gaoua se situe en zone climatique soudanienne, caractérisée par des précipitations annuelles abondantes comprises entre 900 et 1 300mm pendant la saison des pluies(voir le tableau sur les hauteurs d'eau) qui va d'avril à octobre soit sept(07) mois et une saison sèche qui dure cinq (05) mois (Novembre à mars).

L'observation des moyennes de précipitations sur les cinq (05) dernières années montre une évolution en dents de scie des précipitations d'une année à une autre. 2007 et 2008 ont enregistré les plus faibles quantités.

En termes de température ; dans la commune de Gaoua, les températures les plus basses de l'année (21°C) s'observent à partir de mi- Novembre à Février et les plus hautes (32°C) de Mars à mi- Mai.

Quant aux températures diurnes moyennes, elles varient de 24°9' à 33°2'C avec une amplitude thermique moyenne de 5°3'C.

En termes de végétation, la commune se caractérise par un couvert végétal assez important, mais ne dispose pas de forêts classées pouvant permettre une meilleure conservation des ressources naturelles.

Située dans le territoire phytogéographique soudanien méridional (selon Guinko Sita Professeur en biologie végétale), la commune de Gaoua se définit suivant quatre (04) types de végétation (Cf. Carte de l'occupation des sols) :

- une savane arborée couvrant 20.49 % de la superficie communale (soit 159.79 $\rm Km^2$);
- une savane arbustive occupant 17.29% de la superficie communale (soit 134.78 $\rm Km^2$);
- une prairie marécageuse couvrant 6.38% de la superficie communale (soit 49.75 ${\rm Km}^2$);
- une forêt galerie s'étendant sur 3.09% de la superficie communale (soit $24.11 \, \mathrm{Km^2}$).

A l'instar de la commune, Gaoua est une ville très verte. Sa végétation est composée de formations naturelles (savanes arborées, arbustives) et de formations anthropiques (plantations et reboisements).

2.2.2 Milieu humain

2.2.2.1 Principales caractéristiques démographiques

En 1985, la commune de Gaoua comptait 39 942 habitants. Selon le RGPH de 1996, on y dénombrait un effectif de 40 785 habitants. De nos jours, les résultats du RGPH donnent une population communale estimée à 52 733 habitants. Ainsi de 1985 à 2006, cette population a quasiment été multipliée par 1,3 soit une augmentation d'environ 23,32%.

En se référant aux données des RGPH de 1985, de 1996 et de 2006, la population de la ville de Gaoua s'accroît plus vite que le reste de la commune. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen pour ce qui concerne spécifiquement la ville entre 1985 et 2006, évalué à 4,2%, est non seulement supérieur au taux de croissance de la commune de 1996 mais également à celui de 2006.

2.2.2.2 Activités économiques

Les activités dominantes dans la zone du Projet sont l'agriculture (près de 90 % de la population active), l'élevage et le petit commerce.

Ces populations tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture, du petit commerce, de l'élevage et de la pêche dans une moindre mesure.

Les activités génératrices de revenus des hommes par ordre d'importance sont : la vente des cultures pluviales sèches (mil, sorgho et maïs), du riz pluvial, le petit commerce, l'élevage, l'arachide, le coton, l'artisanat, le maraîchage, la pêche, la forge et l'embouche.

III IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU SDAU

L'étude d'impact est un instrument privilégié dans la planification du développement et de l'utilisation des ressources et du territoire. Elle vise la prise en compte des préoccupations environnementales à toutes les phases de réalisation du projet, depuis sa conception jusqu'à son exploitation. Elle aide l'initiateur à concevoir un projet plus soucieux du milieu récepteur, sans remettre en jeux sa faisabilité technique et économique.

L'étude d'impact **prend en compte l'ensemble des composantes des milieux naturels et humains susceptibles d'être affectées par le projet**. Elle permet d'analyser et d'interpréter les relations et interactions entre les facteurs qui exercent une influence sur les écosystèmes, les ressources et la qualité de vie des individus et des collectivités.

L'étude d'impact cherche à déterminer les composantes environnementales qui subiront un impact important. L'importance relative d'un impact contribue à déterminer les éléments cruciaux sur lesquels s'appuieront les choix et la prise de décision

L'étude d'impact **prend en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des individus, des groupes et des collectivités**. A cet égard, elle rend compte de la façon dont les diverses parties prenantes ont été associées dans le processus de planification du projet et tient compte des résultats des consultations et des négociations effectuées.

La comparaison et la sélection des variantes de réalisation sont intrinsèques à la démarche d'évaluation environnementale. L'étude d'impact fait donc ressortir clairement les objectifs et les critères de choix de la variante privilégiée par l'initiateur.

L'analyse du rapport d'étude d'impact effectuée par l'autorité compétente (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) et le rapport des audiences publiques contribuent finalement à éclairer la prise de décision du gouvernement à l'égard du projet proposé.

En termes de champs d'application, il est important de comprendre dans quel cadre on applique une EIE. Elle doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la

décision d'une autorité nationale compétente (Ex. Ministère de l'environnement, etc.). Dans la plupart des pays, la liste des projets et activités soumis à une étude d'impact est fixée par un décret. Pour le Burkina Faso, on distingue trois catégories de projets en matière d'EIES.

Catégorie A: nécessitant une EIE complète

- * barrages et retenues;
- grands projets d'irrigation ou de drainage;
- déplacement des populations;
- exploitations minérales;
- * ports;
- centrales thermiques et hydroélectriques;
- * production et transport des pesticides et produits toxiques; etc..

Catégorie B: ne nécessitant qu'une analyse environnementale

- petites agro-industries;
- * lignes de transmission;
- petite irrigation et drainage;
- * électrification rurale;
- * tourisme;
- * SDAU
- * AEP en zone rurale;
- * énergies renouvelables; etc..

Catégorie C: pas d'EIE, ni d'analyse environnementale

- * éducation;
- planning familial;
- * santé;
- * nutrition;
- assistance technique; etc..

IV SCREENING DES IMPACTS SUR LE MILIEU BIOPHYSIIQUE ET SOCIAL

Cible :	Ressources	Description du	1 1	<u>*</u>	Options stratégiques
Ecosystèmes	(Récepteurs)	problème à l'Etat actuel	actuel	(intensité, ampleur, degré de perturbation) de l'impact négatif (sur une magnitude de 5)	d'intervention
Aquatiques	Eau	Faible performance des réseaux d'assainissement L'exacerbation dans la production de déchets ménagers surtout les sachets plastiques L'exacerbation des divers types de pollution Exacerbation des usages concurrentiels de l'eau	Baisse de la quantité/qualité de l'eau de surface Fragilisation de l'état de santé des ménages urbains Baisse de la qualité de vie des ménages urbains	++++ (4)	 Amélioration de la performance des réseaux d'assainissement Instauration par le biais de la formation des principes GIRE par les différents acteurs Mettre en œuvre les différents plans stratégiques d'assainissement Mettre en œuvre le PCD - AEPA NIE/EIES/PGES Suivi des prélèvements d'eau dans les zones identifiées comme critique Instauration des principes de préleveurs-payeurs et de pollueurs-payeurs

					 Mettre en œuvre de réels schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) NIE/EIES/PGES
Humides	Zone inondables	Colonisation par des habitats Colonisation par des activités agricoles (maraîchage)	Ensablement/Envase ment des cours d'eau trophisation des plans d'eau Destruction des formations rupicoles	++++ (4)	Mettre en œuvre de réels schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) NIE/EIES/PGES
Agro- écosystèmes	Agriculture périurbaine/urba ine	Absence de zonage dans la pratique de l'agriculture périurbaine/urbai ne Persistance de la pratique l'agriculture en milieu urbain Colonisation des espaces verts	Insalubrité Conflits sociaux Fragilisation des écosystèmes	++++ (4)	Optimiser les bonnes options en termes de SDAU NIE/EIES/PGES
Ecosystèmes sylvo-pastoraux	Bande verte/Ceinture verte/Espaces	Quasi- inexistence de ceinture en conformité avec les	Insalubrité Conflits sociaux	++++ (4)	Optimiser les bonnes options en termes de SDAU

	verts	normes			NIE/EIES/PGES
		internationales	Fragilisation des		
	Le système de		écosystèmes		
	production	Colonisation des	-		
	animale en milieu	espaces verts			
	urbain				
		Acuités des			
		habitats d'élevage			
		de type artisanal			
		en milieu urbain			
Ecosystèmes	Air/Son/Odeur	Persistance des	Fragilisation du cadre	++	Mettre en œuvre les différents
aériens		nuisances sonores	de vie et qualité de vie	(2)	plans stratégiques
		et olfactives			d'assainissement (liquide,
		Persistance de			solide, gazeux)
		rejets de gaz			NIE/EIES/PGES
		toxiques et			
		polluants dans l'air			
Humain/Socio-	Industrie/Artisan	Persistance des	Fragilisation du cadre	++	Mettre en œuvre les différents
économique	at	nuisances sonores	de vie et qualité de vie	(2)	plans stratégiques
		et olfactives			d'assainissement (liquide,
		Persistance de			solide, gazeux)
		rejets de gaz			Optimiser les bonnes options en
		toxiques et			termes de SDAU
		polluants dans l'air			NIE/EIES/PGES
	Lieux sacrés et	_ <u> </u>	Fragilisation du cadre	++	
	Cimetières	anarchique	de vie et qualité de vie	(2)	

		Mauvais zonage			
I	Infrastructures	Implantation	Fragilisation du cadre	++	Mettre en œuvre les différents
		anarchique des	de vie et qualité de vie	(2)	plans stratégiques
		divers types			d'assainissement (liquide,
		d'infrastructures			solide, gazeux)
		sans EIES/NIE			Optimiser les bonnes options en
					termes de SDAU
					NIE/EIES/PGES
	Trame foncière	Occupation	Fragilisation des		
		anarchique sans	écosystèmes et baisse		Mettre en œuvre les différents
		aucune logique de	de la qualité de vie	++++	plans stratégiques
		zonage stratégique		(4)	d'assainissement (liquide,
		Prolifération des	Fragilisation des		solide, gazeux)
		habitats spontanés	dispositifs de défense		NIE/EIES/PGES
			et de sécurité		Optimiser les bonnes options en
					termes de SDAU

L'application de la méthode d'évaluation des impacts permet de tirer des conclusions sur les changements que la réalisation du SDAU va entraîner sur les différentes composantes du milieu physique, biologique et humain. Ainsi, dans sa mise en œuvre, des recommandations spécifiques sont faites et qui s'avèrent capitales pour la prise en compte du développement durable dans la démarche. Pour chaque activité identifiée et programmée dans le SDAU, avant sa réalisation la catégorie EIES à la soumettre est recommandée.

REALISATION/EQUI	Impact positif	Impact négatif	Catégori	RECOMMANDATIO
PEMENT			e	NS
AMENAGEMENT DE	Amélioration du	Destruction du	A	EIES
COLLECTEURS	cadre de vie des	couvert végétal		
NATURELS	populations par un			
	meilleur			
	assainissement			
BANDE VERTE	Amélioration du	Perte de terres	A	EIES
	cadre de vie des	agricoles par les		
	populations	populations		
BITUME VOIES	Amelioration de la	Destruction du	A	EIES
URBAINES	mobilité urbaine	couvert végétal		
BOISEMENT	Amélioration du	Perte de terres	A	EIES
	cadre de vie des	agricoles par les		
	populations	populations		
CEG	Amélioration de la	-	С	-
	qualité de vie des			
	populations			
CIRCULAIRE	Amélioration de la	Destruction du	A	EIES
	mobilité urbaine	couvert végétal		
CMA	Amélioration de la	-	С	-
	qualité de vie des			
	populations			
COMMISSARIAT DE	Amélioration de la	-	С	-
POLICE	qualité de vie des			
	populations			
COMPLEXE	Amélioration de la	-	С	-
SPORTIF	qualité de vie des			
	populations			
CSPS	Amélioration de la	-	С	-
	qualité de vie des			
	populations			
DECHARGE FINALE	Amélioration du	Destruction du	A	EIES
	cadre de vie des	couvert végétal		
	populations par un	Nuisance des		
	meilleur	populations		
	assainissement	riveraines		

ECOLES PRIMAIRES	Amélioration de la	-	С	_
LCOLLS I KINIMIKLS	qualité de vie des		ď	
	populations			
ELECTRICITE	Amélioration de la			
BEECHMOILE	desserte en			
	électricité			
ESPACES VERTS	Amélioration du	Perte de terres	A	EIES
	cadre de vie des	agricoles par les		
	populations	populations		
GARES ROUTIERES	Amélioration de la	Destruction du	A	EIES
	mobilité urbaine	couvert végétal		
JARDINS PUBLICS	Amélioration du	Perte de terres	A	EIES
	cadre de vie des	agricoles par les		
	populations	populations		
LYCEES	Amélioration de la	-	С	-
	qualité de vie des			
	populations			
MAISON DE LA	Amélioration de la	-	С	-
FEMME	qualité de vie des			
	populations			
MAISON DES	Amélioration de la	-	С	-
JEUNES	qualité de vie des			
	populations			
MARCHE A BETAIL	Amélioration de la	-	С	-
INTERNATIONAL	qualité de vie des			
	populations			
MARCHE COUVERT	Amélioration de la	-	С	-
	qualité de vie des			
	populations			
MINI RESEAU	Amélioration du		A	EIES
D'EGOUT	cadre de vie des	couvert végétal		
	populations par un			
	meilleur assainissement			
OUVRAGES DE	Amélioration de la	Destruction du	A	EIES
FRANCHIEMENT	mobilité urbaine	couvert végétal	Λ	EIES
SIGNALISATIONS	Amélioration de la	-	С	-
DIGITIZATIONS	qualité de vie des		G	
	populations			
STADE	Amélioration de la	-	С	-
	qualité de vie des			
	populations			
STATION	Amélioration du	Destruction du	A	EIES
D'EPURATION	cadre de vie des	couvert végétal		
	populations par un	Nuisance des		
	meilleur	populations		

	assainissement	riveraines		
ZONE	Amélioration du	Perte de terres	A	EIES
AGROPASTORALE	cadre de vie des	agricoles par les		
	populations	populations		
ZONE	Amélioration du	Destruction du	A	EIES
D'ATTRACTION ET	cadre de vie des	couvert végétal		
DE LOISIRS	populations par un			
	meilleur			
	assainissement			
TRAITEMENT DE	Amélioration du	Fragilisation/De	A	EIES
ZONE INONDABLE	cadre de vie	struction de la		
		biodiversité		
TRAITEMENT DES	Amélioration du	Fragilisation/De	A	EIES
COLLINES	cadre de vie	struction de la		
		biodiversité		
TRAITEMENT DE	Amélioration du	Expropriation	A	EIES
TISSUE URBAIN	cadre de vie	d'habitat/de		
		terres pour les		
		populations		

V PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (PGE)

Le PGE intègre la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts identifiés ainsi que le plan de surveillance et de suivi environnemental. Il se divise en 3 principaux thèmes : le milieu physique, le milieu biologique et le milieu humain. Certains objectifs à atteindre sont communs aux trois thèmes. D'autres par contre sont spécifiques à chaque thème.

Le PGE dans sa construction, donne les objectifs, les résultats, les activités, la période de mise en œuvre, les acteurs concernés, les indicateurs objectivement vérifiables, les moyens de vérification de ces indicateurs et l'ordre de priorité.

5.1 MESURE D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION ET DE COMPENSATION

Les impacts identifiés ont été évalués dans le chapitre précédent.

Le présent chapitre est consacré à la formulation des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation.

La présentation des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation est faite en fonction des composantes des différents milieux physique, biologique et humain.

Il est important de rappeler que les mesures d'atténuation sont des actions qui visent à prévenir ou à diminuer l'importance d'un impact négatif appréhendé sur l'environnement.

Les mesures de compensation selon Pierre ANDRÉ (1999), ont quant à elles comme objectif d'augmenter les effets positifs d'un impact ou compenser l'effet d'un impact qui ne peut être atténué.

Dans bien des cas, la compensation peut se réaliser via des mesures d'accompagnement.

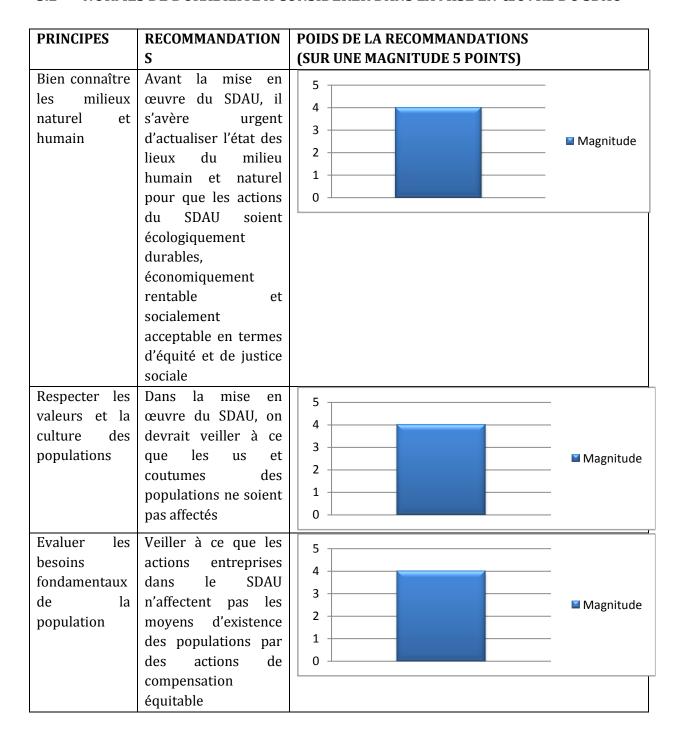
REALISATION/EQUI	IMPACT POSITIF	IMPACT	MESURES D'ATTENUATION
PEMENT		NEGATIF	
AMENAGEMENT DE	Amélioration du	Destruction du	Compenser les pertes en
COLLECTEURS	cadre de vie des	couvert végétal	végétation en faisant des
NATURELS	populations par un		reboisements dans des zones
	meilleur		adaptées (espaces verts,
	assainissement		ceinture verte)
BANDE VERTE	Amélioration du	Perte de terres	Recaser les populations qui
	cadre de vie des	agricoles par les	seront affectées par l'activité en
	populations	populations	veillant à ce qu'elle maintienne
			leurs moyens de subsistance
BITUME VOIES	Amelioration de la	Destruction du	Compenser les pertes en
URBAINES	mobilité urbaine	couvert végétal	végétation en faisant des
			reboisements dans des zones
			adaptées (espaces verts,
			ceinture verte)
BOISEMENT	Amélioration du	Perte de terres	Recaser les populations qui
	cadre de vie des	agricoles par les	seront affectées par l'activité en
	populations	populations	veillant à ce qu'elle maintienne
			leurs moyens de subsistance
CEG	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages
CIRCULAIRE	Amélioration de la	Destruction du	Recaser les populations qui
	mobilité urbaine	couvert végétal	seront affectées par l'activité en
			veillant à ce qu'elle maintienne

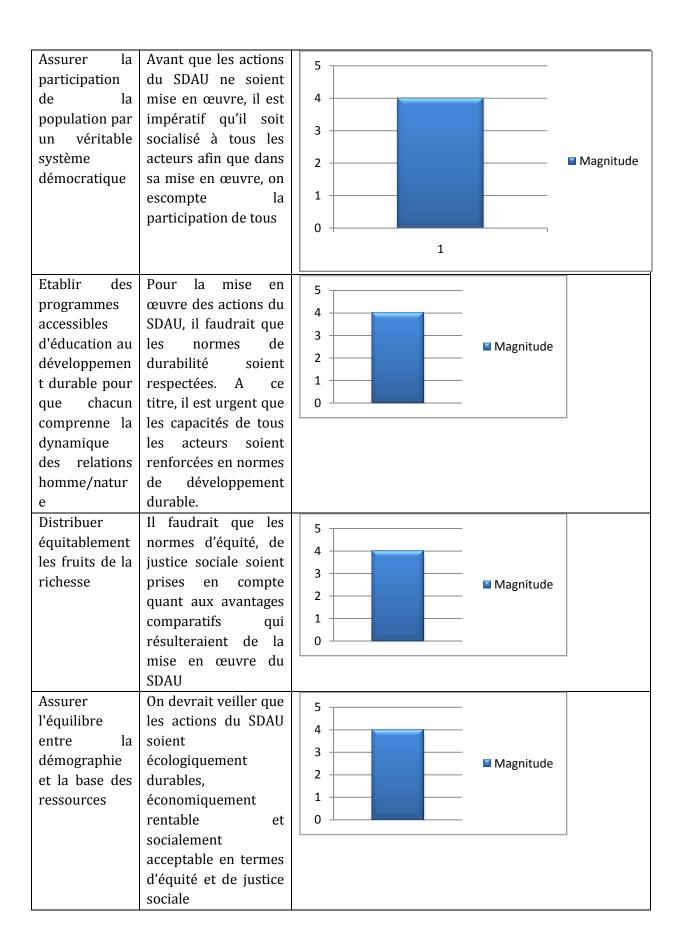
			leurs moyens de subsistance
CMA	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages
COMMISSARIAT DE	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
POLICE	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages
COMPLEXE	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
SPORTIF	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages
CSPS	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages
DECHARGE FINALE	Amélioration du	Destruction du	Compenser les pertes en
	cadre de vie des	couvert végétal	végétation en faisant des
	populations par un	Nuisance des	reboisements dans des zones
	meilleur	populations	adaptées (espaces verts,
	assainissement	riveraines	ceinture verte)
			Veiller à contrôler les nuisances
ECOLES PRIMAIRES	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages
ELECTRICITE	Amélioration de la		Veiller à une répartition
	desserte en		équitable de la desserte entre
	électricité		les secteurs et villages
ESPACES VERTS	Amélioration du	Perte de terres	Compenser les pertes en
	cadre de vie des	agricoles par les	végétation en faisant des
	populations	populations	reboisements dans des zones
			adaptées (espaces verts,
			ceinture verte)
GARES ROUTIERES	Amélioration de la	Destruction du	Veiller à une répartition
	mobilité urbaine	couvert végétal	équitable de la réalisation entre
			les secteurs et villages
JARDINS PUBLICS	Amélioration du	Perte de terres	Veiller à une répartition
	cadre de vie des	agricoles par les	équitable de la réalisation entre
	populations	populations	les secteurs et villages
LYCEES	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages
MAISON DE LA	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
FEMME	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages
MAISON DES	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
JEUNES	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages

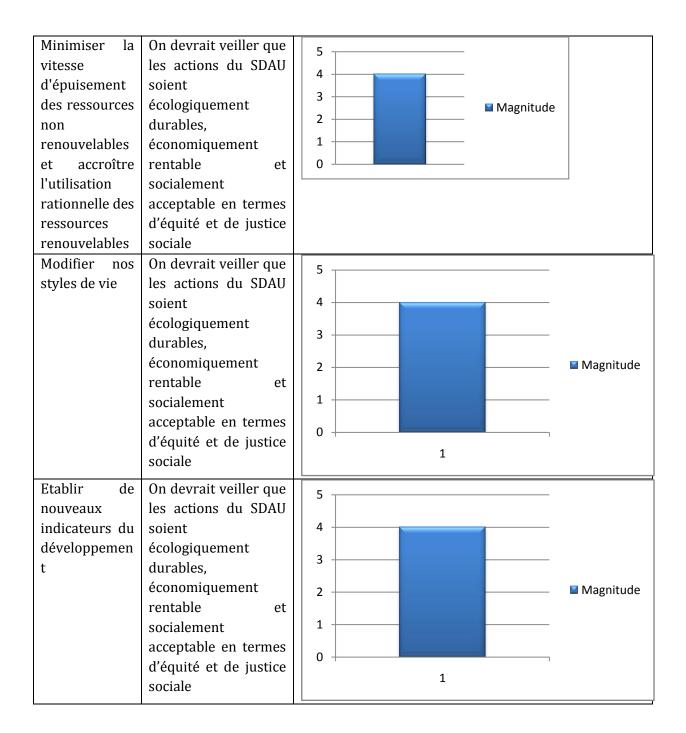
MARCHE A BETAIL	Amélioration de la	-	Compenser les pertes en
INTERNATIONAL	qualité de vie des		végétation en faisant des
INTERNATIONAL	populations		reboisements dans des zones
	populations		adaptées (espaces verts,
			ceinture verte)
			Veiller à contrôler les nuisances
MADCHE COUVEDE	A (1)		
MARCHE COUVERT	Amélioration de la	-	Compenser les pertes en
	qualité de vie des		végétation en faisant des
	populations		reboisements dans des zones
			adaptées (espaces verts,
			ceinture verte)
			Veiller à contrôler les nuisances
MINI RESEAU	Amélioration du	Destruction du	Compenser les pertes en
D'EGOUT	cadre de vie des	couvert végétal	végétation en faisant des
	populations par un		reboisements dans des zones
	meilleur		adaptées (espaces verts,
	assainissement		ceinture verte)
			Veiller à contrôler les nuisances
OUVRAGES DE	Amelioration de la	Destruction du	Veiller à une répartition
FRANCHIEMENT	mobilité urbaine	couvert végétal	équitable de la réalisation entre
			les secteurs et villages
SIGNALISATIONS	Amélioration de la	-	Veiller à une répartition
	qualité de vie des		équitable de la réalisation entre
	populations		les secteurs et villages
STADE		-	
	qualité de vie des		
	populations		
STATION	Amélioration du	Destruction du	
D'EPURATION	cadre de vie des	couvert végétal	
	populations par un	Nuisance	
	meilleur		
	assainissement		
ZONE	Amélioration du	Perte de terres	Recaser les populations qui
AGROPASTORALE	cadre de vie des	agricoles par les	seront affectées par l'activité en
	populations	populations	veillant à ce qu'elle maintienne
			leurs moyens de subsistance
ZONE		Destruction du	Veiller à une répartition
		couvert végétal	équitable de la réalisation entre
DE LOISIRS	populations par un		les secteurs et villages
	meilleur		
	assainissement		
TRAITEMENT DE	Amélioration du	Fragilisation/De	Compenser les pertes en
ZONE INONDABLE	cadre de vie	struction de la	végétation en faisant des
		biodiversité	reboisements dans des zones
į l			
			adaptées (espaces verts,
ZONE AGROPASTORALE ZONE D'ATTRACTION ET DE LOISIRS TRAITEMENT DE	Amélioration de la qualité de vie des populations Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement Amélioration du cadre de vie des populations Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement Amélioration du	Destruction du couvert végétal Nuisance Perte de terres agricoles par les populations Destruction du couvert végétal Fragilisation/De struction de la	seront affectées par l'activité en veillant à ce qu'elle maintienne leurs moyens de subsistance Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages Compenser les pertes en végétation en faisant des

TRAITEMENT	DES	Amélioration	du	Fragilisation/De	Compenser les pertes en		
COLLINES		cadre de vie		struction de la	végétation en faisant des		
				biodiversité	reboisements dans des zones		
					adaptées (espaces verts,		
					ceinture verte)		
TRAITEMENT	DE	Amélioration	du	Expropriation	Recaser les populations qui		
TISSUE URBAIN	J	cadre de vie		d'habitat/de	seront affectées par l'activité en		
				terres pour les	veillant à ce qu'elle maintienne		
				populations	leurs moyens de subsistance		

5.2 NORMES DE DURABILITE A CONSIDERER DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU







5.3 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

5.3.1 Programme de surveillance environnementale

La surveillance vise à assurer que les mesures d'atténuation et de bonification, proposées ci-avant seraient effectivement mises en œuvre durant les phases successives du projet et que la réglementation applicable soit respectée.

La Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable est responsable des activités de surveillance.

La surveillance implique tout d'abord la participation d'un comité technique restreint comprenant l'expertise environnementale ou sociale, chargé de vérifier l'exécution des mesures proposées et le respect de la réglementation.

De toute évidence, le comité technique devra avoir un pouvoir pour modifier l'échéancier ou les méthodes de travail afin d'atteindre les objectifs de protection des milieux naturel et humain.

Le comité technique fournira mensuellement un rapport faisant état de ses activités et la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de renforcement. Tout problème d'ordre environnemental survenu pendant la période du projet doit être indiqué dans le rapport.

5.3.2 Programme de suivi environnemental

Le suivi concerne l'évolution de certains récepteurs d'impacts (milieux naturel et humain) affectés par le SDAU. Il vise également à cerner l'état de certaines composantes sensibles dont les impacts n'ont pu être cernés de façon exhaustive.

Le programme de suivi devra être appuyé par des indicateurs environnementaux qui permettront de cerner l'évolution de l'état des composantes des milieux.

Plan de gestion environnementale (PGE)

Récepteur	Impact	Action environnementale	Objectif de l'action	Acteurs de l'action	Acteur de suivi	Lieu de mise en œuvre de l'action	Calendrier	Indicateur et Acteurs de suivi de l'efficacité de l'action
Végétation	Destruction du couvert végétal	Éviter les zones densément boisées Reboisement	Réduire le taux de destruction de la végétation Compensation des espèces détruites Suivi des bosquets	Mairie	Mission de contrôle	Dans le périmètre du SDAU	Pendant les travaux	PV de constat de réalisation par la DREDD
	Changement du paysage et du micro climat Gestion appropriée des débrivégétaux issus de défrichements aux riverains Éviter les zones écologiques		Valorisation des sites d'emprunt Restauration du paysage et préservation de la flore	Mairie	Mission de contrôle	Dans le périmètre du SDAU	Pendant et à la fin des travaux	 Nombres de zones d'emprunt réaménagées, PV de constat de réalisation par la DREDD Nombre de plaintes
Paysage et	Traitement des collines	Gestion appropriée des débris végétaux issus des défrichements aux riverains Éviter les zones écologiques	Valorisation des sites d'emprunt Restauration du paysage et préservation de la flore	Mairie	Mission de contrôle	Dans le périmètre du SDAU	Pendant et à la fin des travaux réaména, - PV de co la DREDI	 Nombres de zones d'emprunt réaménagées, PV de constat de réalisation par la DREDD Nombre de plaintes
Cadre de Vie	Nuisances sonores, visuelles et olfactives	Veiller à contrôler les diverses formes de nuisances aux populations riveraines par des équipements appropriés	Réduire/éliminer contrôler les diverses formes de nuisances aux populations riveraines par des équipements appropriés	Mairie	Mission de contrôle	Dans le périmètre du SDAU	Pendant et à la fin des travaux	 Nombres de zones d'emprunt réaménagées, PV de constat de réalisation par la DREDD Nombre de plaintes
	Destruction de sites sacrés	Éviter la destruction des sites sacrés	Réduire le taux de destruction de sites sacrés Compensation de destruction de sites sacrés Suivi des sites sacrés	Mairie	Mission de contrôle	Dans le périmètre du SDAU	Pendant les travaux	PV de constat de réalisation par la DREDD
Eau	Destruction du couvert végétal Envasement des points d'eau et Fleuve	Éviter les zones densément boisées Reboisement Respecter le SDAGE	Réduire le taux de destruction de la végétation Compensation des espèces détruites Suivi des bosquets	Mairie	Mission de contrôle	Dans le périmètre du SDAU	Pendant les travaux	PV de constat de réalisation par la DREDD
Homme	Perte de terres agricoles	Compenser /recaser les populations affectées	Compenser les préjudices subis par les populations	Mairie	Mission de contrôle	Dans le périmètre du SDAU	Pendant les travaux	PV de constat de réalisation par la DREDD
	Expropriation	Recaser les populations	Compenser les préjudices subis	Mairie	Mission de	Dans le périmètre	Pendant les	PV de constat de réalisation par la

	des zones d'habitat	affectées	par les populations		contrôle	du SDAU	travaux	DREDD
	Perte d'activité	Compenser /recaser les	Compenser les préjudices subis	Mairie	Mission de	Dans le périmètre	Pendant les	PV de constat de réalisation par la
	économique	populations affectées	par les populations	Manie	contrôle	du SDAU	travaux	DREDD
		G	Réduire/éliminer contrôler la					- Nombres de zones d'emprunt
	Fragilisation du	du cadre de vie et qualité de	fragilisation du cadre de vie et		Mission de	Dans le périmètre	Pendant et à la fin	réaménagées,
	cadre de vie et	vie des populations riveraines	qualité de vie des populations	Mairie	contrôle	du SDAU	des travaux	- PV de constat de réalisation par
	qualité de vie	par des équipements	riveraines par des équipements		controle	uu 3DAO	ucs travaux	la DREDD
_		appropriés	appropriés					- Nombre de plaintes
		Formation et sensibilisation environnementale	Appréhension et application des règles environnementales	Mairie	DREDD et ONG	Dans le périmètre du SDAU	Avant, pendant et après les travaux	Rapports établis par la DREDD
	Non Respect des normes environnementa les	Surveillance et suivi environnementaux	Amélioration du cadre de vie	Mairie	Mission de contrôle	Dans le périmètre du SDAU	pendant et après les travaux	Rapports établis par la Mission de contrôle
	Infrastructures	Veiller à une équité dans la	Réduire les inégalités entre les	Mairie	Mission de	Dans le périmètre	pendant et après	Rapports établis par la Mission de
	iiii asti uttui es	répartition des infrastructures	différents secteurs	Manic	contrôle	du SDAU	les travaux	contrôle
	Équipements	Veiller à une équité dans la	Réduire les inégalités entre les	Mairie	Mission de		pendant et après	Rapports établis par la Mission de
	1 · · P	répartition des équipements	différents secteurs		contrôle	du SDAU	les travaux	contrôle

VI ÉVALUATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

L'évaluation des coûts des mesures environnementales vise à permettre au promoteur du projet de mesurer l'importance financière de ses engagements en rapport avec les impacts générés par le projet sur l'environnement tant humain que biophysique. Elle constitue ainsi une prise de responsabilité au plan environnemental au niveau de l'administration et partant de la collectivité dans son ensemble.

REALISATION/EQ UIPEMENT	RECOMMAND ATIONS	Unité	Quantité	Cout unitaire	Cout total	Acteu r Princi
						pal
AMENAGEMENT	EIES	U	1	5 000	5 000	Mairie
DE COLLECTEURS				000	000	
NATURELS						
BANDE VERTE	EIES	U	1		5 000	Mairie
					000	
BITUME VOIES	EIES	U	1		5 000	Mairie
URBAINES					000	
BOISEMENT	EIES	U	1		5 000	Mairie
					000	
CEG	-	U	1		5 000	Mairie
					000	
CIRCULAIRE	EIES	U	1		5 000	Mairie
					000	
CMA	-				-	
COMMISSARIAT DE	-				-	
POLICE						
COMPLEXE	-				-	
SPORTIF						
CSPS	-				-	
DECHARGE FINALE	EIES	U	1		5 000	Mairie
					000	
ECOLES PRIMAIRES	-	U			-	
ELECTRICITE		U	1		5 000	Mairie
					000	
ESPACES VERTS	EIES	U	1		5 000	Mairie
					000	
GARES ROUTIERES	EIES	U	1		5 000	Mairie
					000	
JARDINS PUBLICS	EIES	U	1		5 000	Mairie
					000	
LYCEES	-				-	
MAISON DE LA	-				-	
FEMME						

MAISON DES	_				-	
JEUNES DES						
MARCHE A BETAIL					_	
INTERNATIONAL	-				-	
MARCHE COUVERT	-				-	
MINI RESEAU	EIES	U	1	5	000	Mairie
D'EGOUT				000		
OUVRAGES DE	EIES	U	1	5	000	Mairie
FRANCHIEMENT				000		
SIGNALISATIONS	-				-	
STADE	-				-	
STATION	EIES	U	1	5	000	Mairie
D'EPURATION				000		
ZONE	EIES	U	1	5	000	Mairie
AGROPASTORALE				000		
ZONE	EIES	U	1	5	000	Mairie
D'ATTRACTION ET				000		
DE LOISIRS						
TRAITEMENT DE	EIES	U	1	5	000	Mairie
ZONE INONDABLE				000		
TRAITEMENT DES	EIES	U	1	5	000	Mairie
COLLINES				000		
TRAITEMENT DE	EIES	U	1	5	000	Mairie
TISSUE URBAIN				000		
COUT TOTAL				95 000	000	

VII. CONCLUSION GÉNÉRALE

L'étude a permis de réaliser l'évaluation environnementale du SDAU dans le périmètre urbain de Gaoua.

L'identification des sources d'impacts a été faite pour l'ensemble des entités couvertes par le SDAU. Une source d'impact étant une action qui provoque sur les composantes des milieux biophysique et humain des impacts positifs ou négatifs. On a procédé à priori, à l'identification des activités du SDAU qui agissent sur ces milieux.

La mise en évidence des impacts positifs ou négatifs qui affectent les composantes des milieux biophysique et humain lors de la mise en œuvre du SDAU.

L'analyse des impacts conduit à la mise en place d'un plan de gestion environnementale avec des propositions de mesures d'atténuation dont la mise en œuvre permettrait de prévenir, éliminer, atténuer ou compenser les impacts négatifs, ainsi que des mesures de bonification visant à accroître les retombées positives du SDAU.

Le programme de surveillance et de suivi environnemental sera également formulé dans le plan de gestion environnementale. Ce programme vise à améliorer la performance environnementale du SDAU et à s'assurer que les mesures d'atténuation sont mises en place, et enfin à tester l'efficacité de ces mesures.

L'application des mesures proposées dans le rapport suppose l'adhésion d'une part de toutes les parties prenantes.

Les évaluations faites permettent de chiffrer à **95 000 000 Francs CFA** le montant du coût des mesures d'atténuation et de compensation, la majeure partie étant destinée aux mesures de compensation des ressources naturelles détruites, aux mesures de protection de la santé et aux mesures concernant la mise en œuvre d'un programme de surveillance et de suivi.

ANNEXES

LES VILLAGES DE LA COMMUNE

Tableau N°1 : Les villages de la commune

Villages de la commune rurale de GAOUA
001 BALANTIRA
002 BARKEPERENA
003 BONKO
004 BONKO-DAGBOLA
005 BONKO-PEROU
006 BOUKEO-BIRIFOR
007 BOULEO-LOBI
008 BOULENA
009 BOULI
010 BOULKPAN
011 BRAMBERA
012 DANHAL
013 DANHAL-KPANGARA
014 DANHAL-PERA
015 DIONSERA-LOBI
016 DIONSERA-BIRIFOR
017 DJIKANDO
018 DOUMBOU
019 DOUNKOURA
020 GBOLO
021 GONGOMBILI-KPOVERA
022 GONGOMBILI-GONGONE
023 GONGOMBILI-PABOULONA
024 GONGOMBILI-YEFARA
025 HELLO
026 HELLO-BONDO
027 HELLO-GBANKONO
028 KAMAHO
029 KILIMPIRA
030 KIMPI
031 KONKARA
032 KOUL-GANE
033 KOUL-BO
034 KOUL-CAMPEMENT
035 KOIL-PONE-GANE
036 KOUMBOURA
037 KPANTIONAO
038 KPAON
039 LAHOL

040 LANTAO
041 LOU
042 MINKIRO
043 MOMANE
044 NIAMPIRA
045 NIONIO
046 ORKOPOUO-VILLE
047 ORKOPOUO-GANE
048 OSSORO
049 SIBOULBIE
050 SIDOUMOUKAR
051 SILLALARA
052 SORGBOUBOURA
053 TAMIDIARA
054 TIENKOUERA
055 WELE-WELE
056 YOULBAKOU
COMMUNE RURALE : 05 - GBOMBLORA
001 BAHOUAN
002 BANIE
003 BONTARA
004 BOROHIR
005 BOUDEO
006 BOUKANTIE
007 BOUMIE
008 DAGNORO
009 DAKOUTEON
010 DALAMPOUO
011 DALAMPOUR
012 DAMANADIAO
013 DIKPERE
014 DJEPERA
015 DJINKO
016 DOLONYOURA
017 DOMBIERE
018 DOMSER
019 DOUDOU
020 DOUDOU-BIRIFOR
021 DOUMOUKERA
022 DOUNKOMINA
023 DOYERA
024 GAMALA
025 GBOKORA
026 GBOMBLORA
027 GBOMBLORA-KPENA
VE / GEOPTEDUCIAL IXI EIVII

028 GBONKORO
029 GBOULOUGNORRA
030 GOGOMBIRO
031 GORAN
032 GONBIRERA
033 HIPIEL
034 HOUIEO
035 HOULBERA
036 IRIDIAKA
037 KALSEO
038 KAMPENE
039 KELGBORA
040 KOHINORA-SANSANA
041 KOLLE
042 KORGHO
043 KOUKIE
044 KOURADATEON
046 КРОКО
047 LOBIO
048 LOMBILE
049 MEBAR-BIRIFOR
050 MEBAR-DAGARA
051 NIESSE
052 OUARDARAOU
053 OUKOUERA
054 PELINKA
055 PELINKA-YOUMBOURA
056 PONALATEON
057 SANWARA
058 SANWARA-TINKIRO
059 SEWERA
060 SILLABA
061 SONSIRA
062 SORKOUM
063 SOUKOUTEON
064 SOURAPERA
065 TAMPOUR
066 TANTOUO
067 TIOGBALANDI
068 TIOMOLO
069 TOBO-TANKORI
070 TOBO-WELETEON
071 TOKPORA
072 TOLKABOUA
073 TONKARLAMINE
0,0101111111111111111111111111111111111

074 VOUBIRA
075 WIRKO
076 WOLO-WOLO
077 ZIMOULEKPOUL

Source RGPH 2006

TABLEAUX DEMOGRAPHIQUES

<u>Tableau 02</u>: Effectif et évolution de la population urbaine de 1996 à 2020

Années	Effectif de la population
1996	16 424
2006	25 104
2007	26 183
2008	27 309
2009	28 484
2010	29 708
2011	30 986
2012	32 318
2013	33 708
2014	35 157
2015	36 669
2016	38 246
2017	39 891
2018	41 606
2019	43 395
2020	45 261

Source : Projection effectuée par la DASS de l'ONEA sur la base du RGPH 2006

 $\underline{Tableau\ n^{\circ}03}$: La répartition de la population communale de Gaoua par âge en 2006

Tranches d'âge	Effectifs	Proportions (%)		
0- 14	122 564	47,70		
15- 64	123 059	47,90		
65 ans et				
plus	10 140	3,95		
ND	1 168	0,45		
Total	256 931	100		

Source: RGPH -2006

IV DONNEES SUR L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE Environnement: Identification et analyse des impacts/effets environnementaux et mesures d'atténuation appropriées dans le cadre du SDAU

Dans l'optique de cerner la dimension environnementale dans le cadre du SDAU, il conviendrait de procéder à l'évaluation environnementale dans une démarche écosystémique pour l'identification des récepteurs et dans l'analyse des scénarios.

Notions clefs pour le diagnostic environnemental Écosystème

L'écosystème est un milieu relativement homogène et stable dans lequel l'ensemble des êtres vivants entretient des relations alimentaires et territoriales entre eux même et avec le milieu. Ce milieu qui englobe l'ensemble des conditions physicochimiques qui y règnent constitue le Biotope. Par contre l'ensemble des êtres vivants dans ce milieu forme la biocénose (ou communauté des êtres vivants). Biotope et biocénose sont intimement liés et exercent l'un sur l'autre une interaction permanente. D'où la relation de TRANSLEY (1935): Eco système = Biotope + Biocénose.

L'écosystème est l'unité de base écologique. Il peut avoir différentes tailles, exemples: un champ, un cours d'eau, une forêt, une partie d'un continent (on parle alors de biome). C'est au niveau des écosystèmes que s'exercent les actions et l'influence de l'homme pouvant entraîner des modifications plus ou moins favorables à la vie et l'équilibre du milieu

Notion de projet et concept d'impact

La notion de projet réfère à une action qu'un initiateur a l'intention d'entreprendre pour satisfaire un besoin ou atteindre un objectif.

Impact environnemental direct et indirect

Impact environnemental: conséquence positive ou négative d'une action ou d'une activité en interaction avec l'environnement. Il est qualifiable et/ou mesurable.

Impact direct: impact qui découle d'une activité de projet selon un lien direct de cause à effet.

Impact indirect: effet environnemental qu'on ne peut pas relier à une activité du projet par un lien direct de cause à effet. Impact causé par une action, mais qui se produit plus tard ou à plus grande distance.

Impact cumulatif

Un impact est cumulatif lorsqu'il touche un élément déjà affecté par un autre impact de même nature mais provenant d'une autre source ; ou même groupe ou milieu affecté par de nombreux impacts de sources et de natures diverses

Impacts synergiques : Résultat de l'association de plusieurs facteurs ou impacts qui concourent à un effet donné. Considérés individuellement, ces facteurs ou impacts

peuvent présenter peu d'intérêt, alors qu'ils prennent une dimension SIGnificative lorsque conjugués. Les effets synergiques doivent être considérés selon deux niveaux : la synergie entre les répercussions propres à une intervention et la synergie entre les répercussions individuelles ou conjuguées d'une intervention et le milieu d'implantation.

Impact résiduel: impact négatif qui persiste après l'application de mesures d'atténuation.

Solutions de rechange et variantes

Solutions de rechange ou Options ou alternatives: différentes possibilités, au point de vue fonctionnel, d'atteindre les mêmes objectifs et de répondre aux mêmes problèmes ou besoins à l'origine du projet.

Variantes de réalisation : différentes propositions sur le plan technique ou environnemental pour réaliser le projet dans le cadre de l'option retenue

Mesures d'atténuation et de compensation

Mesure d'atténuation : activité visant à réduire la gravité des impacts environnementaux d'un projet, à les éviter ou à les contrôler grâce à des modifications dans sa conception, son calendrier ou autres moyens.

Mesures de compensation: Ensemble de moyens destinés à compenser des impacts résiduels d'un projet. Elles comprennent des indemnités matérielles ou financières pour des dommages subis ou des espaces perdus ou divers moyens pour reconstituer des habitats ou des éléments valorisés de l'écosystème.

Au nombre des écosystèmes biophysiques susceptibles d'être perturbés par la mise en œuvre du SDAU, on peut distinguer quatre types d'écosystèmes caractéristiques. Ces écosystèmes se retrouvent inclus dans les grands types d'écosystèmes identifiés au Burkina Faso (Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 2004). Ce sont :

- Les écosystèmes aquatiques (stagnante et eau courante)
- Les écosystèmes humides
- Les agro-écosystèmes
- Les écosystèmes sylvo-pastoraux.

De façon plus pratique et pour les besoins de l'analyse, on identifiera les ressources au niveau de ces écosystèmes présentant de grands risques d'être influencés par les actions du SDAU.

Ce ne sont pas seulement les écosystèmes biophysiques qui peuvent subir les impacts du SDAU. D'autres types d'écosystèmes seront aussi influencés par les action du SDAU. Le plus important qui fera l'objet est représenté ce que nous appelons les écosystèmes humains ou socio-économiques

ANNEXE : Niveau d'accès en assainissement et qualité des ouvrages : PSA en cours d'élaboration

Accès à l'assainissement domestique des excrétas

Les enquêtes ménages ont révélé que plus de 66% des ménages de la ville de Gaoua ont accès à un système d'assainissement dont 18,69% de ces ouvrages sont homologués.

Par ailleurs, l'enquête montre que pour les 64% des ménages n'ayant pas accès à un système d'assainissement se pose le problème de lieu de défécation :

14,29% le font chez le voisin;

82,86% ont recours à la nature;

et 2,86% le font dans les latrines proches des latrines publiques.

Evacuation des eaux usées domestiques

D'une manière générale, on observe une absence de système adapté de collecte et d'évacuation des eaux usées au niveau des ménages. La situation actuelle sur les pratiques les plus courantes en matière de gestion des eaux usées se présente comme suit :

Tableau N°04 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées domestiques

Lieux d'évacuation	Dans la cour	Extérieur	la fosse de la latrine	Dans la rue	le puisard	le caniveau
Eaux usées						
Douche	7%	56%	16%	-	16%	5%
Lessive	32%	2%	-	59%	3%	2%
Vaisselles	10%	2%	-	69%	2%	17%

Source : Enquêtes ménages, SERF avril 2011

Ainsi, les eaux usées domestiques sont rejetées dans la rue par plus de près de 60% des ménages. Ces pratiques créent des nuisances diverses aux passants et aux voisins et peut entrainer des problèmes de cohabitation. Elles sont aussi sources de prolifération de nombreux germes pathogènes.

Situation de l'assainissement dans les lieux publics

Les ouvrages d'assainissement rencontrés dans les lieux publics se répartissent comme suit :

latrines améliorées : 41,13%, latrines de type VIP : 17,02%,

toilettes à chasse manuelle : 23,40%, latrines traditionnelles : 18,44%.

Nb: on remarque une prédominance des latrines améliorées.

De façon générale, la majorité des latrines dans les lieux communautaires et institutionnels est en bon état, cependant ce sont des ouvrages mal entretenus et qui ne disposent pas d'un dispositif de lave-main.

La situation de ces ouvrages par structure se présente comme suit :

Administration:

17 latrines améliorées dont 02 délabrées.

15 latrines TCM dont une délabrées et 02 hors usage,

06 latrines traditionnelles dont 03 délabrées,

13 latrines VIP toutes en bon état.

Etablissements d'enseignement et de formation

Dans la ville de Gaoua, les latrines en milieu scolaire sont au nombre de 55 blocs de latrines. On dénombre :

39 latrines améliorées dont 33 en bon état, 04 délabrées et 02 hors usage,

09 toilettes à chasse manuelle (TCM) toutes en bon état,

05 latrines traditionnelles dont 02 en bon état, 02 délabrées et 01 en hors usage,

02 latrines VIP dont une en bon état et une délabrée.

Formations sanitaires

Dans les formations sanitaires de la ville de Gaoua, on dénombre 08 latrines dont :

02 TCM avec une en bon état et l'autre délabrée;

04 latrines VIP avec 2 latrines délabrées et 02 en bon état ;

02 latrines traditionnelles toutes délabrées.

Lieux de cultes

Dans les lieux de culte à Gaoua, on dénombre :

- 04 latrines améliorées dans les mosquées centrales et de secteurs dont 3 en bon état et 1 en état délabré ;
- 01 latrine TCM en état délabré au niveau de l'église des assemblées de Dieu;
- 01 latrine améliorée au niveau de CIE/Béthel
- 02 latrines VIP en bon état au niveau de l'église catholique de Gaoua.

Marchés, gares routières

Dans les marchés et gares routières de la ville de Gaoua, on dénombre :

- 01 latrine améliorée en bon état dans le marché central;
- 01 latrine TCM en bon état au niveau de l'Auto-gare
- 01 latrine traditionnelle en bon état dans la gare routière de Gaoua.

Pour atteindre les objectifs du PN-AEPA, il faut normaliser la latrine traditionnelle de la gare routière et construire deux autres latrines améliorées homologuées au niveau du marché central avec des complexes puisards-lavoirs et lavemain.

Centres communautaires

Au niveau des centres communautaires de la ville de Gaoua, on dénombre

- 01 latrine TCM en bon état au niveau de la maison de la femme ;
- 01 latrine TCM en bon état au niveau de la salle de ciné de Gaoua

Structures d'hébergement et débits de boisson (Hôtels, Auberges et Bars

Au niveau des structures d'hébergement on dénombre :

- 04 latrines améliorées en bon état dans les auberges (ancien combattant, ESO et Téga wendé) et Hôtel Hala;
- 01 latrine TCM en bon état à l'auberge ancien combattant ;
- 04 latrines traditionnelles dont 03 en bon état et une délabrée;
- 02 latrines VIP en bon état.

Pour atteindre les objectifs du PN-AEPA, les latrines traditionnelles de l'auberge de la gare, de l'Hôtel Hala et du Restaurant doivent être reconstruites en latrines homologuées. Toutes les latrines doivent être accompagnées d'urinoir et de système de lave-main.

Gestion des boues de vidange

L'évacuation des excrétas au niveau des ménages se fait de deux (2) manières dans la ville de Gaoua : la vidange mécanique et la vidange manuelle. La majorité des ménages ont recours à la vidange manuelle (soit 74,68% des ménages) et

près du quart des ménages font appel à la vidange mécanique. La gestion de la collecte des boues par la commune permet de régulariser les pratiques et limiter les possibles risques de contamination.

Après la vidange des latrines, les populations éprouvent d'énormes difficultés pour évacuer les boues. De façon générale, les boues de vidange sont déversées de cinq (5) manières :

47,30% des ménages la dépose derrière la latrine (en cas de vidange manuelle) ou le camion de vidange l'emporte (en cas de vidange mécanique) ;

25,68% des ménages déposent les boues de vidanges aux champs ;

12,16% la déverse dans un dépotoir

5,41% la rejette dans la rue

9,46% creusent un trou pour enterrer la boue

Ces pratiques à risque observées au niveau des ménages pourraient s'expliquer par l'absence d'une organisation du maillon aval de l'assainissement qu'est la gestion des boues de vidange. En effet, la ville ne dispose pas d'un camion de vidange mécanique et les vidangeurs manuels ne sont pas reconnus et structurés pour un exercice sain de leurs métiers. Par conséquent, la mise en œuvre d'un système de gestion efficace, cohérent et durable des boues de vidange devra constituer une action majeure de la stratégie d'assainissement de la ville.

<u>Méthodologie SIG</u>

Définition d'un SIG

Un système d'information geographique est un outil informatique permettant de representer et d'analyser toutes les choses qui existent sur terre ainsi que tous les evenements qui s'y produisent.

les SIG offrent toutes les possibilites des bases de donnees (telles que requetes et analyses statistiques) et ce, au travers d'une visualisation unique et d'analyse geographique propres aux cartes. ces capacites specifiques font du SIG un outil unique, accessible a un public tres large et s'adressant a une tres grande variete d'applications.

les enjeux majeurs auxquels nous avons a faire face aujourd'hui tel que l'environnement, la demographie, l'urbanisme, l'amenagement du territoire, la sante publique, la gestion des reseaux, la gestion du cadastre.... ont tous un lien etroit avec la geographie.

la creation de cartes et l'analyse geographique ne sont pas des procedes nouveaux, mais les SIG procurent une plus grande vitesse et proposent des outils sans cesse innovant dans l'analyse, la comprehension et la resolution des problemes.

Objectifs du SIG

Un SIG a pour but d'informer sur la géographie d'un espace donne.

il s'appuie donc sur un certain nombre de bases de données géographiques, qu'il permet d'intégrer, de gérer, de traiter et de représenter sous forme de cartes. Pour l'élaboration des schémas d'aménagement urbain de Gaoua, Kaya et Ouahigouya, les objectifs du SIG sont identifies dans les termes de références. En fonctions de ces objectifs, les cartes ont été réalisées en concertation avec le chef de la mission 2.

Le systeme d'information géographique pour la mission 2 est constitue de 3 composantes majeures :

Matériel:

les SIG fonctionnent aujourd'hui sur une tres large gamme d'ordinateurs des serveurs de donnees aux ordinateurs de bureaux connectes en reseau ou utilises de façon autonome. le materiel utilise pour cette etude se limite a un ordinateur portable hp de 4go de memoire vive et d'un ordinateur de bureau hp de 4go de memoire vive egalement.

Logiciels:

les logiciels de SIG offrent les outils et les fonctions pour stocker, analyser et afficher toutes les informations. les principaux composants d'un logiciel SIG sont :

- outils pour saisir et manipuler les informations géographiques.
- systeme de gestion de base de données.
- outils géographiques de requête, analyse et visualisation.
- interface graphique utilisateur pour une utilisation facile.

Les logiciels utilises pour la réalisation des cartes dans le cadre de l'élaboration des schemas d'aménagement des communes de Gaoua, Kaya et Ouahigouya sont :

arc gis version 10 : traitements cartographiques et requêtes spatiales. Création du MNT a partir de laquelle les directions d'écoulement des eaux ont été identifiées ainsi que les zones inondable grâce au module spatial analyst.

mapinfo version 10 : traitements cartographiques et requêtes sémantiques. la majeur partie des traitements a été faire avec ce logiciel. il est plus convivial pour faire des requêtes attributaires. Il permet aussi de numériser plus aisément des données existantes ou a créer. Les propositions de zonages et équipements de Gaoua et Kaya ont ete faites avec ce logiciel conformément aux termes de références sur la base des images satellites et sur la base des critères de distances a respecter entre les équipements.

global mapper version 10: reprojection des donnees cartographiques, geo-referencer les images et donnees sans projections, conversions des donnees dans differents formats selon les besoins (shapfile, mapinfo ou autocad). production et meilleure visualisation du mnt, creation de courbes de niveau (de 5m) a partir du mnt.

autocad map 3d version 2012: il s'agit ici du nouvel autocad qui permet de traiter des donnees georeferencees et qui offre la plupart des possibilites d'analyses spatiales qu'offrent arcgis et mapinfo. étant donne que les donnees reçue de ouahigoua sont plus nombreuses et principalement en format dwg d'autocad, il etait plus pertinent de les traiter en format natif. autocad mad 3d a donc ete utilise pour afin d'eviter le plus possible de convertir les donnees, donc diminuer le risque d'alterer les donnees pendant les conversions de formats.

envi version 4.3: envi est in logiciel de teledetection qui permet les traitements des images satellitaires. il est l'outil par excellence pour visualiser et faire des classifications (supervisees ou non supervisees sur les images satellites). toutes fois, les images quickbird reçues etant de tres haute resolution (0,5m), les differentes classifications n'ont pas donne des resultats satisfaisants. en effet, la classification se base sur les valeurs des pixels de l'image pour identifier les differents elements. la resolution etant tres haute, la valeur des pixels sont tres proches, donc difficilement separables par les algorithmes du logiciel pour classifier les objets.

pci geomatica version 9.1 : est un autre logiciel de teledetection. il est actuellement sur le marche, le meilleur outil pour faire la mosaïque des images satellites. les images satellites des communes sont livrees en 4 scenes. il a fallu faire un mosaïquage, c'est-a-dire combiner les images de façon a ce qu'on ne distingue pas visuellement les zones de superposition des images lors de la capture des scenes par le satellite. ces images unifiees ont ete d'une grande utilite durant tout le travail cartographique. malheureusement, elles ne couvrent pas toutes les limites des perimetres urbains, d'ou la difficulte de les avoir en background sur les cartes.

Données

les donnees sont certainement les composantes les plus importantes des SIG. les donnees geographiques et les donnees tabulaires associees peuvent, soit etre constituees en interne, soit acquises aupres de producteurs de donnees. les donnees acquises a partir de gps ont permis la delimitation des perimetres urbains.

des donnees nous ont ete fournies par la dgtuf, les communes, des organismes (comme onea) ainsi que des agents des communes.

des bases de donnees ont ete creees a l'aide de chiffrier excel avant de transferer dans mapinfo ou autocad map 3d.

parmi les donnees reçues nous avons les donnees raster qui sont les images satellites et les donnees vecteurs qui sont les donnees cartographiques. le travail cartographique a ete fait avec les modeles vecteurs et rasters.

dans le modele vecteur, les informations sont regroupees sous la forme de coordonnees x,y.

les objets de type ponctuel sont dans ce cas representes par un simple point. les objets lineaires (routes, fleuves...) sont eux representes par une succession de coordonnees x,y. les objets polygonaux (territoire geographique, parcelle...) sont, quant a eux, representes par une succession de coordonnees delimitant une surface fermee. le modele vectoriel est particulierement utilise pour representer des donnees discretes. le modele raster, quant a lui, est constitue d'une matrice de points pouvant tous etre differents les uns des autres. il s'adapte parfaitement a la representation de donnees telles variables continues que la nature ďun chacun de ces deux modèles de donnees dispose de ses avantages, un SIG moderne se doit d'exploiter simultanement ces deux types de representation, ce qui a ete fait pour realiser les cartes graphiques pour les schemas d'amenagement de gaoua, kaya et ouahigoua.